



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Jeudi 13 novembre 2025 20h00
Grande Salle du Motty**

Présidence : Mme Daniela Miéville
Scrutateurs : Mme Stéphanie Aquin - M. Claudio Eyrauch
Secrétaire : Mme Silvana Passaro – secretaire.conseil@ecublens.ch
Secrétaire supp. : Mme Fiona Calame
Huissière : Mme Katia Izzo

Ordre du jour – Modifié

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 2 octobre 2025**
5. **Assermentation / élection**
6. **Préavis 2025/14 : Plan climat 2^e génération – Programme « Durabilité – Donut » -
Crédit cadre**
7. **Droit d'initiative**
(postulat – motion – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question)

- a. Développement de l'interpellation de Mme la Conseillère Belyse Nahimana : « Racisme structurel au sein de la police : Comment évaluer les risques de dérapage et sécuriser la population cible d'Ecublens ? »
- b. Développement de l'interpellation de Mme la Conseillère Valérie Bernier : « Jonction d'Ecublens – un projet isolé et dépassé, une vision à redéfinir ».
- c. Développement de l'interpellation de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb : « Ecublens compte bientôt 15'000 habitants – Que fait la police ? »

8. Communications municipales

- a. Communications écrites
- b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité
- c. Communications orales

9. Divers

Mme la Présidente

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Madame l'Huissière,

Monsieur le Technicien,

Mesdames les Secrétaires,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre Conseil communal de **ce 13 novembre 2025**.

1. Appel

Je passe sans plus tarder la parole à Mme la Secrétaire, Silvana Passaro. Je prie chaque Conseillère et Conseiller de répondre « présent » à l'annonce de son nom et d'actionner sa zapette à l'aide du bouton entrée.

Je prie chaque Conseillère et Conseiller de répondre « présent » à l'annonce de son nom et d'actionner sa zapette à l'aide du bouton entrée.

⇒ L'appel annonce la présence de 59 Conseillères et Conseillers sur 74. 14 personnes se **sont excusées** et 1 Conseiller **arrive plus tard**.

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. La majorité est maintenant fixée à 61.

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Christine Bolatdemirci, Pierre Chapuisat, Eric Darbellay, Daniel Gonzalez, Michel Haradhun, Naser Iseni, Alfonso Izzo, Maite Perez Chevallaz, Antonio Puga, Daniel Sage, José San Vicente, Yasmina Sandoz, Nicolas Schnorhk, et Pavle Velkov.

M. le Conseiller Gérald Lagrive arrive plus tard.

2. Communication du Bureau

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau :

Au chapitre des communications du Bureau

Lors du renouvellement de la maintenance des zapettes, la bourse a remarqué que l'entreprise « Meerkathe » a fait faillite. Ils vont les contacter pour se renseigner sur la reprise des services par une autre entreprise.

Concernant les votations du 30 novembre, le Service du contrôle des habitants qui s'occupe normalement du « Vote des malades » a demandé au Bureau de pouvoir le faire pour ces votations. Mmes les Conseillères Bernier et Aquin s'en chargeront.

Au chapitre du secrétariat

Mme la Secrétaire prie les présidentes de la Commission de gestion ainsi que le Président de la Commission des finances de lui envoyer dès que possible les vacations des membres de ces deux Commissions.

Au chapitre des représentations

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de représenter le bureau pour les événements suivants :

- Le samedi 4 octobre, à la Cérémonie d'assermentation de Pol ouest
- Le vendredi 31 octobre, j'ai participé à un webinaire sur un nouveau programme informatique, destiné à la gestion des tâches du bureau
- Le jeudi 13 octobre, pour l'inauguration du bâtiment de la Radio-Télévision Suisse Romande, à Ecublens

Au chapitre des correspondances

Le mercredi 5 novembre 2025, j'ai reçu un mail de M. le Conseiller Thomas Colau. Je vous en donne la lecture.

Madame la présidente, Madame la secrétaire,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du Conseil communal et du bureau à compter du 6 novembre. En effet, je pars m'installer à Morges, ce qui ne me permet plus de poursuivre mon engagement au sein de la commune.

Je tenais à remercier l'ensemble des membres du Conseil, de mon groupe et de la municipalité pour leur accueil, leur collaboration et les échanges constructifs que nous avons partagés. Cette expérience a été très enrichissante, tant sur le plan humain que citoyen, et je garderai un excellent souvenir de cette période passée à vos côtés.

Je vous souhaite plein succès pour la suite de vos travaux et pour les projets à venir au service de notre commune.

Avec mes salutations les plus cordiales,

Thomas Colau

En date du 12 octobre 2025, suite à une demande du bureau, j'ai écrit à notre secrétaire Municipal, M. Pascal Besson, afin d'avoir des éclaircissements sur la nécessité pour les Commissions permanentes de fournir des rapports sur leurs activités ou au moins d'expliquer au Conseil communal les activités de leur Commission. Voici sa réponse :

Madame la Présidente,

La plupart des commissions municipales ou assimilées ont leurs propres règles :

- 1. AJESOL : association au sens du Code civil, elle émet son propre rapport (lien dans le rapport de gestion de la Municipalité, partie Organismes intercommunaux et relations extérieures). Dans les statuts, il n'y a pas d'obligation pour les représentants des membres (les communes) de rapporter à leur Conseil communal.*
- 2. Conseil d'établissement : il établit son propre rapport (lien dans le rapport de gestion de la Municipalité, partie Organismes intercommunaux et relations extérieures), prévu par le Règlement du conseil d'établissement.*
- 3. Commission consultative du Fonds pour le développement durable : le Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité (art. 10) ne prévoit pas d'obligation de rapporter auprès du Conseil communal ; mais comme « elle s'organise elle-même » (al. 3), elle peut prévoir de le faire. Cela lui appartient.*
- 4. Commission municipale d'urbanisme : à ma connaissance, pas d'obligation de faire un rapport annuel ; comme relevé, il n'y a pas d'obligation pour les commissions municipales dans le règlement du Conseil communal et la logique voudrait que ce soit plutôt la Municipalité qui en parle, dans son rapport de gestion, vu que c'est « sa » commission. En pratique, c'est la Municipalité, lorsqu'elle consulte cette commission avant de présenter un préavis (p. ex. plan d'affectation) au Conseil communal, qui l'évoque dans le préavis. Mais de toute façon, comme sa composition est la même que celle de la Commission d'urbanisme (commission thématique), laquelle est tenue de rapporter, la question peut rester ouverte.*
- 5. Plateforme jeunesse d'Ecublens : là, je n'ai pas encore de réponse. Nous devons rechercher le fondement de cette commission dans les archives, ainsi qu'un éventuel mode de fonctionnement qui aurait été défini à sa création ou ultérieurement. Selon la liste des commissions du Conseil, ainsi que des participants à cette commission, il apparaît qu'il s'agit aussi d'une commission municipale, mais à vérifier. Selon la Cheffe de service concernée, il ressort des us et coutumes que les membres de cette commission rapportent parfois au Conseil communal. C'est peut-être une pratique, ou cela a peut-être été convenu au sein de la commission. Nous allons effectuer quelques recherches afin de savoir s'il existe une obligation de rapporter pour cette commission, ou si elle l'a eu fait selon son bon vouloir. J'y reviendrai ultérieurement.*

A disposition pour tout renseignement complémentaire (dès le 5 novembre), je vous adresse mes cordiales salutations.

En date du 9.11.25, M. Gilbert Fontoillet m'a écrit le mail suivant :

Madame la Présidente,

*L'association des 55+ d'Ecublens organise sa traditionnelle brocante, **le samedi 29 novembre 2025.***

Vous me feriez un grand honneur en venant faire un tour et chiner parmi les petites merveilles qui seront en vente à bas prix.

Vous pourriez aussi annoncer cette manifestation lors du prochain conseil communal.

Avec l'arrivée de M. le Conseiller Lagrive, le nombre des Conseillères et Conseillers passe à 60 et la majorité est à 31.

Au chapitre des communications présidentielles

Chères Conseillères, Chers Conseillers, j'ai le plaisir de vous inviter à notre traditionnel repas du Conseil de fin d'année.

Il aura lieu le vendredi 12 décembre, soir de notre dernier Conseil communal de l'année 2025. La Municipalité nous offrira l'apéritif à la salle des Combles. Ensuite, nous nous rendrons dans le restaurant du Motty pour le repas

Vous recevrez, dans ces prochains jours, une invitation. Je vous remercie d'y répondre, même si vous ne pouvez pas y participer, afin de faciliter l'organisation de cet événement.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

J'aimerais proposer une modification de l'ordre du jour afin de rajouter un point 7D. « Développement du projet de règlement modifiant l'article 40 alinéa 1 du règlement du Conseil communal afin que la nouvelle loi électorale ne crée pas de conseillers orphelins ». En effet, l'article 40 de notre règlement ne correspond plus à l'esprit de la nouvelle loi électorale qui a été acceptée dernièrement par le peuple et qui va entrer en vigueur dès les prochaines élections communales.

En effet, le règlement actuel empêcherait, disons, potentiellement certaines Conseillères et certains Conseillers dûment élus de remplir pleinement leurs tâches ou leurs fonctions. Pourquoi est-ce que je demande un développement ce soir ? Avec un développement ce soir, l'entrée en vigueur du nouvel article 40 est jouable pour les élections. Si je vais juste motiver pourquoi je demande l'insertion ce soir. Parce que si l'objet ne peut pas être développé ce soir, il sera développé au plus tôt, au mois de février, et là ce sera trop tard. Donc je vous prie de bien vouloir soutenir ma proposition de modification.

Afin que cette modification du règlement communal puisse être rajoutée à l'ordre du jour, nous allons devoir voter cette modification de l'ordre du jour.

Concernant le vote avec vos zapettes, je vous remercie de ne pas voter avant que j'annonce le lancement du vote. Vous pouvez contrôler le début du décompte à l'écran afin d'être sûr que le vote a été lancé. En effet, si vous votez avant que Mme Calame ait débuté le processus, votre vote ne sera pas pris en compte.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **45 OUI**, 12 non et 2 abstentions que la modification du règlement communal demandée par M. le Conseiller Jean-Paul Dudt sera portée à l'ordre du jour.

Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **56 OUI**, 1 non et 1 abstention **que l'ordre du jour tel que modifié est accepté.**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 2 octobre 2025

Mme la présidente

Vous avez toutes et tous reçu ce procès-verbal, celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont priés de se manifester.

J'ouvre à présent la discussion sur ce procès-verbal.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Je souhaite adresser un mot de remerciement à notre Secrétaire, qui a fourni un travail considérable pour l'établissement de ce procès-verbal. J'en avais presque mal au cœur tant la tâche était lourde, et je n'osais plus rien lui demander. Je remercie donc chaleureusement Madame Passaro pour la qualité de ce document.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **54 OUI**, 0 non et 3 abstentions **que le procès-verbal du 2 octobre 2025 est accepté.**

5. Assermentation/élection

Mme la Présidente

Suite à la démission de M. le Conseiller Thomas Colau, nous devons procéder à l'élection d'un membre pour le Bureau.

J'attends vos propositions.

M. le Conseiller Charles Koller

Au nom du groupe LES VERT.E.S, je propose la candidature de Mme la Conseillère Jade Hänni.

Mme la Présidente

Y a-t-il d'autres propositions ?

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation, Mme la Conseillère Jade Hänni.

6. Préavis 2025/14 : Plan climat 2° génération – Programme « Durabilité – Donut » - Crédit cadre

Mme la Présidente

Je passe, à présent, la parole à Mme la Conseillère Maya Frühauf, rapportrice de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Maya Frühauf

Je vais donc vous lire les conclusions de notre rapport. En préambule, il convient toutefois de préciser que la Commission reconnaît la nécessité de disposer d'un nouvel outil de pilotage des enjeux climatiques pour la Commune et qu'elle se déclare favorable au recours à un bureau externe, ou bureau d'études, pour son élaboration.

Cependant, le texte qui nous a été soumis s'est révélé extrêmement conceptuel et ne présentait pas de lien clair avec la réalité d'Ecublens. Nous avons dès lors sollicité des documents complémentaires, qui nous ont été fournis : des exemples de modèles de Donut appliqués à des contextes locaux ainsi que le cahier des charges transmis au bureau d'études.

Malgré l'ensemble de ces éléments additionnels, ils n'ont pas permis de convaincre une majorité de la Commission que, au terme de l'étude, la Commune d'Ecublens disposerait d'un outil de pilotage véritablement efficace et adapté aux besoins de la Ville.

Donc, voici les conclusions. C'est avec 1 vote favorable et 4 refus que la Commission vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de refuser le préavis tel que présenté et de le renvoyer à la municipalité, en demandant que

- le texte soit reformulé en intégrant la réalité de la Ville et son rayon d'action
- les objectifs soient clairement définis, avec des indicateurs qui les mesurent
- le texte comprenne des actions plus ciblées

La Commission souhaite que le Conseil communal puisse être certain que l'étude fournira la feuille de route efficace pour accompagner la Commune dans sa transition vers la durabilité.

Mme la Présidente

Je remercie Mme la Conseillère Maya Frühauf pour son rapport. Je passe, à présent, la parole à M. le Conseiller Pierre Dufay De Lavallaz.

M. le Conseiller Pierre Dufay De Lavallaz

Je ne vais pas m'attarder sur le préavis. Avant la clôture de la séance, Mme Petoud nous a informés que l'OFEN venait de confirmer l'octroi d'une subvention « Ville et commune innovante » d'un montant de 50 000 francs pour ce projet.

La Commission des finances a émis trois vœux que voici :

1. Elle recommande que les équipes internes prennent un soin particulier à s'approprier les outils qui seront développés.
2. Elle insiste sur le fait que les mesures et actions qui seront définies dans le cadre du projet soient priorisées et limitées à un nombre raisonnable et réaliste.
3. Elle demande que des résumés de l'état d'avancement du projet soient publiés via les communications municipales, au minimum à la fin de chaque phase du projet.

Après délibération, c'est avec 6 OUI, 3 NON et 0 ABSTENSION que les membres présents de la Commission des finances vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/14 tel que présenté.

Mme la Présidente

Je remercie M. le Conseiller Pierre Dufay De Lavallaz pour son rapport.

J'ouvre à présent la discussion sur le préavis 2025/14 : **Plan climat 2° génération – Programme « Durabilité – Donut » - Crédit cadre.**

Mme la Municipale Danièle Petoud

La Municipalité remercie les deux Commissions pour le sérieux et la qualité de leurs analyses. Leur lecture attentive confirme l'importance et la complexité du sujet traité, qui constitue une étape majeure pour la politique communale en matière de durabilité.

Ce préavis propose d'aller au-delà du Plan climat de première génération pour doter la Commune :

- d'un outil de pilotage permettant d'évaluer les projets communaux selon leurs effets environnementaux, sociaux et économiques ;
- d'un programme de durabilité assurant la cohérence entre politiques publiques ;
- et d'un dispositif participatif favorisant la transparence et la contribution citoyenne.

L'ambition n'est pas de multiplier les études, mais de structurer la gouvernance : agir mieux, avec des priorités claires, mesurées et partagées.

La Commission ad hoc s'est interrogée sur le caractère conceptuel du projet et sur la lisibilité du modèle. La Municipalité tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'un exercice académique, mais bien d'un outil de décision concret, déjà appliqué dans plusieurs villes européennes et suisses ; il s'agit de se doter d'un tableau de bord qui aide à arbitrer les

choix communaux entre besoins sociaux et limites environnementales. Ce projet rend les décisions plus lisibles, plus cohérentes et plus justifiables politiquement.

La Commission des finances a reconnu la solidité budgétaire du projet, son appel d'offres transparent et la cohérence du financement. La Municipalité partage également les vœux exprimés dans leur rapport :

- un suivi régulier des livrables sera assuré auprès du Conseil communal par les communications municipales ;
- les services communaux seront pleinement associés à la construction des outils et seront formés, pour en garantir la pérennité ;
- et la création du plan d'action 2028–2031 mettra l'accent sur la priorisation et la faisabilité de sa mise en œuvre.

Le crédit-cadre de Fr. 227'000.- bénéficiera d'une subvention de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) de Fr. 50'000.-, obtenue dans le cadre d'un appel national où Ecublens figure parmi les communes retenues au titre de « commune innovante ».

Ce préavis a pour objectif de renforcer la cohérence, la responsabilité et l'exemplarité de la commune d'Ecublens :

- Pour la Municipalité : offrir un véritable outil de pilotage et de transparence ;
- Pour l'administration : instaurer une méthode de travail commune, simple et efficace ;
- Pour la population : donner une vision claire et accessible de l'action publique.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

En préambule, j'aimerais préciser ma position en matière de climat et de durabilité, car certains propos ont, à la suite des derniers Conseils, été déformés dans diverses publications. Je soutiens pleinement une politique climatique et environnementale efficace, ancrée dans la réalité et proche de la population.

À ce titre, je siège au sein de la commission du Fonds durable ainsi que de la commission de l'intégration suisse et étrangère. Par ailleurs, je dirige, à titre personnel, une société spécialisée dans le conseil, notamment dans le domaine de la durabilité.

Il me tient donc à cœur que, lorsque mes propos sont relayés en dehors de ce Conseil, il soit clairement établi que je défends les enjeux climatiques ainsi qu'une intégration sociale harmonieuse.

S'agissant du préavis lui-même, lors de la séance de la Commission des finances, nous avons dû solliciter plusieurs éclaircissements concernant l'interprétation du modèle du Donut. Il a également été indiqué que, au sein de la commission ad hoc, des questions similaires avaient été soulevées.

Je me demande dès lors en quoi ce modèle du Donut serait réellement le plus approprié pour communiquer auprès de la population sur l'avancement de notre plan climat, ou encore pour établir des priorités dans les actions à mener. En quoi serait-il plus pertinent qu'un plan d'action traditionnel, qui présente une liste de mesures, leurs effets attendus, les ressources nécessaires ainsi qu'une gestion de projet structurée ?

Mme la Municipale Danièle Petoud

Avec le délégué à la durabilité, nous avons pris le temps d'anticiper les questions qui pourraient émerger.

Dans un premier temps, l'objectif est de mener une démarche citoyenne. Il s'agit de constituer un groupe de personnes issues de la population, qui ne sont pas nécessairement informées ou familières avec ces thématiques. En travaillant avec ce groupe sur une certaine durée, et en les formant brièvement sur les domaines concernés, nous souhaitons recueillir des informations authentiques : ce que ces personnes vivent, ce qu'elles attendent, ce qu'elles comprennent et jusqu'où elles sont prêtes à s'engager — le tout de manière simple et concrète.

Je pourrais également répondre d'une autre manière : l'un des livrables majeurs du projet est la création d'une visualisation publique et claire des indicateurs de la commune. Vous demandez régulièrement des indicateurs ; il en existe, nous communiquons à leur sujet, et certains sont publiés sur le site internet. Toutefois, peu de personnes consultent ce site, et encore moins comprennent spontanément les indicateurs présentés. L'un des objectifs du programme est précisément de rendre ces informations plus accessibles. Une page dédiée permettra ainsi aux habitants de visualiser, en un coup d'œil, l'état de la commune.

Le modèle du Donut vise justement à rendre compréhensible une réalité complexe. Par ailleurs, c'est également grâce au travail de l'Assemblée citoyenne — ce groupe de citoyens — que nous pourrons développer, ensemble, un outil ou des informations réellement compréhensibles et utiles pour tous.

Enfin, j'aimerais ajouter que c'est aussi grâce à vous, membres du Conseil communal, que nous pourrons continuer à progresser et rendre ces éléments pleinement accessibles et compréhensibles pour l'ensemble de la population.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je vous remercie, Madame la Municipale, et je salue les efforts entrepris pour développer des actions ainsi que des indicateurs, y compris financiers, permettant d'assurer le suivi de ce plan climat. Il n'en demeure pas moins que, concernant l'interprétation du modèle du Donut et de sa méthodologie en particulier, plusieurs interrogations subsistent.

Un article publié en 2025 par l'Université de Lausanne souligne en effet de nombreux défis liés à l'utilisation du modèle du Donut au niveau communal et local. Les chercheurs de l'UNIL mettent certes en avant trois points forts, mais identifient également six limitations et trois risques associés à son application dans un contexte local. Leur première constatation est que ce modèle a été conçu pour analyser les limites planétaires à l'échelle globale, et non pour un usage local — ce qui constitue un défi majeur lorsqu'on souhaite l'adapter au niveau communal.

Ma question est donc la suivante : Ne serait-il pas plus judicieux, afin d'assurer le succès de nos efforts climatiques, de concentrer nos moyens sur des outils de gestion simples, éprouvés, peu coûteux et facilement adaptables au contexte d'Ecublens ?

Mme la Municipale Danièle Petoud

Je ne pourrai pas entièrement répondre à votre attente, et je ne prétends pas être spécialiste du modèle du Donut. Toutefois, l'objectif de cette démarche est précisément

de s'appuyer sur l'ensemble des indicateurs dont nous disposons déjà, ainsi que sur ceux qui seront développés dans le cadre de ce projet, afin d'élaborer une représentation du « Donut d'Ecublens ». Cette visualisation permettra d'identifier clairement les domaines dans lesquels nous dépassons les limites planétaires, ceux où nous sommes en deçà du plancher social, et ainsi de concentrer notre travail sur ces aspects essentiels.

S'agissant de l'UNIL, je n'oublie pas qu'il s'agit d'une institution académique. Ses projets sont menés dans un cadre de recherche, souvent en collaboration avec des villes. Si ces villes s'engagent dans ce type de démarche, c'est sans doute qu'elles y voient un intérêt réel et des perspectives utiles pour leur propre politique publique.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

J'aimerais poser une question simple : en quoi le modèle du Donut permet-il de mesurer les coûts et l'efficacité des mesures ? Je me permets de la formuler ainsi car Mme la Municipale, Mme Petoud, a mentionné plusieurs communes ayant recours au Donut. Dès lors, dispose-t-on d'une idée de l'outil final sur lequel nous serons amenés à travailler ?

Nous utilisons actuellement la **Boussole 21**, qui est un excellent outil, fonctionnel et déployé au quotidien. Il permet déjà de mesurer un certain nombre d'indicateurs. Or, en commission, le délégué au plan climat n'a pas été en mesure de préciser à quoi ressemblerait concrètement le Donut une fois finalisé.

J'aimerais donc savoir si nous disposons de davantage d'informations à ce sujet.

M. le Conseiller Michele Mossi

Comme Mme Landry-Reeb l'a rappelé, je tiens moi aussi à affirmer que je défends le développement durable ainsi qu'une action climatique ambitieuse. J'ai soutenu le plan climat par le passé, et je continue de défendre des mesures concrètes. Ayant moi-même travaillé plusieurs années dans la recherche, je soutiens également la démarche scientifique. Toutefois, je ne suis pas convaincu qu'il soit aujourd'hui dans l'intérêt de notre commune de s'engager dans un projet qui demeure, malgré les explications apportées par Mme la Municipale, un projet encore largement académique.

Dans le préavis, on mentionne les villes de Meyrin, Orsières et Vevey, qui sont utilisées comme exemples dans le cadre d'un projet universitaire visant à étudier l'utilité et la pertinence du modèle du Donut appliqué à des réalités locales proches de la nôtre, mais situées dans un contexte et un climat de réticence. Ces villes ont certes adhéré à ce programme, mais elles ne financent pas l'étude : elles participent à une démarche académique destinée à tester et analyser l'adaptation possible du Donut à différents environnements locaux. À ce jour, les résultats de ces travaux ne sont pas encore disponibles. Et, comme Mme Landry-Reeb vient de le souligner, il semblerait même que cette approche ne soit pas parfaitement adaptée à des communes comme Vevey.

On évoque également l'exemple de Bruxelles, où le modèle du Donut produit désormais des résultats. Cependant, Bruxelles compte 1,2 million d'habitants ; nous sommes là dans un contexte totalement différent de celui d'Ecublens. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, ce sont d'outils concrets, pas d'un cadre de recherche destiné à expérimenter une nouvelle méthodologie pour stimuler l'action climatique.

Si nous souhaitons réellement investir des ressources pour soutenir le plan climat — et c'est ce que nous souhaitons, puisque nous avons accepté le plan climat — nous avons besoin de mesures concrètes et d'indicateurs pour nous guider. Voilà maintenant près de deux ans que nous avons adopté ce plan. On nous demande aujourd'hui de financer presque une année d'étude pour obtenir une « photographie » ou une cartographie non seulement environnementale, mais aussi sociale de notre commune. Or, le plan climat contient déjà un ensemble de pistes claires. Ce dont nous avons besoin, ce sont d'actions, de résultats, de priorités identifiées. À ce jour, je n'ai pas vu de priorisation définie par la Municipalité, ni de cartographie des actions réalisables, ni d'exemples d'investissements à mettre en œuvre. Nous finançons cette démarche, mais qu'obtenons-nous en retour ?

Je préférerais que nous commencions par déployer des actions concrètes, puis, dans deux ou trois ans, si les études menées par l'Université démontrent qu'une adaptation du modèle du Donut à nos réalités est réellement pertinente et efficace, nous pourrions envisager d'y recourir à ce moment-là.

On nous a également indiqué que la Confédération participe au financement à hauteur de 50 000 francs. Toutefois, ce n'est pas la totalité du contexte. Le préavis précise en effet que la Confédération avait été sollicitée pour un financement de 100 000 francs dans le cadre d'un soutien au plan climat. Cette demande a été refusée, car l'étude proposée ne correspondait pas aux objectifs de ce crédit. Le financement obtenu relève quant à lui d'un programme d'innovation, destiné précisément à soutenir des projets académiques et expérimentaux. Cela confirme encore le caractère exploratoire de la démarche.

Je le répète : je soutiens la recherche. Mais je pense que, aujourd'hui, nous devons être en mesure de démontrer que notre plan climat et les investissements déjà consentis produisent des résultats. Il y a un mois, M. Gouhier est venu présenter plusieurs données liées au travail accompli par les services de Mme Petoud ; or ces résultats découlaient essentiellement de mesures fédérales. Ce que je souhaite voir, ce sont les effets de nos mesures, de nos investissements, les priorités que notre commune entend établir parmi les nombreuses pistes identifiées dans le plan climat, et leur mise en œuvre concrète.

Si nous parlons d'arborisation, alors indiquons clairement combien d'arbres nous plantons et quel en est l'impact. Si nous installons des panneaux solaires, précisons la surface concernée, la proportion des toitures équipées, et l'évolution souhaitée. Si nous voulons réduire le gaspillage alimentaire, mettons en place des actions mesurables, assorties d'objectifs définis.

Aujourd'hui, pour moi, ce préavis arrive trop tôt et demeure trop académique. Les objectifs devraient être concrets, mesurables, efficaces, tant du point de vue environnemental que financier. Je vous invite donc à renvoyer ce préavis à la Municipalité afin qu'elle nous soumette un projet plus abouti, plus efficace et réellement adapté aux besoins de notre commune.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Je vais peut-être m'exprimer dans un ordre qui n'est pas parfaitement linéaire, mais qui me permettra d'aborder les points essentiels. Vous évoquez un projet à vocation académique ; or ce n'est absolument pas l'objectif de ce préavis. À sa lecture attentive,

on comprend bien qu'il vise à mettre en œuvre des actions concrètes. Certes, nous nous concentrons beaucoup sur le modèle du Donut, sur l'image que nous souhaitons établir de la commune, mais il ne faut pas oublier que ce préavis constitue le plan climat de deuxième génération, intégré à un programme de durabilité fondé sur le Donut. Celui-ci doit nous permettre d'élaborer notre futur plan d'action 2028–2031, alors que le plan en cours — de première génération — couvre la période 2023–2027.

Vous avez indiqué, Monsieur Mossi, que vous attendiez davantage de résultats et d'informations. Nous l'avons bien entendu, notamment lors du dernier Conseil du mois d'octobre, lorsque M. Gouhier est venu présenter son travail. Vos interventions nombreuses nous ont été très utiles, car elles nous ont permis de mieux cerner vos attentes et de comprendre que certains exemples concrets devraient être mieux communiqués. Peut-être devrions-nous davantage utiliser les moyens de communication municipaux pour vous informer régulièrement : mon collègue Germain Schaffner pourrait, par exemple, vous présenter en détail l'avancement des actions d'arborisation ; de mon côté, je pourrais vous informer sur le nombre de panneaux photovoltaïques installés, que ce soit par la commune ou par des propriétaires privés bénéficiant de nos subventions, notamment via le Fonds d'encouragement au développement durable.

Vous avez également relevé qu'il y a maintenant deux ou trois ans que nous avons adopté le plan climat. Mais peut-on réellement attendre qu'en quelques années seulement, l'ensemble des défis climatiques et de durabilité soient intégralement couverts ? Ces enjeux sont vastes, complexes, et nécessitent une mise en œuvre progressive. Nous avançons cependant dans l'exécution du plan d'action.

Pour répondre également à M. Sandoz, j'aimerais revenir sur la question de la complexité du Donut. Il est vrai que nous parlons beaucoup de ce modèle, mais le préavis concerne avant tout le plan climat de deuxième génération, lequel doit précisément répondre à un grand nombre de vos questions et offrir les indicateurs nécessaires pour améliorer notre action. Le Donut, quant à lui, n'est qu'une image — une représentation synthétique du travail à accomplir pour notre commune, entre bien-être social au centre et limites écologiques à l'extérieur. Bien entendu, l'image d'Ecublens ne ressemblera en rien à celle de Bruxelles, et nous n'avons nullement la prétention de nous comparer à cette ville. Mais nous ne sommes pas la seule commune suisse à souhaiter disposer d'une telle représentation.

Sur la dimension économique de la durabilité, votre question est légitime. Le projet vise justement à rationaliser les dépenses publiques grâce aux outils d'évaluation qui seront développés. Ceux-ci seront conçus avec les différents services communaux, car les besoins du service social ne sont pas ceux des finances, ni ceux des travaux. L'objectif est de disposer d'une base commune permettant à tous les services de travailler ensemble. Cela permettra également d'éviter de financer des projets peu efficaces : en confrontant les analyses, certains projets apparaîtront pertinents, d'autres non, ou nécessiteront d'être reportés. Les critères énergétiques et sociaux seront intégrés afin de garantir des investissements ciblés et cohérents.

S'agissant de l'efficacité financière, le plan climat de première génération proposait un diagnostic initial et un plan d'action. La seconde génération apporte une mise en œuvre outillée, c'est-à-dire dotée des éléments qui manquaient à la première : un outil d'analyse, une priorisation des actions, des indicateurs partagés. Ce dispositif

remplacera plusieurs consultations et démarches futures, ce qui représente une forme de mutualisation et de rationalisation, susceptible de générer des économies annuelles.

Enfin, la priorisation est un élément essentiel : le Donut permet précisément de traduire la durabilité en décisions concrètes — où investir, que prioriser, et pour quelles raisons. Ce préavis répond ainsi aux demandes répétées du Conseil communal concernant la manière dont les priorités sont fixées. Ce message, nous l'avons parfaitement entendu, et notre volonté est de travailler dans ce sens.

La Commission des finances a d'ailleurs formulé un vœu en ce sens : vous informer de manière plus régulière et plus transparente sur les étapes du projet. Je salue ce vœu, car il est vrai que nous devons améliorer la communication continue.

M. le Conseiller Charles Koller

J'aimerais également annoncer mes intérêts : je suis favorable à une politique écologique ambitieuse. Je vais rebondir sur deux ou trois arguments et tenter d'être bref.

Concernant le coût : oui, peut-être que ce projet représente un investissement important. Mais il a précisément pour objectif de nous permettre d'investir là où cela est réellement pertinent. Aujourd'hui, il est possible que certains investissements ne soient pas optimisés ou qu'ils n'aient pas l'impact attendu. Cet outil vise à renforcer notre efficacité.

Il est vrai que nous avons déjà un plan climat. Toutefois, comme nous avons pu le constater lors de la séance précédente, il n'est pas évident de déterminer si nous sommes sur la bonne voie, si des actions manquent, si les investissements réalisés sont suffisants ou placés au bon endroit. Justement, en adoptant ce préavis, nous nous doterions d'un outil permettant de mesurer, piloter et orienter nos actions climatiques de manière plus rigoureuse.

Est-ce trop conceptuel ? Peut-être, à ce stade. Mais l'objectif même de ce préavis est de rendre ces éléments concrets. Pourrait-on élaborer un plan d'action standardisé ? Nous pourrions, mais cela ne correspond plus aux enjeux actuels. Les défis auxquels nous faisons face sont systémiques ; ils ne peuvent plus être traités en silos. Une gouvernance fragmentée n'est plus adaptée. Les problématiques environnementales, sociales et économiques sont interdépendantes, et cet outil permet précisément de les articuler.

Par ailleurs, il intègre la dimension sociale au même titre que l'écologie. Une transition écologique ne peut réussir si elle laisse des personnes de côté.

J'aimerais aussi rappeler une remarque exprimée lors du dernier Conseil : cet outil permettra de mieux comprendre où et comment l'argent public est investi. Cela devrait répondre, je l'espère, aux préoccupations exprimées notamment à droite de l'hémicycle concernant les dépenses publiques. Moi-même, ayant une forte sensibilité aux questions financières, je considère essentiel de pouvoir suivre et évaluer précisément l'impact de nos investissements. Un investissement mal ciblé affaiblit l'action publique.

Pour celles et ceux situés plus à gauche, le modèle permet également de rendre plus visibles les dimensions sociales, qui étaient peut-être moins lisibles dans le premier plan climat.

Enfin, pour conclure par une note plus légère : on a évoqué le caractère conceptuel du modèle et le fait qu'il est utilisé dans de grandes communes. Mais, pour l'anecdote, l'armée suisse est également en train de l'adopter. Cela montre que l'outil trouve sa pertinence dans des contextes variés.

Je vous encourage donc à soutenir ce préavis.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Je souhaite remercier le Conseiller Michele Mossi pour son analyse particulièrement précise et pertinente, tant ici qu'au sein de la Commission ad hoc. À ce propos, permettez-moi de relever un point qui me semble important et qui est d'ailleurs mentionné dans le préavis : la raison pour laquelle notre commune ne recevra pas une subvention de 100 000 francs, mais seulement de 50 000 francs.

SwissEnergie a en effet estimé que le programme Donut dépassait le cadre de ses compétences. Cela signifie que, selon eux, le modèle du Donut ne relève pas du domaine de l'énergie. Et pour cause : il comporte une dimension sociale aussi importante que sa dimension environnementale. Dans le modèle conçu par Kate Raworth, la moitié des indicateurs concerne le social et l'autre moitié l'environnement. C'est pourquoi je doute de la pertinence d'utiliser un plan climat pour évaluer, par exemple, le sentiment de démocratie ou l'allongement de l'espérance de vie — des données qui appartiennent certes au Donut, mais pas nécessairement à un plan climat.

Pour conclure, je souhaiterais que le vote relatif à ce préavis se déroule à bulletin secret, et je soumetts formellement cette demande au Conseil.

Mme la Présidente

Je soumettrai, la votation à bulletin secret, au vote, une fois que la discussion sera close.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Puisque la tendance est à la déclaration d'intérêts, je vais commencer par les miens : j'apprécie les donuts — c'est un petit plaisir personnel. Plus sérieusement, les critères du développement durable ne sont pas nouveaux. Ils ont été définis il y a déjà longtemps, notamment lors du Sommet de Rio. Depuis, chacun y est allé de sa propre interprétation, avant que les approches ne se structurent progressivement. Aujourd'hui, grâce aux avancées internationales et aux différentes COP — dont l'une se tient en ce moment — ces enjeux deviennent plus concrets. Et, hormis les climatosceptiques qui ont bien entendu le droit de s'exprimer, un consensus grandissant existe sur l'urgence de la situation, reposant sur des indicateurs solides permettant de mesurer l'évolution du climat, bien au-delà d'une simple hausse des températures.

Nous avons adopté un plan climat de première génération il y a quelque temps, et j'avais déjà plaidé pour davantage d'indicateurs, car cela me semblait insuffisant. Ils ont été introduits, et je salue aujourd'hui la volonté d'en ajouter encore, ainsi que la réflexion visant à mieux cibler nos actions et à nous doter d'un véritable tableau de bord.

Dans ma pratique professionnelle, j'ai l'habitude de mener des projets : je tiens à savoir où je vais, à définir des objectifs, à mesurer l'état initial et, surtout, à évaluer si les actions entreprises produisent des effets positifs ou négatifs, afin d'adapter le cap si

nécessaire. C'est exactement ce que propose ce préavis, structuré autour de quatre étapes :

1. Un diagnostic critique, soit une photographie de la situation actuelle ;
2. Le développement d'un outil d'analyse, fondé sur des indicateurs et une participation active de spécialistes et de citoyens ;
3. L'élaboration d'un programme stratégique de durabilité ;
4. La mise en œuvre progressive, avec ajustements continus.

Cette démarche me paraît cohérente, logique et loin d'être théorique. À la lecture du préavis, certains éléments peuvent sembler abstraits, mais dans l'ensemble, il s'agit d'un processus concret, orienté vers la mise en œuvre.

Je souhaiterais également revenir sur les propos de M. Sandoz. S'il est exact que la subvention de 100 000 francs n'a pas été octroyée parce que le Donut inclut un volet social, il faudrait rappeler que les critères du développement durable reposent, depuis Rio 1992, sur trois piliers indissociables :

- l'économie,
- l'écologie,
- le social.

Ces trois dimensions doivent être envisagées ensemble pour avancer de manière cohérente. De ce point de vue, je salue pleinement le fait que le modèle du Donut intègre l'aspect social ; c'est même pour moi l'un de ses atouts majeurs. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles je voterai en faveur de ce préavis, qui nous permettra enfin de disposer d'un tableau de bord tel que je l'appelais de mes vœux lors du premier plan climat.

Je vous remercie de votre attention.

Avant de terminer, un mot sur la proposition de M. Sandoz concernant le vote à bulletin secret : pour ma part, je considère que nous sommes tous suffisamment responsables pour assumer publiquement nos positions. Je suis donc favorable à un vote à main levée, ou au minimum avec les zapettes, au nom même de la transparence démocratique.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

J'ai une question à l'adresse de Madame la Municipale. Je salue à nouveau les avancées présentées ainsi que les réponses que vous avez apportées précédemment. Toutefois, une interrogation demeure : puisque le modèle du Donut relève d'une approche globale de la durabilité et qu'il englobe des dimensions écologiques, sociales et économiques, si le préavis devait être accepté ce soir, ne serait-il pas pertinent de renommer le plan climat en plan de durabilité ? Cela permettrait de refléter pleinement l'intégration des volets sociaux, économiques et de gouvernance, en complément des aspects environnementaux et climatiques.

Par ailleurs, concernant la demande de vote à bulletin secret, Monsieur le conseiller Ibarrola, je pense qu'elle est directement liée aux publications qui ont suivi le dernier Conseil, notamment sur les réseaux sociaux.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Comme M. Aitor Ibarrola l'a souligné, j'aime les choses tangibles. D'ailleurs, pour celles et ceux qui apprécient les donuts, j'en ai quelques-uns à ma table : vous pourrez non seulement les voir, mais aussi les goûter à la fin du Conseil. Voilà quelque chose de réellement concret.

Je n'ai pas encore exprimé ma position sur le climat. Je le soutiens, bien entendu, mais au travers de projets mesurables. Par exemple :

- l'isolation des bâtiments, un élément pourtant absent du rapport d'évaluation présenté lors de notre dernière séance,
- l'installation de panneaux solaires, une mesure à la fois mesurable et directement profitable à nos concitoyens.

Ces actions ont un impact clair, visible, sans attendre des années pour en percevoir les effets. À l'inverse, le Donut n'est qu'une photographie de la situation. Et dans trois, quatre ou cinq ans, il faudra en reprendre une nouvelle. D'ici là, rien de concret n'aura été réalisé sur le terrain. À choisir, je préférerais que nous investissions dans davantage de panneaux solaires ou dans l'isolation des bâtiments, y compris en soutenant gratuitement les propriétaires privés si nécessaire.

Il faut rappeler que, selon les données communiquées par la commune — et qui sont cohérentes au niveau suisse — le chauffage des logements représente plus de la moitié des émissions de CO₂. C'est donc un levier majeur, pragmatique et immédiat.

Pour répondre également à Mme la Municipale Petoud : les données nécessaires pourraient tout à fait être collectées via un simple outil de reporting, par exemple un fichier Excel partagé entre les différents dicastères. D'ailleurs, c'est précisément ce qu'a indiqué notre délégué au plan climat lors de la Commission ad hoc : oui, un tel suivi est possible, y compris sous forme d'un fichier Excel. Je l'encourage donc à intégrer cet élément dans son cahier des charges : un tableau partagé permettant de mesurer notre impact, à partir des données déjà disponibles auprès de sources externes — fédérales, cantonales — plutôt que de faire réaliser de nouvelles mesures coûteuses spécifiquement pour Ecublens.

Je vous remercie de votre attention. Et, bien sûr, je vous invite à soutenir la tenue d'un vote à bulletin secret : c'est notre droit, et je vous encourage à l'exercer.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Permettez-moi d'abord de rappeler l'objet du point 6 : il s'agit du plan climat de deuxième génération, et non d'un règlement de comptes entre partis. J'aimerais d'ailleurs que Madame la Présidente puisse le rappeler lorsque le débat s'écarte de son cadre.

S'agissant du préavis, nous avons entendu, notamment à droite, qu'il serait trop théorique. Il est vrai que sa présentation est dense et qu'il peut sembler très conceptuel. Toutefois, lorsque l'on examine la quantité — mais surtout la qualité — des documents fournis, deux domaines apparaissent clairement : la durabilité, d'une part, et l'administration publique, d'autre part.

À la lecture du préavis, on perçoit aisément le travail de véritables professionnels de l'administration publique : non seulement au sein de notre administration — avec un délégué, je le rappelle, d'une grande compétence, comme nous l'avons encore constaté

lors de la dernière séance — mais également grâce au soutien de l'Université de Lausanne. Et ce n'est pas un secret : cela apparaît explicitement dans le préavis ainsi que dans le rapport de la commission ad hoc. L'UNIL a accompagné la Municipalité et le délégué pour que le préavis soit solide et rigoureux sur la forme.

On nous dit également que l'outil Donut manquerait de concret. Pourtant, un outil n'est concret qu'une fois approprié puis mis en œuvre. Ce que demande aujourd'hui la Municipalité, c'est précisément un crédit permettant à l'administration communale de s'approprier cet outil, de l'intégrer puis de le mettre en pratique. Et, là encore, le préavis a tout prévu. Pour nombre d'entre nous, la première inquiétude était de savoir si l'administration serait en mesure de s'en emparer. Mais la lecture du point 12 montre clairement que cette étape a été anticipée et intégrée au projet.

Concernant le coût : certains sont surpris que l'Office fédéral de l'énergie ne finance pas davantage. Pourtant, il est logique qu'un office fédéral n'intervienne que dans son domaine de compétence. Néanmoins, il faut souligner que l'OFEN accorde malgré tout une subvention, ce qui n'allait pas de soi. Résultat : l'investissement final pour la commune sera inférieur au coût initialement prévu.

Pour le groupe PSIG — et je m'exprime ici en tant que co-président — il est clair qu'il faut accepter ce préavis. C'est la position qui s'est dégagée lors de notre séance de préparation. Bien entendu, comme toujours dans notre groupe, chaque Conseillère et chaque Conseiller communal vote librement, sans directive.

Pour conclure, je vous invite personnellement à soutenir ce préavis.

M. le Syndic, Christian Maeder

Je souhaitais apporter deux ou trois informations complémentaires de la part de la Municipalité. Je rejoins pleinement les propos d'Aitor Ibarrola concernant le développement durable : il repose sur trois piliers fondamentaux — l'économie, le social et l'environnemental. C'est l'équilibre entre ces trois dimensions qui permet la croissance, tout en préservant les ressources pour les générations futures. Le volet social y occupe naturellement une place essentielle, puisqu'il englobe l'équité, la lutte contre la pauvreté et la garantie des droits fondamentaux.

Pour revenir à notre préavis, je tiens à souligner que la Municipalité a bien entendu les remarques exprimées. Je précise également qu'au terme du débat de ce soir, deux options seulement s'offrent au Conseil : accepter ou refuser ce préavis. Vous ne pouvez pas nous le renvoyer pour révision. S'il est refusé, la Municipalité décidera ultérieurement si elle reprend le travail et si elle revient — ou non — avec un nouveau préavis. S'il est accepté, nous nous en réjurons naturellement.

Ce préavis met à disposition un outil de pilotage, d'évaluation et de cohérence, au service de la Municipalité, de nos services et — surtout — de la population. Il nous donne les moyens d'agir localement, durablement et de manière équitable. Il s'agit d'un projet ambitieux, mais c'est précisément ce que la Confédération et le Canton attendent des communes pionnières et innovantes. Notre commune a d'ailleurs été reconnue comme innovante, ce qui explique l'octroi de la subvention fédérale de 50 000 francs : une première étape est déjà franchie.

La Municipalité vous invite donc à adopter ce préavis, convaincue qu'il constitue un pas décisif vers une gouvernance moderne, efficace et juste.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Je dois avouer être quelque peu perturbé par cette proposition de vote à bulletin secret, d'autant plus qu'elle intervient juste avant les élections communales. Je vous invite plutôt à saisir l'opportunité que vous offre ce Conseil communal pour exprimer clairement vos positions — non seulement devant nous, mais aussi devant votre électorat.

Venir à la tribune pour affirmer, dans un premier temps, que l'on soutient une démarche, puis finalement dissimuler sa position derrière un vote secret crée, à mes yeux, une forme d'incohérence que je souhaitais relever ce soir.

Je vous encourage donc à ne pas soutenir cette demande de vote à bulletin secret et à avancer de manière transparente. Par ailleurs, j'invite également le Conseil à soutenir ce préavis, car il s'agit, selon moi, d'un outil de communication utile pour la Municipalité dans les années à venir — un outil qui permettra de démontrer et de valoriser la pertinence des projets mis en œuvre par l'administration.

M. le Conseiller Michele Mossi

J'aimerais formuler une petite remarque. Vous avez parfaitement raison, Madame la Municipale, de rappeler que de nombreuses actions sont déjà menées. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est de disposer d'une vision, d'un leadership clair dans le cadre du plan climat et de savoir précisément où nous voulons aller. Peut-être que ce que vous réalisez actuellement dépasse déjà certains objectifs fixés ; mais nous ne le savons pas, nous ne le voyons pas. C'est pourquoi il est essentiel d'obtenir une cartographie précise des activités déjà financées et mises en œuvre. Cette étape me paraît fondamentale.

Il ne faut pas considérer le Donut comme un outil au sens informatique du terme : ce n'est pas un logiciel dans lequel on introduit des données pour obtenir automatiquement une stratégie climatique, des objectifs clairs ou un plan d'actions. Le Donut donne une photographie, un état statique. Ce qu'il faut ensuite, c'est du leadership pour définir les priorités, les pistes d'action et la direction dans laquelle nous souhaitons aller.

Ce que je demande, à ce stade, c'est une illustration concrète de ce que vous faites déjà — et c'est beaucoup, vous l'avez vous-même souligné. S'agissant du préavis, Monsieur Hyseni l'a rappelé : l'Université de Lausanne a joué un rôle important dans sa rédaction. C'est en soi la démonstration que nous sommes face à un projet à forte dimension académique, car c'est le rôle d'une université, par définition.

Pour la suite, il nous faut une vision claire intégrant l'ensemble des piliers du développement durable, comme M. Ibarrola l'a mentionné : pas seulement le social et l'environnemental, mais aussi l'économique. Il faut évaluer les investissements, leur efficacité, leur impact. Je vous invite à relire les objectifs du préavis ainsi que le cahier des charges pour le bureau mandataire et transmis aux membres de la commission qui a étudié le préavis : on constate que la dimension économique n'y est pas développée au même niveau que les volets social et environnemental. C'est une lacune.

Recherchons davantage de solidité et une stratégie cohérente. Je salue les actions déjà entreprises par la Municipalité — notre commune fait beaucoup. Il est utile de les cartographier, de les résumer, de les intégrer dans le rapport de gestion. Beaucoup d'indicateurs, comme je l'ai déjà mentionné, sont aisément accessibles. Commençons

par cela. Observons d'abord ce que nous faisons réellement aujourd'hui, ce que cela coûte, ce que cela rapporte. Peut-être cela suffira-t-il ; peut-être faudra-t-il aller plus loin. Mais commençons par monitorer l'existant.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

J'abonde dans le sens de ce que M. Mossi vient d'exposer. J'aimerais revenir sur l'article de l'UNIL, lequel mettait en lumière à la fois les avantages et les limites du modèle du Donut.

Parmi les avantages identifiés figuraient sa simplicité visuelle, l'intégration des dimensions sociales et une perspective holistique, c'est-à-dire la prise en compte des enjeux dans leur globalité. Toutefois, vous le savez toutes et tous, ces caractéristiques ne sont pas propres au Donut : il existe de nombreux autres modèles qui permettent de visualiser simplement les dimensions environnementales et sociales d'un plan climat (ou de durabilité) et prenant en compte les enjeux dans leur globalité.

En revanche, le Donut présente plusieurs limites importantes. L'article relevait notamment :

- des incertitudes dans la définition des limites écologiques et des planchers sociaux ;
- une sur-simplification inhérente à la conception du modèle ;
- un manque d'attention à l'égalité et à la justice sociale, malgré les prétentions du cadre théorique ;
- et surtout l'absence d'une méthodologie opérationnelle permettant une adaptation pertinente du modèle au niveau local ou communal.

Pour toutes ces raisons — et davantage encore si vous prenez le temps de lire l'article, qui formule d'autres critiques substantielles — je vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser ce préavis.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Permettez-moi de réagir aux propos de M. Mossi et de Mme Landry-Reeb. Monsieur Mossi, vous avez affirmé que mon intervention démontrait qu'il s'agissait d'un préavis académique, puisque l'Université est impliquée. J'aimerais rappeler qu'il est plutôt heureux que l'Université soit présente : d'une part, elle fait partie intégrante de notre territoire communal ; d'autre part, sauf erreur de ma part, notre délégué au plan climat y a été formé. Il est donc naturel qu'il existe des synergies fortes entre la Ville et l'UNIL. D'autant plus que cette même université utilise déjà le modèle du Donut sur son propre périmètre. Pour une commune qui accueille une institution académique de cette importance, cette collaboration représente, au contraire, une opportunité considérable.

Madame Landry-Reeb, vous avez mentionné les limites du Donut relevées dans un article scientifique. J'ai retrouvé cette étude — j'espère qu'il s'agit de la même, puisque vous n'avez pas cité le titre — et elle évoque effectivement certaines critiques, notamment liées à l'adaptation locale du modèle. Mais dans cette même étude, on trouve également six principes permettant d'utiliser le Donut comme un outil à l'échelle locale. Autrement dit, les chercheurs ne disent pas que le Donut est inapplicable : ils

disent qu'il doit être appliqué avec méthode et précautions, ce qui est précisément ce que propose notre préavis.

Comme vous l'avez relevé, il s'agit peut-être d'un préavis à dimension académique — mais je ne partage pas cette vision. Pour moi, il s'agit plutôt du travail d'un professionnel formé à l'université, travaillant sur des politiques publiques, en collaboration continue avec un centre de recherche, et s'appuyant sur des travaux théoriques pour les traduire en actions concrètes. Le cahier des charges précise d'ailleurs — sauf erreur de ma part — que le délégué sera en lien permanent avec l'entreprise mandatée pour développer le Donut. Cela garantit que l'outil sera bien adapté au contexte d'Ecublens : concret, local et opérationnel.

Le Donut permettra de fixer des objectifs précis dans divers domaines, objectifs qui seront ensuite utilisés de manière transversale par les différents services. Comme M. Koller l'a rappelé, cela évitera que chaque dicastère travaille isolément — ce qui, pour le coup, relève de l'abstraction — et permettra une priorisation cohérente de l'action municipale.

Vous avez mentionné Boussole 21 : cet outil est essentiellement qualitatif. Le Donut, lui, propose une approche quantitative, qui permettra d'évaluer très précisément les progrès réalisés et la manière dont les services — et la Municipalité — accomplissent leur mission.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir ce préavis et les investissements qu'il propose.

M. le Conseiller Charles Koller

Pour rebondir sur ces articles, il faut rappeler qu'un article académique a justement pour rôle d'identifier des limites afin de proposer des solutions. L'une des pistes avancées par le Centre de durabilité consiste à allouer les limites planétaires à l'échelle d'un individu, puis à les retranscrire au niveau du territoire. C'est sur cette base que leurs travaux se construisent.

Autrement dit, à chaque contrainte ou difficulté relevée, le cadre universitaire propose également des solutions méthodologiques adaptées. C'est simplement ce que je souhaitais souligner.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Dans l'émotion du moment, j'ai oublié de vous donner les détails de l'article de l'UNIL que j'ai cité auparavant. J'aimerais préciser — pour le bénéfice du procès-verbal — que l'article de l'UNIL auquel je fais référence est bien celui publié dans *Journal of Cleaner Production*, intitulé « *The Doughnut Framework : From theory to local application in Switzerland – literature review and practical lessons* ». Je remets naturellement cet article à la personne chargée de la rédaction du PV.

⇒ Annexe 1

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Je suis désolé de reprendre la parole autant, mais au vu de ce que nous avons entendu, cela me paraît nécessaire. S'agissant des critiques académiques du modèle, il est

important de rappeler que l'UNIL s'est spécialisée dans l'application du Donut au niveau local. C'est véritablement son domaine de prédilection, le cœur de ses recherches. Il est donc logique qu'elle encourage les communes à adopter ce modèle et qu'elle propose de les accompagner. En d'autres termes, elle défend sa propre approche — elle prêche pour sa paroisse.

Monsieur le Syndic a évoqué l'indice de pauvreté, qui fait partie des indicateurs du Donut. Je serais surpris que la commune ne soit pas déjà en mesure de connaître la situation sociale de sa population, y compris la structure des personnes dans le besoin, sur la base des données qu'elle possède aujourd'hui.

Enfin, le vote à bulletin secret fait pleinement partie des pratiques démocratiques, et les manipulations — oups les remarques — visant à l'en empêcher ne le sont pas. Nos électeurs connaissent déjà les positions de chaque groupe politique. Pour cette raison, je vous invite à soutenir la tenue d'un vote à bulletin secret.

M. le Conseiller Charles Koller

Très brièvement, puisque nous tournons un peu en rond : l'article mentionné a été coécrit par une personne de l'Université qui travaille précisément sur le modèle du Donut. Autrement dit, c'est la même personne qui en formule les critiques et qui propose les solutions pour y répondre.

M. le Conseiller Rémy Enga Luye

J'interviens simplement pour tenter, de mon point de vue, de sortir un instant de ce focus permanent sur l'outil Donut, qui est en train de devenir le centre du préavis alors qu'il ne devrait être qu'un élément parmi d'autres.

J'aimerais rappeler deux points. Le 23 février 2023, un préavis intitulé *Stratégie climatique du Conseil communal* avait été présenté. C'est dans ce cadre que s'inscrivait le plan climat. Or, le plan climat a — à ma connaissance — un objectif principal : la réduction des émissions de CO₂.

Le préavis que nous examinons aujourd'hui pose un problème de forme dès son titre : *Plan climat deuxième génération – Programme de durabilité Donut*. Il aurait été plus clair et plus cohérent de présenter d'abord une stratégie de développement durable, dont le plan climat aurait constitué l'un des volets. Mais puisque nous avons déjà voté le plan climat, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un préavis qui met l'accent sur un outil — en l'occurrence le Donut — alors que ce choix relève avant tout de la compétence de la Municipalité.

Ce qui importe réellement dans ce préavis, ce n'est pas l'outil lui-même ; c'est la stratégie dont le Conseil municipal souhaite se doter pour mener ses politiques publiques et disposer d'un véritable tableau de bord. Si le Donut devient « l'arbre qui cache la forêt », ce serait regrettable, car l'objectif est bien de construire une approche cohérente dans laquelle le plan climat s'intègre logiquement.

Idéalement, nous aurions d'abord dû nous prononcer sur une stratégie globale de développement durable, dans laquelle le plan climat aurait trouvé naturellement sa place. Mais puisqu'il est déjà adopté, qualifier cette nouvelle étape de simple prolongation du plan climat risque d'entretenir une certaine confusion.

C'est pourquoi je vous invite — pour reprendre une expression souvent utilisée ici — à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Des améliorations sont certainement nécessaires, mais rejeter ce préavis enverrait un signal qui ne refléterait pas les efforts déjà déployés par notre commune.

Le Conseil municipal a besoin d'un outil, d'un tableau de bord. Et si le Conseil communal retient les remarques qui ont été formulées, nous pourrions obtenir des améliorations substantielles. Nous serons d'ailleurs très attentifs au rapport qui reviendra ultérieurement.

Pour toutes ces raisons, je vous encourage à voter oui à ce préavis.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Je souhaiterais revenir sur deux ou trois points et apporter quelques précisions. Monsieur Hyseni, je vous remercie d'avoir mentionné que M. Gouhier s'est appuyé sur l'Université pour la rédaction du préavis, mais il convient de préciser qu'il s'agissait en réalité de la rédaction du cahier des charges déposé auprès de la Confédération pour obtenir une subvention. L'objectif était d'identifier le bureau le plus approprié pour accompagner la commune. Il a donc collaboré avec l'Université, qui disposait de l'expérience nécessaire, afin de s'assurer que le cahier des charges intègre les bons éléments permettant de sélectionner le mandataire le plus compétent.

Monsieur Mossi, Monsieur Sandoz, vous avez demandé des éléments concrets. Sachez que M. Gouhier y travaille déjà. Depuis l'adoption du plan climat et de ses 110 actions, il a naturellement mis en place un tableau Excel qu'il actualise très régulièrement — au minimum une fois par an, voire deux — avec les représentants des différents services au sein du groupe de travail du plan climat.

À la suite du rapport établi au 31 décembre 2024, une extraction complète sera réalisée :

- les actions déjà réalisées,
- celles en cours,
- celles en retard,
- celles qui ne sont pas encore entamées,
- celles qui sont terminées ou partiellement abouties.

Ce travail permettra de documenter l'avancement du plan d'action 2023–2027, dont l'ensemble des actions devrait être lancé d'ici 2027.

Monsieur Sandoz, lorsque vous demandez où en sont l'isolation des bâtiments ou d'autres mesures concrètes, j'aimerais rappeler que vous votez ici même des préavis qui contiennent précisément ces informations, de même que les budgets annuels qui en reflètent l'évolution.

J'aimerais également apporter une clarification concernant la subvention qui, effectivement, n'est pas aussi élevée que ce que certains auraient pu imaginer. Il reste néanmoins important de souligner que la Confédération a retenu Ecublens parmi une cinquantaine de communes suisses, ce qui témoigne de l'intérêt porté à la qualité et au caractère innovant du projet.

La Confédération a estimé, d'une part, que l'évaluation du plan climat pourrait relever d'un financement du Canton de Vaud et, d'autre part, que le projet dépassait le cadre strict de la réduction de la consommation énergétique — qui était l'objet premier de l'appel à projets. Toutefois, la Confédération ne souhaitait pas laisser passer un projet jugé prometteur, raison pour laquelle son soutien a été maintenu.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Je ne souhaitais pas reprendre la parole, mais je dois dire que j'ai été surpris par les propos de Mme Petoud. J'apprends avec satisfaction que M. Gouhier a déjà élaboré un fichier Excel ; en revanche, ce qui m'interpelle, c'est qu'il ne soit partagé qu'une à deux fois par an. À mes yeux, un tel reporting devrait plutôt être réalisé de manière trimestrielle, voire mensuelle, afin de garantir un suivi réellement efficace.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Je souhaite simplement préciser que, si M. Gouhier réalise un bilan complet deux fois par année, il travaille bien entendu de manière régulière et continue avec ses collègues tout au long de l'année.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion.

Nous allons procéder au vote concernant la demande de vote à bulletin secret. Je vous rappelle que cette demande doit être approuvée par un cinquième des votants, ce qui signifie qu'au moins douze personnes doivent se prononcer en sa faveur pour qu'elle soit acceptée.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ 18 Conseillères et Conseillers sont favorables, 38 sont contre et 3 s'abstiennent.
Le vote à bulletin secret est approuvé.

Je vous relis, à présent les conclusions du préavis 2025/14 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS

- vu le préavis municipal n° 2025/14,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le projet « Plan climat – 2 e génération. Programme “Durabilité–Donut” » visant à structurer la gouvernance durable de la Commune, à renforcer la cohérence des politiques publiques et à doter l'Administration et la population d'outils concrets de pilotage de la transition écologique ;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre de Fr. 227'000.- (deux-cent-vingt-sept-mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 302 « Développement durable » et la nature n° 5890 « Autres dépenses d'investissement », plus précisément dans le compte n° 302.5890.092 – Durabilité – crédit-cadre Donut.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Pour votre information, la Présidente a également le droit de voter lorsqu'il s'agit d'un vote à bulletin secret.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

- ⇒ C'est avec 26 oui, **29 NON** et 5 abstentions que le préavis 2025/14 : **Plan climat 2° génération – Programme « Durabilité – Donut » - Crédit cadre est refusé.**

7. Droit d'initiative

Mme la Présidente

Nous passons au point a) du droit d'initiative, Développement de l'interpellation de Mme la Conseillère Belyse Nahimana : « Racisme structurel au sein de la police : Comment évaluer les risques de dérapage et sécuriser la population cible d'Ecublens ? »

Mme la Conseillère Belyse Nahimana

L'interpellation fait suite à la mort du jeune Marvin, 17 ans, survenue à Lausanne dans la nuit du 23 au 24 août dernier puis aux révélations accablantes de la Municipalité de Lausanne le 25 août, jetant la lumière sur l'existence d'un racisme structurel au sein de la police lausannoise. Les deux groupes WhatsApp "Pirates F." et "Les Cavaliers" échangeaient des blagues de très mauvais goût depuis 2016. Fort heureusement, il existe encore des agentes et agents de police qui font leur métier avec bravoure et diligence. Ils ont toute mon admiration.

Néanmoins, ce qui a été révélé au grand jour notamment les conversations WhatsApp à caractère raciste, sexiste, antisémite, homophobe et chargées de discrimination, témoigne d'un aveuglement éthique qui gagne de plus en plus les rangs de certaines institutions étatiques, comme la Police, qui au départ *avait* le rôle de veiller à l'ordre et à la sécurité publique. Par ailleurs, elle détient une force coercitive qui lui permet d'agir fortement en cas de nécessité, ce qui peut conduire à des drames. Or, les malheureux événements entre la police et les personnes racisées se multiplient et créent un sentiment d'insécurité et de grande peur au sein de la population migrante, notamment africaine. Pour rappel, entre 2017 et 2025 sept personnes d'origine africaine ont perdu la vie pour donner suite à une intervention policière. Aucune d'elles n'avait 40 ans¹. Les familles endeuillées ont peu de moyens d'agir contre le pouvoir du système politique qui, comme l'a dit l'ancien conseiller fédéral Alain Berset, agit "aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire".

En termes d'actions, la confédération a publié un *Rapport sur le monitoring de la discrimination raciale et de l'antisémitisme* en Suisse le 27 août dernier. Il met en évidence les limites des stratégies actuelles dans la lutte contre le racisme tout en

établissant un bon nombre de recommandations à mettre en place pour améliorer la prise en charge des victimes. Nous saluons l'arrivée en 2026 d'une première stratégie nationale de lutte contre toute forme de discrimination raciale.

La police municipale de Lausanne a annoncé une réorganisation et des réformes à venir plus particulièrement l'organe indépendant doté d'un pouvoir judiciaire.

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité d'Ecublens :

1. Après les révélations qui ont secoué la population lausannoise et la Suisse entière, est-ce que la Municipalité a engagé une action particulière pour savoir si des pratiques similaires existent au sein de la Pol ouest ? Nous avons appris qu'un agent de la POL est impliqué dans l'affaire dévoilée le 28 août dernier. Pouvons-nous savoir si l'enquête administrative à son sujet est terminée ? Si oui, quelles sont les conclusions ?
2. Nous savons que les policiers travaillent parfois dans des situations pénibles sous stress, pouvant déboucher à des débordements. L'incompréhension est souvent réciproque entre les forces de l'ordre et les personnes issues de la diversité. Quel est le soutien qui est donné aux agents pour leurs efforts dans la lutte contre le racisme au sein de leur institution et dans l'accomplissement du devoir ? Comment la Municipalité d'Ecublens envisage-t-elle de restaurer la confiance de la population d'Ecublens vis -à-vis de la police ?
3. Le canton de Genève avait sauté le pas en 2007 en introduisant un organe autonome Inspection générale des services (IGS), placé sous les ordres du procureur général pour traiter efficacement les plaintes internes des collaboratrices et collaborateurs de la police. Est-ce quelque chose de ce type est envisageable dans le canton de Vaud ? Quelle est la position de la Municipalité sur un contrôle de la POL ? Insiste-t-elle pour mettre un tel système en place ?
4. Si un incident comme celui qui s'est passé à Lausanne venait à se produire Ecublens ou dans le district, quelles seraient les compétences de la Municipalité et quel serait son plan d'action, si ce cas venait à se produire ? Sachant que notre commune n'a pas de police municipale, mais que nous avons un Municipal chargé de la sécurité publique.
5. En réponse au postulat intitulé « Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations », la Municipalité nous a communiqué prévoir une formation obligatoire pour les collaborateurs de la commune d'Ecublens. Est-ce que la formation a déjà démarré ? Est-ce que les agents et les agentes de la Police sont concernés par ces formations ? A quelles institutions sont-elles dispensées ?

⇒ **Annexe 2**

Mme la Présidente

Je remercie Mme la Conseillère pour son développement et demande à la Municipalité si elle souhaite répondre de suite ou elle préfère le faire lors d'une prochaine séance.

M. le Municipal Jean Cavalli

La Municipalité répondra par écrit.

Mme la Présidente

Nous passons au point b) du droit d'initiative, Développement de l'interpellation de Mme la Conseillère Valérie Bernier : « Jonction d'Ecublens – un projet isolé et dépassé, une vision à redéfinir ».

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Jonction d'Ecublens – un projet isolé et dépassé, une vision à redéfinir

En 2018, lors de la mise à l'enquête du projet de travaux d'aménagement du réseau autoroutier dans l'Ouest lausannois, le Conseil communal d'Ecublens avait pris position de manière critique. Il avait exprimé des réserves face à la planification proposée par l'Office fédéral des routes (OFROU), et c'est sur la base de ce consensus que la Municipalité avait posé une condition ferme : la mise en service simultanée des jonctions d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens.

Aujourd'hui, cette condition n'est plus remplie. Chavannes s'est retirée du projet, et le Canton laisse entendre qu'une jonction isolée à Ecublens pourrait être réalisée. La Municipalité a rappelé que les charges accompagnant la Décision d'approbation des plans (DAP) liaient encore juridiquement les deux jonctions, tout en admettant qu'une décision du DETEC pourrait supprimer cette exigence. Elle a également évoqué les risques de saturation du réseau local en cas de non-réalisation de la jonction de Chavannes. Il convient toutefois de préciser que l'enjeu n'est pas d'opposer Ecublens à Chavannes, mais bien de considérer qu'en renonçant à la réalisation des deux jonctions, on maintient le *statu quo* et l'on évite ainsi d'introduire un nouvel incitatif au transport individuel motorisé.

Car au-delà de ces considérations techniques, une autre question se pose : en voulons-nous vraiment, de ces jonctions ? Est-ce la vision urbanistique que nous voulons porter, en cohérence avec nos engagements climatiques ? Les faits sont connus. Le transfert modal fonctionne. Les projections de trafic ont été surestimées et les comptages récents montrent une baisse réelle du trafic sur le réseau local. Les projets autoroutiers ne répondent plus aux impératifs de durabilité, ni aux objectifs fédéraux et cantonaux de transfert modal, ni à notre plan climat communal. Ils vont à l'encontre de la volonté populaire exprimée par le rejet de l'initiative sur les extensions autoroutières et par l'entremise d'associations citoyennes. Dans un rapport technique de la DGMR sur l'étude préliminaire de requalification des voies d'accès à la jonction d'Ecublens, on ne considère que le coût des aménagements à proximité immédiate de la jonction, qui s'élèverait à plusieurs dizaines de millions. Or, cette estimation ne tient pas compte des aménagements supplémentaires qui deviendront pourtant indispensables. Je pense au chemin de la Motte, au chemin du Dévent, à la route Neuve, à la rue du Villars et à son giratoire.

Le coût global pour la commune demeure donc incertain, mais il devrait avoir un impact considérable sur nos finances. En outre, nous pouvons nous attendre à une diminution de nos recettes fiscales pour donner suite aux résultats d'une votation populaire récente. À défaut d'augmenter nos revenus, il faudra faire des choix. Le canton prévoit aussi assainir ses finances en ponctionnant 46 millions de francs au détriment des communes dans le budget de 2026. Est-il raisonnable de consacrer nos finances à l'adaptation de nos routes pour accueillir toujours plus de voitures, considérant les investissements conséquents que nous devons faire ailleurs ?

Chaque nouvelle infrastructure routière péjore la qualité de vie, la qualité de l'air que nous respirons, notre tranquillité et notre qualité de vie, tout cela pour favoriser des déplacements motorisés individuels. C'est un enjeu de santé publique, mais cela a également un impact sur la sécurité des trajets pour les écoliers, les personnes âgées, les coureurs, les cyclistes. La municipalité affirme que nous ne pouvons rien faire sur le plan légal. Mais sur le plan politique, nous avons un rôle à jouer. Nous pouvons affirmer que ces projets appartiennent au passé.

Nous pouvons défendre un autre avenir, un avenir où les infrastructures servent d'abord à celles et ceux qui en ont vraiment besoin et où nos investissements soutiennent la mobilité active et les transports publics en cohérence avec nos engagements climatiques et pour le bénéfice de toute la population. La municipalité peut-elle dès lors préciser, un, Quelle est sa position de fond sur la pertinence même de la réalisation d'une nouvelle jonction, indépendamment des contraintes légales, au vu des derniers chiffres sur la base du trafic local? En deuxième, comment elle entend articuler ses choix budgétaires dans un contexte de recettes fiscales sous pression?

Priorisera-t-elle les aménagements routiers liés au projet de l'OFROU ou, au contraire, les investissements dans la mobilité active, les transports publics et nos écoles? Proposera-t-elle une augmentation de nos impôts? Est-elle prête à affirmer publiquement que l'avenir de notre commune passe par une mobilité durable, la mise en œuvre effective de notre plan climat et une meilleure qualité de vie, plutôt que par la poursuite de projets autoroutiers dépassés?

Je serai reconnaissante à la Municipalité de bien vouloir me répondre par écrit.

⇒ **Annexe 3**

M. le Syndic, Christian Maeder

Comme proposé par l'interpellatrice, la Municipalité répondra par écrit et oralement lors d'une prochaine séance, accompagnée d'une présentation du concept des jonctions autoroutières ainsi que du fonctionnement général de l'autoroute. Cette présentation permettra d'argumenter dans le sens de ce que nous défendons, à savoir une mobilité apaisée sur les routes communales, rendue possible grâce à un effet d'absorption sur le réseau autoroutier.

Je n'en dirai pas davantage ce soir. Vous recevrez les réponses, tant écrites qu'orales, lors d'une séance ultérieure — vraisemblablement au printemps. En décembre, cela n'est pas réalisable ; au mieux, ce sera donc en février.

Mme la Présidente

Nous passons au point c) du droit d'initiative, Développement de l'interpellation de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb : « Ecublens compte bientôt 15'000 habitants – Que fait la police ? »

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je pense que le moment est approprié pour s'interroger sur la situation de la sécurité à Ecublens, d'autant plus que notre commune connaît une croissance importante. Nous observons également que certaines communes voisines — je ne citerai pas Lausanne

— ont vu leur criminalité augmenter, avec une incidence notable sur la qualité de vie de leurs habitants.

Mon interpellation n'est empreinte d'aucune animosité. Elle vise simplement à mieux comprendre la manière dont la Municipalité évalue les actions menées en matière de sécurité sur notre territoire, et dans quelle mesure celles-ci permettent de préserver la belle qualité de vie dont Ecublens bénéficie aujourd'hui.

Voilà pour le développement de mon intervention.

Alors qu'Ecublens compte presque chaque jour de nouveaux habitants et que nous compterons bientôt 15'000 habitants, nous pouvons imaginer que tant les incivilités et que les activités de Pol Ouest sont en hausse.

En un très court laps de temps, j'ai pu moi-même constater :

- ⇒ Qu'un nouveau squat (occupation illégale de propriété d'autrui) s'est installé juste à côté de chez nous, au Chemin de la Cocarde 8 ;
- ⇒ Que des e-trottinettes conduites par des enfants, de très jeunes ados ou d'adultes se trouvent régulièrement et subrepticement derrière des personnes, parfois âgées, sur les trottoirs (notamment à la Route du Bois ou le long de la Route du Tir-Fédéral) et derrière des sportifs et spectateurs autour du stade du Croset (qui est interdit aux 2 roues) ;
- ⇒ Que des poids-lourds se permettent de passer dangereusement, en sens inverse, dans le rond-point entre la Route de la Pierre et la Rue du Villars afin de gagner du temps - fait confirmé par des voisins qui voient également des véhicules de sécurité ou de santé procéder de la même manière ;
Que d'autres poids-lourds obstruent régulièrement le trottoir situé en face du quai de déchargement du Centre commercial du Croset (entre le carrefour Rue du Croset-Rte du Bois et l'arrêt de bus Croset Ch. du Croset) ...

Je demande donc à la Municipalité de nous donner les informations suivantes concernant les incivilités et leur évolution à Ecublens et les activités de Pol Ouest sur la Commune :

De manière générale :

- La Municipalité d'Ecublens voit-elle les incivilités et atteintes au code de la route augmenter à Ecublens alors que sa population augmente ? Comment explique-t-elle l'augmentation s'il y en a une ?
- La Municipalité juge-t-elle suffisantes les activités de POL Ouest en lien avec ces incivilités ou enfreintes au code de la route ?

Concernant l'occupation illégale de propriété d'autrui – squats - :

- Combien y a-t-il de squats à Ecublens – état actuel octobre 2025 et comparaison avec 2024 ?
- Comment la Municipalité voit-elle l'évolution du nombre de squats ces dernières années sur la Commune ? Estime-t-elle que le nombre de plaintes et d'interventions concernant des squats est en augmentation ?
- Estime-t-elle que les moyens de répression à disposition en lien avec les squats adéquats et suffisants pour décourager les squatters et diminuer les nuisances pour le voisinage ?
- À quelles autres mesures la Municipalité pense-t-elle recourir le cas échéant ?

- La Municipalité est-elle au courant d'accords entre propriétaires et squatters qui auraient pu se conclure favorablement et est-ce fréquent ?

Concernant les e-trottinettes :

- Alors que POL Ouest et la Commune effectuent des campagnes de sensibilisation auprès des conducteurs d'e-trottinettes, la Municipalité juge-t-elle ces mesures de prévention suffisantes ? La municipalité se satisfait-elle des mesures de prévention et des éventuelles verbalisations en lien avec la circulation d'e-trottinettes sur les trottoirs de la Commune ?
- Mêmes questions concernant la pratique d'e-trottinettes sur le périmètre du Stade du Croset. Les campagnes de sensibilisation sont-elles jugées suffisantes ? La Municipalité se satisfait-elle de la prévention et des éventuelles verbalisations en lien avec la pratique d'e-trottinettes sur le périmètre du Stade du Croset ?

Concernant les camions :

- La Municipalité d'Ecublens est-elle satisfaite des contrôles effectués dans le rond-point entre la Route Neuve et la Route du Villars en particulier pour veiller à ce que les véhicules encombrants de type camion et utilitaires ne « coupent » pas le rond-point dans le sens inverse que celui autorisé (mettant par là-même la sécurité des piétons et des autres usagers en péril) ?
- La Municipalité juge-t-elle suffisantes les mesures mises en place pour s'assurer que le trottoir en face du Centre commercial du Croset reste accessible aux piétons (et que les camions ne s'y garent pas en attendant que le quai de déchargement du Centre commercial soit libre) ?

Concernant la surveillance du trafic sur les axes routiers d'Ecublens et en lien avec les discussions actuelles en Ecublens, Chavannes-près-Renens, le Canton de Vaud et la Confédération :

- ⇒ Le système de surveillance automatique du trafic de Pol Ouest, utilisé en matière de prévention et verbalisation des contrevenants à la LCR, permet-il ou pourrait-il permettre de mesurer l'évolution du trafic sur les axes routiers d'Ecublens régulièrement bouchonnés et encombrés, tels que l'Avenue de Tir-Fédéral ou la Rue du Villars ?

⇒ **Annexe 4**

Mme la Présidente

Je remercie Mme la Conseillère pour son développement et demande à la Municipalité si elle souhaite répondre de suite ou elle préfère le faire lors d'une prochaine séance.

M. le Municipal Jean Cavalli

Nous répondrons par écrit

Mme la Présidente

Je prends bonne note que la municipalité ne souhaite pas prendre la parole ce soir et qu'elle préfère répondre à l'interpellation lors d'un prochain Conseil.

Passons donc au point d) qui a été ajouté à notre ordre du jour, modifié. Monsieur le Conseiller Jean-Paul Dudt a demandé une modification de l'ordre du jour. Le Bureau a validé la prise en considération de ce changement du règlement de Conseil communal. Le préfet a été consulté sur le sujet et a confirmé que c'était de la compétence du Conseil communal. Je vous rappelle le règlement communal sur ce point.

Je vous rappelle le règlement communal. Le Conseil peut soit :

- a) renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, l'auteur de celle-ci fait alors partie de droit de cette commission sous réserve d'un conflit d'intérêt personnel ;
- b) prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier
- c) rejeter la prise en considération de la proposition.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Avant de commencer, j'aimerais déjà remercier toutes les collègues et tous les collègues qui ont accepté ce changement de l'ordre du jour pour que je puisse prendre la parole.

Donc, le 26 septembre 2025, le peuple vaudois a accepté de changer la règle du quorum dès les élections communales de 2026.

Jusqu'à présent, chaque liste devait atteindre le quorum de 5 % pour avoir des élus. Avec un Conseil à 75 membres, ceci rendait quasi impossible qu'une liste obtienne moins de 5 élu.e.s.

Dorénavant, et en cas d'apparement, le quorum s'appliquera à la somme des suffrages recueillis par les listes apparementées. Par exemple, une liste faisant 3% obtiendra probablement 2 à 3 Conseillers si elle est apparementée avec une ou plusieurs autres listes et qu'elles font ensemble plus de 5%.

Or, l'article 40 alinéa 1 actuel dit « Forment un groupe politique, cinq Conseillers communaux au minimum, issus de la même liste électorale lors des élections générales ». Ces 2 ou 3 élu.e.s de l'exemple ci-dessus ne pourraient ainsi ni former un propre groupe politique, ni intégrer un groupe existant, et resteraient donc en quelque sorte « orphelins » tout au long de la législature.

Afin d'éviter cette situation, le soussigné propose d'élargir la provenance des membres d'un groupe politique aux listes apparementées.

L'article 40, alinéa 1 de notre règlement, deviendrait ainsi :

« Forment un groupe politique cinq Conseillers communaux au minimum, issus de la même liste électorale ou du même apparentement de listes lors des élections générales ».

Afin de gagner du temps, le soussigné désire renvoyer ce projet d'amendement directement à la Municipalité pour qu'elle rédige sans tarder un préavis, en l'accompagnant éventuellement d'un contre-projet, selon l'article 71 alinéa 1C de notre règlement.

⇒ **Annexe 6**

Mme la Présidente

Je vous remercie pour votre développement, est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ?

Ce n'est pas le cas. J'ouvre à présent la discussion à toute l'Assemblée.

M. le Conseiller Michele Mossi

Permettez-moi d'illustrer par deux exemples ce que pourrait impliquer la modification de règlement proposée par M. Dudt, qui semble être — je dis bien *semble être* — une concrétisation directe de l'initiative Christen que nous avons adoptée il y a quelque temps.

Premier exemple : les listes établies (droite ou gauche). Prenons deux listes qui, avant l'initiative Christen, pouvaient choisir de s'apparenter — par exemple PLR–UDC ou Verts–Socialistes. L'objectif était simple : additionner leurs excédents de sièges pleins. Ainsi, si une liste obtenait 17,3 sièges et l'autre 18,8, la somme des deux restes (0,3 et 0,8) permettait d'obtenir un siège supplémentaire. La liste qui avait 18,8 sièges passait alors à 19, et l'autre conservait 17.

Avec le texte proposé par M. Dudt, ces deux listes — du fait de leur appartenance au même apparentement — formeraient un seul groupe. Cela signifierait qu'il deviendrait déconseillé pour de grandes formations, qui dépassent déjà le quorum, de s'apparenter, puisque cela les obligerait automatiquement à fusionner en un seul groupe au Conseil.

Deuxième exemple : deux nouvelles petites listes. Imaginons deux formations politiques fictives :

- la **Liste Démocratie Organique**,
- la **Liste Nouvelle Union Tactique**.

Avant l'initiative Christen, si chacune obtenait 4 % des voix, ces suffrages étaient simplement perdus. Aujourd'hui, grâce à l'initiative Christen, si ces listes s'apparentent,

leurs pourcentages s'additionnent (4 % + 4 % = 8 %), ce qui leur permet d'obtenir, par exemple, trois sièges chacune.

Avec la modification proposée par M. Dudt, les trois élus de la Liste Démocratie Organique (D.O.) et les trois élus de la Liste Nouvelle Union Tactique (N.U.T.) formeraient alors un seul groupe. Ce groupe — logiquement — pourrait s'appeler... le groupe DO–NUT.

Ainsi, si vous soutenez le Donut, je vous invite également à soutenir la modification de règlement proposée par M. Dudt. Mais gardez à l'esprit que cette modification aurait un impact réel pour les grandes listes qui, jusqu'ici, utilisaient les apparentements pour récupérer les soldes de sièges non attribués.

Je vous laisse naturellement votre pleine liberté de vote.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je tiens à saluer la création du groupe DO-NUT à Ecublens. Si j'ai bien compris, cette configuration présenterait également un avantage en matière de représentation dans les différentes commissions. En effet, si de petits groupes sont apparentés et appartiennent, à l'avenir, à un même groupe, il leur sera plus facile d'obtenir des sièges et d'être représentés dans ces commissions.

Mme la Conseillère Stéphanie Aquin

La question est effectivement très technique. Je me suis moi-même livrée à plusieurs scénarios pour essayer d'en mesurer les effets sur la prochaine législature. Par exemple, si un groupe UDC–PLR venait à se constituer et à obtenir de nombreux élus, il pourrait se retrouver avec une seule place en commission en tant que groupe, alors qu'auparavant, en se présentant séparément, ces deux formations pouvaient prétendre à deux sièges. Sous cet angle, cette modification n'est effectivement pas avantageuse pour les grands groupes.

Lorsque l'on analyse la situation, on constate surtout un manque de cohérence entre notre règlement actuel et la nouvelle loi, ce qui appelle une réflexion — mais pas nécessairement une décision précipitée. Nous avons consulté le préfet Jonas Kocher ; dans son message, plus long, que je résume ici, il est indiqué que :

Vous pouvez évidemment modifier et adapter votre règlement dans ce sens. Une autre option consiste à ne pas modifier le règlement formellement, mais à convenir, après les élections, d'une convention de législature avec les différents partis. Cette convention pourrait définir plusieurs éléments tels que : la composition et la reconnaissance des groupes politiques, la répartition des sièges au Bureau, la désignation des scrutateurs,

la composition des commissions permanentes et ad hoc, ainsi que les modalités d'élection à ces dernières.

Je trouve cette option intéressante, car elle montre qu'il n'y a pas urgence — ou, pour reprendre une expression de chez moi, « *il n'y a pas le feu à la cabane* ». Nous pourrions tout à fait envisager une convention de législature après les élections, plutôt que d'adopter dans la précipitation une modification du règlement dont nous ne maîtrisons pas encore entièrement les effets.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

J'aurais deux éléments à soulever : une question et une remarque.

Concernant la question, il me semble que le Préfet s'est déjà prononcé à ce sujet. Je me suis naturellement demandé si cette modification devait être transmise à la Municipalité ou plutôt au Bureau, puisque, de mémoire, l'élaboration du règlement du Conseil relève du Bureau, qui le soumet ensuite au Conseil. Si vous pouviez nous éclairer sur ce point, cela permettrait d'apporter davantage de clarté au débat.

Souhaitez-vous peut-être répondre d'abord à cet aspect ?

Mme la Présidente

Dans ce cas précis, il faut rappeler qu'à l'origine, il s'agissait d'une motion. Mme Bernier avait écrit au Préfet et posé plusieurs questions dans ce cadre-là. Par la suite, le texte de Monsieur Dudt a été transformé en proposition de modification du règlement communal, plus précisément du règlement du Conseil communal.

En me référant à ce règlement, voici ce que j'ai pu établir concernant une demande de modification : trois options sont possibles, comme je l'ai indiqué précédemment :

1. Renvoyer le texte à une commission chargée de préavisier la prise en considération ;
2. Renvoyer le texte à la Municipalité ;
3. Ou le rejeter.

Si l'on souhaite renvoyer le texte en commission, cette décision doit être adoptée à la majorité d'un cinquième du Conseil communal, soit douze voix.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

J'entends bien les éléments qui ont été exposés. Il est vrai que, dans la majorité des cas, les règlements sont renvoyés à la Municipalité, car ils relèvent du travail des services — qu'il s'agisse, par exemple, du règlement des déchets ou d'autres règlements techniques que la Municipalité élabore et préavise naturellement.

En revanche, lorsqu'il s'agit du règlement du Conseil communal, j'estime — et cela n'engage que moi — que cette compétence relève plutôt du Bureau du Conseil. C'est une prérogative institutionnelle qui, à mes yeux, ne devrait pas être déléguée aux services municipaux.

Ce que je souhaite éviter, c'est que cette question soit renvoyée aux calendes grecques, alors même qu'elle revêt une importance particulière en vue des prochaines élections.

Il me semble essentiel que nous connaissions clairement les **règles du jeu** au moment où nous serons appelés à voter.

Mme la Présidente

Alors, j'ai eu le préfet ce matin au téléphone, mais j'ai posé la question comme étant une motion.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Je constate que ma première question restera sans réponse, ce que je regrette quelque peu. J'en viens donc à ma remarque, qui porte sur l'encadré proposé par M. Dudt — l'article 40 — ainsi que sur l'interprétation qu'en faisait M. Mossi concernant la formation des groupes politiques en cas d'apparement.

Le passage en question indique : « *cinq conseillers communaux au minimum, issus de la même liste électorale ou du même apparement de liste* ». Il s'agit bien d'un « ou » logique. Cela signifie que l'une ou l'autre condition suffit, et non les deux cumulativement.

À mes yeux, cela laisse toute latitude aux groupes concernés : ils peuvent décider librement s'ils souhaitent constituer un groupe commun ou maintenir des groupes séparés, même en cas d'apparement électoral. Autrement dit, s'apparement pour additionner des reliquats lors des élections ne crée aucune obligation de former ensuite un groupe politique unique. Si j'ai bien compris, ce point différerait de l'interprétation initialement faite par M. Mossi, mais sur un plan purement logique, le texte ne restreint pas cette possibilité.

Enfin, je veux redire mon regret de ne pas avoir obtenu de réponse à ma première question. Je demeure convaincu que l'élaboration du règlement du Conseil communal relève de la prérogative du Bureau du Conseil. Lors de l'adoption du dernier règlement, c'est bien le Bureau qui en avait assuré la rédaction et qui l'avait soumis au Conseil, conformément à son rôle institutionnel.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

D'après ce que j'ai compris, il faut effectivement renvoyer le texte à la Municipalité, qui devra ensuite rédiger un préavis et le soumettre à nouveau au Conseil communal.

En ce qui concerne l'argument avancé par M. Mossi, je ne partage pas du tout son analyse quant aux grands groupes. Le PSIG et les Verts, par exemple, n'ont aucune raison de former un groupe commun : ils disposent déjà, chacun, de suffisamment de sièges pour atteindre le seuil des cinq élus requis. Ils pourraient, en théorie, constituer un groupe mixte, mais cela ne leur apporterait strictement rien — ni stratégiquement, ni politiquement.

Il faut rester cohérent : le texte proposé vise uniquement à résoudre le cas de figure de deux ou trois élus qui, avec le règlement actuel, ne pourraient être intégrés dans aucun groupe. Grâce à cette modification, ils pourraient rejoindre, selon les cas, le groupe Socialistes–PSIG ou celui des Verts. L'objectif est simplement d'éviter que certains élus se retrouvent « dans la nature », sans possibilité d'intégration formelle.

Comme l'a souligné M. Ibarrola, il s'agit bien d'un « ou » logique. Les membres d'un groupe peuvent être :

- soit issus d'une même liste,
- soit issus de listes apparentées.

En revanche, ce qui ne serait pas possible, c'est qu'un élu provenant d'une liste apparentée — par exemple avec le PLR ou l'UDC — décide ensuite de rejoindre le groupe des Verts. Le texte ne le permettrait pas.

M. le Conseiller Bernard Cottier

Deux anciens présidents ont pris le soin de consulter notre règlement, et l'article 125 est très clair concernant la révision du règlement — ce qui inclut évidemment toute modification. Il y est spécifié qu'aucune modification ne peut être apportée au présent règlement autrement que de l'une des manières suivantes :

- par le biais d'un préavis municipal,
- par le biais d'une motion,
- ou par un projet de règlement ou de modification de règlement, ou de partie de règlement.

Le recours à un préavis est donc tout à fait conforme et constitue une voie parfaitement correcte.

M. le Conseiller Michele Mossi

Vous avez tout à fait raison de citer l'article 125. Toutefois, vous omettez de mentionner également l'article 18. Celui-ci précise, à son alinéa 1, que « *le Conseil délibère sur* » un certain nombre de points, et si l'on regarde la lettre p, il est indiqué que le Conseil délibère sur « *tout objet qui lui serait soumis par la Municipalité, faisant suite à un postulat, une motion ou un projet rédigé par un membre du Conseil* ».

Autrement dit, le Conseil délibère bien sur ces objets, mais seulement après qu'ils aient été transmis par la Municipalité. Cela confirme qu'il existe un aller-retour institutionnel : même lorsqu'un membre du Conseil présente un projet de règlement ou une modification, celui-ci doit d'abord être adressé à la Municipalité avant de revenir devant nous. J'avais, comme M. Ibarrola, un autre souvenir, mais notre règlement est explicite : cette étape intermédiaire est obligatoire, même si la Municipalité n'ajoute rien ou se limite à transmettre le projet tel quel. L'article 71 le confirme également.

Pour ce qui concerne maintenant l'interprétation du texte proposé, je tiens à dire que j'adhère pleinement à votre lecture. Il est essentiel que cela soit clair dans nos débats : si deux listes apparentées obtiennent ensemble suffisamment de sièges pour former un groupe — c'est-à-dire cinq élus ou plus — elles ne sont pas pour autant obligées de constituer un groupe commun. Le « ou » de l'article est bien un « ou » logique, qui laisse une liberté de choix aux intéressés.

Dans ces conditions, et sur la base de cette interprétation, je vous rejoins : je soutiens la possibilité de former un *groupe Donut*, et j'encourage l'assemblée à accepter la modification du règlement proposée par M. Dudt.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Je souhaitais simplement apporter une précision à ce que Madame la Présidente a indiqué tout à l'heure. Dans mon premier courriel adressé au Préfet, j'ai effectivement

parlé de *motion*, mais j'ai également précisé que, selon moi, il s'agissait peut-être plutôt d'un projet de modification de règlement.

Je me permets d'ailleurs de faire un lien avec le projet de révision de la loi sur les communes, qui proposait de supprimer la notion de *motion*, précisément parce qu'elle est fréquemment source de confusion ou d'interprétation erronée.

Dans sa réponse, le Préfet m'a confirmé qu'une modification de règlement transite bien par la procédure de la motion : elle passe d'abord par la Municipalité, puis revient ensuite devant le Conseil.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Je souhaite simplement apporter une précision concernant la loi sur les communes, afin de renforcer l'idée qu'il serait approprié de renvoyer cette proposition directement à la Municipalité.

Selon l'article 94, alinéa 2, de cette loi, tout règlement adopté par un Conseil communal doit ensuite être approuvé par l'autorité supérieure, en l'occurrence le ou la cheffe du département compétent. Si l'on se réfère d'ailleurs aux documents actuels, on constate qu'à la fin de notre règlement, la dernière validation date de juin 2016 et qu'elle émane bien de la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

C'est précisément pour cette raison que la proposition doit, à mon sens, être renvoyée à la Municipalité. Celle-ci devra vraisemblablement prendre contact avec le Département afin de vérifier si la modification proposée est conforme et susceptible d'être validée.

Mme la Présidente

J'ai également sollicité M. Besson au sujet du traitement de cette demande de projet de modification de règlement. C'est lui qui m'a confirmé que les trois modes de traitement évoqués — à savoir le renvoi en commission, le renvoi à la Municipalité ou le rejet — sont tout à fait corrects et conformes à la procédure.

M. le Syndic, Christian Maeder

La Municipalité est naturellement disposée à recevoir cette proposition de modification de règlement transmise par le Conseil communal. Toutefois, il serait d'abord nécessaire de déterminer si le Conseil souhaite effectivement aller dans cette direction. À mes yeux, le moyen le plus approprié serait de nommer une commission chargée d'étudier cette proposition.

Cela dit, il faut reconnaître que nous arrivons beaucoup trop tard pour que cette modification puisse s'appliquer aux prochaines élections, Monsieur Dudt : le train est déjà passé. Et même en tentant d'accélérer la procédure, nous resterions hors délais, puisque l'entrée en vigueur d'un règlement modifié dépend de l'approbation de la Cheffe du Département — ce qui peut prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Je regrette également que cette proposition arrive si tardivement. La Municipalité fera évidemment ce que le Conseil jugera le plus juste, mais, pour ma part, je n'ai pas d'avis arrêté sur la question. Je dois avouer que, tout comme lors du débat sur le Donut, il est parfois difficile de suivre tant les aspects techniques sont nombreux ; je suppose ne pas

être le seul dans l'Assemblée à m'interroger sur la faisabilité concrète de cette démarche.

Il serait donc peut-être pertinent de mandater une commission afin qu'elle clarifie les différentes options. Cette commission pourrait rendre son rapport d'ici au mois de février, rapport sur lequel la Municipalité et le Conseil pourraient ensuite se prononcer. Mais, honnêtement, espérer une entrée en vigueur avant les élections me semble être une mission impossible.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Monsieur le Syndic, je dois avouer que je ne comprends pas vraiment votre remarque concernant le caractère « tardif » de cette proposition. La votation a eu lieu le 26 septembre. À quel moment aurions-nous dû intervenir, selon vous ? En octobre, peut-être — et si c'est le cas, alors je reconnais volontiers que je n'ai pas réagi assez vite.

J'avais indiqué en préambule qu'à mon sens, la modification restait réalisable dans les délais. Évidemment, si l'on choisit de renvoyer le texte en commission, cela devient beaucoup moins jouable. En revanche, il me semble — selon l'article 73, alinéa 2, lettre b, que vous avez projeté tout à l'heure — qu'une demande peut être assortie d'un délai.

Je souhaiterais donc assortir le renvoi à la Municipalité d'un délai, à savoir une présentation du préavis pour la séance du Conseil de février 2026. D'ici février 2026, le temps disponible me paraît tout à fait suffisant pour préparer un préavis. D'autant que la Municipalité n'aurait presque rien à rédiger : il s'agit essentiellement de reprendre le texte, de solliciter l'avis du Canton — avis qui, vu la nature très limitée de la modification (une ligne et non pas un règlement complet de plusieurs dizaines de pages), ne devrait pas nécessiter un délai important.

Le Préfet, qui a déjà examiné le texte, n'y a rien trouvé à redire. Cela confirme qu'il est vraisemblable que le Canton n'y verra pas davantage de difficultés. Dans ces conditions, convoquer une commission pour février me semble tout à fait réaliste.

Quant à la nécessité d'une commission maintenant, je peine à en voir l'utilité. Le but de cette modification est limpide : permettre à un ou deux élus « isolés » de ne pas se retrouver sans groupe, et donc privés de droits essentiels. Comme vous le savez, un conseiller qui n'appartient à aucun groupe ne peut même pas être membre d'une commission, et perd l'accès à d'autres prérogatives. Cela n'est pas souhaitable, ni démocratique.

Les grands groupes, eux, n'ont aucun intérêt à s'apparenter et ensuite fusionner : quand on atteint les cinq élus, on peut former son propre groupe sans difficulté. La modification vise uniquement à intégrer ceux qui seraient sinon laissés au bord du chemin.

C'est pourquoi je vous encourage à renvoyer la proposition directement à la Municipalité, sans détour inutile. La Municipalité préparera un préavis, et une commission sera naturellement convoquée pour l'examiner, l'amender ou le compléter. De toute façon, la commission interviendra — mais au bon moment, c'est-à-dire sur le préavis, et non sur le texte brut.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber

Monsieur Dudt, il y a un point que je ne comprends pas. Les listes électorales doivent être déposées début janvier. Si la modification du règlement n'intervient qu'en février, comment pourrait-on encore adapter les listes ?

Dans cette configuration, cela ne pourrait de toute façon s'appliquer qu'en 2026, ce qui, selon moi, élimine toute notion d'urgence. Je ne vois donc pas pour quelle raison il faudrait précipiter ce changement.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Selon moi, il y a plusieurs éléments à clarifier. Tout d'abord, ce règlement n'a pas besoin d'être en vigueur au moment des élections communales, car celles-ci sont régies par le droit cantonal. Ce qui compte, c'est qu'une fois les nouvelles autorités installées — donc en septembre — les groupes puissent se constituer. C'est à ce moment-là que le règlement s'applique réellement.

Il ne s'agit donc pas d'une question liée à la création des listes électorales. Les listes peuvent être établies librement, y compris sous forme de petites listes, comme le permet désormais la nouvelle loi cantonale. Ces mini-listes pourraient obtenir deux ou trois sièges. L'objectif de la modification proposée est précisément de faire en sorte que ces deux ou trois élus puissent être rattachés à un groupe, et donc participer pleinement au travail du Conseil, notamment en siégeant dans les commissions. C'est ainsi que je comprends l'intention du texte.

J'ai également confirmé qu'il s'agit bien d'une proposition de modification de règlement. Le renvoi à la Municipalité présente un avantage clair : elle dispose d'un avocat-conseil et peut donc vérifier la conformité juridique, affiner la formulation, voire en proposer une meilleure. Elle peut également consulter le Canton pour garantir que le texte final soit irréprochable. Ce texte amélioré serait ensuite soumis au Conseil avec l'appui d'une commission.

Pour toutes ces raisons, je vous encourage à accepter cette proposition, à la renvoyer à la Municipalité et à permettre qu'elle soit traitée dans les meilleurs délais.

M. le Conseiller Michele Mossi

Permettez-moi d'illustrer concrètement ce que pourrait produire l'application de cette modification de règlement — même si je peux déjà vous assurer que l'exemple que je vais citer ne se réalisera pas.

Imaginons, dans le paysage politique d'Ecublens, que le Parti Vert libéral et Le Centre décident chacun de déposer une liste. Aujourd'hui, on pourrait penser que ni l'un ni l'autre n'obtiendrait suffisamment d'élus pour atteindre le seuil des cinq sièges nécessaires à la formation d'un groupe. Dans un tel cas, ces deux partis seraient incités à déposer une liste commune, afin de maximiser leurs chances d'atteindre ces cinq élus et de constituer un groupe.

En revanche, si l'article proposé entre en vigueur, ces deux formations pourraient déposer deux listes séparées, mais apparentées, et ainsi, si ensemble obtiennent au moins 5 élus, constituer un groupe commun. Ce qui, aujourd'hui, serait impossible : sans cet article, ils devraient obligatoirement déposer une seule liste commune pour y parvenir.

Je vous rassure immédiatement : étant actuellement président intérimaire du Centre Vaud, je peux garantir que Le Centre ne déposera pas de liste à Ecublens. L'exemple que je donne n'a donc aucune visée pratique, mais il illustre bien le type de situation que ce règlement pourrait permettre dans l'avenir. Les Verts libéraux, eux, pourraient peut-être déposer une liste — cela, je ne le sais pas — mais il n'y aura pas de liste commune avec le Centre.

Ce mécanisme pourrait également concerner une petite formation comme celle de M. Dudt — le POP. Si, par exemple, le POP décidait de se présenter seul, alors, sous le règlement actuel, même avec un apparentement électoral, un élu POP ne pourrait pas siéger dans un groupe autre que celui issu de sa propre liste. Avec la modification proposée, un élu POP pourrait, en cas d'apparentement, rejoindre le groupe socialiste, ce qui renforcerait sa capacité à siéger en commission et à exercer pleinement ses droits.

Le risque, évidemment, d'une multiplication de très petits groupes existe — mais ce n'est pas ce que prévoit cette modification. Au contraire, l'objectif est d'éviter que certains élus se retrouvent sans possibilité d'intégration, sans droit de siéger en commission, et donc avec une participation très limitée. Ce serait un appauvrissement démocratique.

Ce qui compte, selon moi, c'est que les règles soient claires avant l'été, lorsque nous devrons procéder à la formation des groupes. L'impact sur la stratégie électorale est faible, car les partis doivent établir leurs listes sur la base du règlement actuel, et non sur celui que nous voterons potentiellement plus tard.

Enfin, donner la possibilité aux élus isolés — mais pourtant légitimement élus — de rejoindre un groupe et de participer pleinement aux travaux du Conseil va dans le sens même de l'initiative Christen, qui vise à renforcer la représentativité.

Pour toutes ces raisons, je vous encourage vivement à soutenir cette proposition de modification du règlement.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

C'est juste pour rassurer M. Mossi, je ne me représenterai plus ni pour le POP, ni pour le PSIG.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, je vous relis la modification du règlement communal, je vous rappelle que M. Dudt a demandé que cette modification soit envoyée directement à la Municipalité pour traitement.

L'article 40, al.1 de notre règlement deviendrait ainsi : Art. 40, al.1 : « Forment un groupe politique cinq Conseillers communaux au minimum, issus de la même liste électorale ou du même apparentement de listes lors des élections générales.

Afin de gagner du temps, le soussigné désire renvoyer ce projet d'amendement directement à la Municipalité pour qu'elle rédige sans tarder un préavis, en l'accompagnant éventuellement d'un contre-projet, selon l'art. 71, al.1c de notre règlement.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 52 **OUI**, 6 **non** et 1 **ABSTENTION** que la motion est remise à la Municipalité.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Excusez-moi de revenir sur ce point, mais j'avais également formulé une demande concernant le délai. Je ne sais pas si celui-ci est déjà inclus dans le vote précédent ou s'il faudrait procéder à un vote séparé — à moins que la Municipalité ne s'engage formellement à faire tout ce qui est en son pouvoir pour présenter le préavis en février.

Fort de la grande confiance que j'accorde à la Municipalité, je n'insisterai pas davantage sur cet aspect.

M. le Syndic, Christian Maeder

Je vois un regard insistant du Conseiller Dudt en ma direction. Cher Monsieur Dudt, nous ne jouerons pas la montre.

Mme la Présidente

Nous sommes toujours dans les droits d'initiative – postulat – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Je souhaite déposer deux questions.

Voici la première, Le 1er novembre 2025, vers 8h30, alors que je me rendais sur le campus de l'UNIL, le métro m1 s'est arrêté brusquement juste avant d'arriver à la station d'Épenex. Peu après, des employés des Transports Lausannois (TL) sont descendus sur les rails.

Au départ, les passagers n'avaient aucune visibilité sur la situation. Après quelques minutes, une employée restée dans la rame a fait avancer le convoi, révélant la présence d'un homme âgé allongé au sol sur le quai, visiblement blessé au visage mais conscient. À ses côtés se trouvait un jeune homme, la chemise tachée de sang, qui semblait lui avoir porté secours avant l'arrivée des secours. À proximité de la victime se trouvait également une chaise roulante électrique.

Il est à noter qu'à cet arrêt, une barrière métallique sépare le quai de l'entrée dans le quartier d'Epenex, élément qui a peut-être — ou non — contribué à l'accident.

Des informations qui m'ont été rapportées, la Police est notamment rapidement arrivé sur les lieux.

La Municipalité a-t-elle été informée de cet incident et, le cas échéant, une analyse, une enquête ou un suivi particulier sont-ils prévus ? Quelles sont les informations que vous pouvez nous apporter à ce sujet ?

J'aimerais savoir si cet événement pourrait être lié à un problème d'accessibilité ou de sécurité de la station, à une défaillance technique de l'appareil, ou simplement à une perte de maîtrise du véhicule.

Je comprends naturellement que certaines informations peuvent rester confidentielles, mais mon objectif est de m'assurer qu'une réflexion préventive soit menée afin d'éviter qu'un tel accident ne se reproduise, en particulier pour les personnes à mobilité réduite ou même pour les vélos / poussettes.

Je tenais particulièrement à remercier ce jeune homme qui est rapidement intervenu, mais aussi aux employés TL par leur réactivité sur le moment.

⇒ **Annexe 6**

Je continue avec ma deuxième question. La Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) dispose que les arrêts de transports publics soient rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi, ma question est la suivante :

Combien d'arrêts de bus et de métro situés sur le territoire de la commune d'Ecublens sont actuellement conformes à ces normes ?

Je souhaite que la Municipalité distingue et précise dans sa réponse :

1. Le nombre total d'arrêt que la commune possède.
2. Le nombre total d'arrêt conforme ou en travaux de conformité à la LHand.
3. Le nombre d'arrêts pouvant être directement mis en conformité, c'est-à-dire d'être mis sous travaux sans dépendre d'autres projets.
4. Le nombre d'arrêts devant attendre d'autres aménagements ou chantiers afin d'éviter des coûts supplémentaires pour la commune avant d'être mis en conformité.

⇒ **Annexe 7**

Mme la Conseillère Belyse Nahimana

Je souhaite émettre un vœu.

J'émet le vœu de créer un numéro d'urgence appelé "Racismes" sur la plateforme de la Police de l'Ouest Lausannois pour un secours immédiat des victimes de violences racistes et tout autre forme de discrimination.

La création de ce numéro d'urgence permettra aux victimes d'appeler au secours à tout moment et de signaler les agissements à caractère raciste, antisémites, xénophobe et tout autre acte de discrimination.

En outre, elle répondra à la recommandation de la Confédération, dans son rapport sur le monitoring de la discrimination raciale et de l'antisémitisme, de "garantir le recensement des actes racistes par les forces de police"¹

Enfin, ce numéro viendra renforcer la dynamique structurelle de la Police, tout en garantissant l'anonymat des témoins desdites violences racistes.

⇒ **Annexe 8**

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée. Nous pouvons passer au point suivant.

8. Communications municipales

Mme la Présidente

Nous passons aux communications municipales

a) Communications écrites

1) Remplacement urgent d'un véhicule utilitaire avec système multilift

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

2) Vélos en libre-service (VLS)

3) Décompte de clôture – Préavis n° 2020/02 – Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton – Crédit de construction et préavis n° 2021/25 – Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton – Demande de crédit complémentaire

4) Décompte de clôture – Préavis n° 2021/01 – Reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset – Crédit de construction

Nous passons au point **b) Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité.**

Je vous rappelle que la discussion ne sera pas ouverte sur ce point. Nous avons reçu deux réponses de la Municipalité :

- 1) **Réponse aux questions et au vœu de Mme la Conseillère communale Maya Frühauf du 26 janvier 2024 concernant le suivi du Plan climat**
- 2) **Réponse aux vœux de M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt, de Mme la Conseillère communale Maya Frühauf et à celui de M. de Conseiller communal Gabriel Delabays, tous émis le 9 décembre 2022, concernant le subventionnement des transitions à la mobilité électrique dans le cadre du Fonds pour le développement durable**
- 3) **Réponse au vœu de Mme la Conseillère communal Valérie Bernier exprimé lors de la séance du 22 juin 2023 concernant le lancement d'un appel à projets afin de favoriser la création d'un atelier de réparation de vélos à Ecublens, puis à soutenir le projet retenu**

Nous passons maintenant au point **c) Communications orales**

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ? Nous n'avons pas de communications orales.

9. Divers

Mme la Présidente

Nous passons aux Divers. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. le Conseiller Gérald Lagrive

J'ai deux points à évoquer sous les divers.

Premièrement, en tant que représentant de l'Organe de la protection civile intercommunale, je vous informe que les budgets 2026 ont été acceptés par la Commission intercommunale. Cela vous sera utile en vue de l'examen des budgets lors de notre prochaine séance.

Deuxièmement, j'ai constaté que la boîte aux lettres du CSCE destinée au dépôt des enveloppes de vote était restée fermée durant près de quatre jours, alors même que nous avons déjà reçu les bulletins. Je tiens à remercier la Présidente ainsi que le personnel communal, car j'ai pu vérifier aujourd'hui que la situation a été corrigée.

Mme la Conseiller Valérie Bernier

Je voulais revenir un instant sur les réponses de la Municipalité aux questions et aux vœux.

Et je dois dire que je suis extrêmement déçue de la réponse à mon vœu concernant la création d'un atelier de réparation de vélos...

Oui, oui, je suis déçue... mais déçue en bien !

Parce que la Municipalité est allée plus loin que ce que j'avais imaginé.

Plutôt que de se limiter à un atelier uniquement pour les vélos, elle propose une approche plus large : un point de réparation "classique", intégré à un Repair-Café, où l'on pourrait réparer aussi bien un grille-pain qu'un pantalon... ou un vélo, évidemment.

Et je trouve cette vision encore plus pertinente. Elle favorise la rencontre, le partage de compétences, la durabilité — tout en laissant la porte ouverte à des ateliers plus ciblés selon les saisons ou les savoir-faire disponibles.

Je suis donc vraiment très heureuse que la Municipalité ait accueilli ce vœu avec autant d'ouverture et de cohérence.

C'est assez rare, finalement, qu'une réponse dépasse les attentes — alors je tenais à le souligner et à remercier la Municipalité pour ce bel esprit constructif.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Voici des divers concernant les activités culturelles à venir.

Tout d'abord, je vous ai laissé un petit papillon sur les tables pour un Concert piano et violon, musique du monde et morceaux traditionnels qui aura lieu samedi dans 10 jours à la Galerie du Pressoir le 22 novembre à 17h. D'habitude, vous n'avez pas l'occasion de pouvoir participer facilement aux activités des 55+, cette fois-ci c'est un samedi, donc je vous attends nombreux.

Puis, la Brocante Vide-Grenier organisée par M. Gilbert Fontolier et les 55+ d'Ecublens (qui a été mentionnée dans les communications du Bureau).

Finalement, je vous mentionne encore une Conférence, le 20 novembre à 14h30 : « Expédition en Sibérie orientale ».

Mme la Conseillère Anuta Pichon

J'ai récemment adressé un courriel à notre Municipal, M. Germain Schaffner, pour lui signaler la présence d'un tag sur un mur de la rue de Villars — aux alentours du numéro 25 ou 27. Je passe par ce chemin chaque jour, et je dois dire que ce graffiti me heurte profondément, d'autant plus qu'il vise directement la police, un sujet que nous avons largement abordé ce soir.

À mes yeux, ce type d'inscription n'a pas sa place à Ecublens. J'ai véritablement l'impression qu'il s'agit d'un débordement provenant de Lausanne, et cela me peine : notre commune et notre police ne méritent pas ce genre de propos. Le tag en question comporte les inscriptions « *La police tue* » et « *La police est raciste* ».

J'aimerais donc savoir quelle marge de manœuvre dispose la Municipalité pour faire supprimer ce tag dans les plus brefs délais, car ce type de message ne fait qu'attiser la haine — et la haine appelle encore plus de haine. Beaucoup de personnes empruntent ce trajet, y compris des enfants, et je considère qu'il est important d'agir rapidement.

M. le Municipal Germain Schaffner

Effectivement, nous avons pris cette situation très au sérieux. Nous nous sommes rendus sur place afin d'évaluer précisément l'emplacement du tag. Il faut savoir que le chemin qui prolonge la rue de Chantemerle et débouche sur la route Neuve appartient au domaine public. En revanche, le mur sur lequel figure le tag — le mur d'un hangar — se situe, lui, sur une propriété privée.

En temps normal, la procédure impose de solliciter l'autorisation du ou de la propriétaire pour faire effacer un graffiti sur un bien privé. Nous avons donc entrepris de contacter le propriétaire. N'ayant pas pu l'atteindre directement, un courrier lui a été envoyé. Celui-ci nous est cependant revenu il y a deux ou trois jours avec la mention « adresse inconnue ».

Dans une situation ordinaire, nous ne pouvons pas intervenir sur un mur privé. Cependant, dans ce cas particulier, nous sommes confrontés à des inscriptions constituant clairement une incitation à la haine, ce qui change la nature du problème et exige une intervention plus rapide.

C'est pourquoi, si d'ici lundi nous n'avons toujours pas pu entrer en contact avec le propriétaire ou identifier une adresse valable, nous prendrons la responsabilité d'intervenir nous-mêmes, avec les services communaux, pour recouvrir le tag et rétablir une situation acceptable. Il n'est pas tolérable de laisser de tels messages sur notre territoire communal.

Mme la Conseillère Anuta Pichon

Vous pouvez également vous adresser aux ouvriers présents sur le chantier, puisque la maison semble être en rénovation. Ils connaissent très probablement les propriétaires et pourront vous renseigner.

M. le Municipal Germain Schaffner

Nous allons nous en occuper.

Mme la Conseillère Anne Oppliger

Je souhaite intervenir en écho aux deux interpellations à propos de la police, présentées ce soir.

Mais tout d'abord, je dois déclarer mes conflits d'intérêts. En effet, il y a un peu plus d'un mois, mon fils aîné a été assermenté en tant que nouveau gendarme vaudois. Ce dont je suis très fière et ce qui m'a aussi confrontée à la réalité du travail de terrain de nos différents corps de police.

Ce soir, 13 novembre 2025, la France voisine commémore les atrocités perpétrées dans les rues de Paris et au Bataclan il y a exactement 10 ans. 132 morts, des centaines de blessés et des milliers de personnes traumatisées à vie. La tuerie du Bataclan a été stoppée par la brigade d'intervention de Paris, brigade qui est entrée dans le Bataclan sans savoir si elle en ressortirait vivante ! le courage, le sang-froid et l'abnégation de ces hommes ont été salués par toutes et tous et ils ont été considérés comme des héros. Ceci a ramené mes souvenirs à l'attentat contre Charlie Hebdo et à la marche républicaine rassemblant plus de 2 millions de personnes qui avaient envahi les rues de Paris 4 jours après les attentats. Ces manifestants avaient rendu un vibrant et chaleureux hommage aux policiers qui défilaient sous les applaudissements ininterrompus de la foule. Du jamais vu pour un corps de métier plus habitué aux injures et aux huées qu'aux applaudissements et aux remerciements.

Ce soir, loin des attentats de 2015 mais pas si loin que ça de Paris, j'entends, d'un côté qu'on parle du racisme systématique de nos corps de police et d'un autre côté de « que fait la police » ?

Ma question est plutôt de savoir qu'est-ce qu'on attend de nos corps de police ? On aimerait bien qu'ils arrêtent tous les cambrioleurs, braqueurs et autres home-jackers.

On aimerait aussi qu'ils s'occupent efficacement du deal de rue qui empoisonne la vie des lausannois et des riverains de la gare de Renens.

A présent, on aimerait bien qu'ils interviennent davantage auprès des usagers de trottinettes électriques et qu'ils expulsent gentiment les squatteurs.

Le problème est, qu'à part les cambriolages, les accidents de la route les problèmes de deal de rue et les surveillances de trottinette, ils ont encore beaucoup d'autres chats à fouettés. Entre autres : 5 interventions quotidiennes pour violences domestiques, de nombreuses interventions aux domiciles de personnes âgées en situation d'urgence et la sécurité publique. Pour rappel, lors du récent match de foot Lausanne-Servette, 230 policiers et gendarmes ont été déployés durant 8 heures pour assurer la sécurité des riverains et de leurs biens le long du parcours : gare de Lausanne- Pontaise.

Tout ça pour vous rappeler que le métier de policier est plus pénible et exigeant qu'il ne pourrait paraître, qu'il nécessite un engagement sans faille et finalement que ces

femmes et ces hommes prennent souvent beaucoup de risques et gèrent fréquemment des situations compliquées et traumatisantes.

Je ne nie pas que, comme dans toutes grandes entreprises (en tout plus de 2000 employés sur le canton de Vaud), des erreurs de casting existent au sein de la police et que la gestion des comportements inadéquats n'est pas si simple.

Mais il ne faut pas oublier que la très grande majorité de nos policiers ont des comportements irréprochables, font preuve d'une grande compréhension et empathie envers autrui et ont toutes les compétences requises pour assurer la sécurité de chacune et chacun et ceci indépendamment des origines, des genres et des religions des personnes auprès desquelles ils interviennent.

Pour conclure, il me semble que pour restaurer la confiance perdue, on devrait se montrer moins hostile à leur égard et ne pas systématiquement les blâmer de façon stéréotypée. Au contraire, comme cela s'est vu après les attentats parisiens, je pense qu'ils méritent qu'on leur témoigne plus souvent notre soutien, notre gratitude et notre reconnaissance.

Applaudissements de l'Assemblée

M. le Conseiller Jean-Claude Merminod

Il s'agit simplement d'un rectificatif que je souhaite signaler au Bureau concernant l'extranet du Conseil communal. Dans l'onglet *Séances*, pour la séance du 12 décembre, l'ordre du jour ainsi que le budget communal apparaissent correctement, tout comme le budget de la Commission intercommunale pour la concentration des usagers de la Mèbre et de la Sorge.

En revanche, pour le point suivant, cela se complique : le document indiqué comme « budget 2026 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy » renvoie à nouveau au budget de la Mèbre. Il serait donc très apprécié que le Bureau puisse corriger ce point afin que le bon préavis soit mis à disposition.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Madame Reeb Landry — ou Landry Reeb, je ne suis jamais certain de l'ordre — vous avez évoqué le squat de la Cocarde 8. Permettez-moi simplement de relever que vous risquez peut-être de regretter ce squat une fois que le chantier débutera. Je vous parle ici en connaissance de cause.

Par ailleurs, j'aimerais attirer l'attention sur un autre point. Il y a dix ans, au mois de novembre, la Municipalité avait fait fabriquer des panneaux interdisant le passage à

différents endroits de la commune entre 22 h et 7 h. Bien que ces panneaux portent la date de novembre, ils n'ont été installés qu'après les élections de 2016, sans que l'on sache vraiment pourquoi.

De même, il y a cinq ans, après les élections de 2021, nous avons découvert que la Municipalité avait déjà élaboré l'intégralité d'un plan concernant notamment les salaires, qui n'a été rendu public qu'après le scrutin.

Dans ce contexte, j'aimerais donc savoir ce qui nous attend, cette fois, après les prochaines élections.

Mme la Conseillère Pamela Raboud

Je suis un peu perplexe par les demandes et propos de la conseillère qui ne parle que de racisme. En effet, elle demande un numéro d'urgence destiné aux victimes de racisme, mais d'un autre côté, elle les stigmatise en tant que racistes. Cela me semble en totale opposition. D'autre part, à mon sens, il faut arrêter les amalgames et la victimisation. Comme certains d'entre vous le savent déjà, ceci est mon dernier conseil communal, car je déménage le 1er décembre prochain. Je fais partie du conseil intercommunal de la Pol Ouest, et mercredi prochain, j'aurai la chance de pouvoir participer à une immersion avec une brigade de cette Pol Ouest.

Pour finir, je remercie ces braves personnes qui nous protègent au quotidien, sans regarder la couleur de notre peau, évidemment.

Applaudissements de l'Assemblée

Mme la Conseillère Belyse Nahimana

Je souhaite revenir brièvement, car je constate que mes interventions suscitent un certain malaise. Pourtant, je tiens à préciser que je ne prends pas la parole uniquement sur les questions raciales, et qu'il n'y a, dans ma démarche, aucune hostilité. Je l'ai d'ailleurs clairement mentionné : je ne considère pas que *tous* les policiers soient racistes, loin de là. Je reconnais le travail important qui est accompli, et j'ai toujours tenu à valoriser ce qui fonctionne bien.

Cependant, cela ne doit pas nous empêcher de voir les faits lorsqu'ils existent. Que fait-on des actes problématiques qui ont été documentés ? Les mettons-nous sous le tapis au risque de prétendre qu'ils n'ont jamais existé ? Il y a une réalité positive du travail policier, mais il y a aussi une réalité douloureuse : des incidents graves, des comportements qui interrogent, et des victimes — réelles — parmi les personnes racisées.

Il ne s'agit pas, pour moi, d'opposer les « bons policiers » aux « mauvais policiers ». Il s'agit de reconnaître qu'il existe, au sein du système, des pratiques qui méritent d'être revues, corrigées et prévenues par de la formation, de la sensibilisation et une remise en question constructive. Ce sont des pistes que j'ai déjà mentionnées.

Je sais que ces sujets dérangent, et je suis consciente que je peux agacer lorsque je les aborde. Pourtant, tant que je siégerai ici, je continuerai d'en parler, car ils touchent une part de la population que je représente et qui, elle, subit des agressions, des contrôles répétés, ou pire encore. Les sept personnes décédées récemment — toutes jeunes, toutes noires — ne sont pas une abstraction. Ce sont des faits.

Les autorités elles-mêmes l'ont admis. Le municipal en charge de la police lausannoise a reconnu l'existence d'un racisme structurel. Plusieurs rapports fédéraux évoquent également des problématiques structurelles.

Je n'invente rien. Je cite des constats officiels.

Concernant le numéro d'urgence indépendant, son utilité découle directement de cette réalité. Il existe des situations où des personnes n'osent pas s'adresser à la police, soit par crainte, soit par méfiance, soit parce qu'elles ont déjà vécu des expériences négatives. L'émission *Mise au Point* du 11 juin 2023 l'a illustré : des témoins ne parlaient qu'anonymement. La question que cela pose est évidente : de quoi ont-ils peur ?

Ce dispositif permettrait à des citoyens d'alerter de manière confidentielle et de signaler des événements graves sans être exposés, et viendrait compléter — et non opposer — le travail policier.

Je le répète, je n'accuse pas une profession, je n'alimente pas d'amalgames. Je décris des faits, je relaye des préoccupations, et je propose des pistes pour améliorer la confiance, la sécurité et la transparence.

Et cela n'enlève rien au respect que je porte aux agentes et agents qui accomplissent leur mission avec intégrité — y compris, Madame Oppliger, à votre fils, que je salue sincèrement.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion.

Je vous rappelle que notre prochain Conseil aura lieu dans cette même salle **le vendredi 12 décembre à 19h00**.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos maintenant la séance en vous remerciant de votre participation.

Et il me reste à vous souhaiter une excellente suite de semaine.

Il est 23h12.

La Présidente



Daniela Miéville



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

1. Article : « The Doughnut framework : From theory to local applications in Switzerland – literature review & practical lessons »
2. Interpellation de Mme la Conseillère Belyse Nahimana « Racisme structurel au sein de la police : Comment évaluer les risques de dérapage et sécuriser la population cible d'Ecublens ? »
3. Interpellation de Mme la Conseillère Valérie Bernier « Jonction d'Ecublens – un projet isolé et dépassé, une vision à redéfinir »
4. Interpellation de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb « Ecublens compte bientôt 15'000 habitants – Que fait la police ? »
5. Modification du règlement : M. le Conseiller Jean-Paul Dudt
6. Question de M. le Conseiller Lorik Hyseni
7. Question de M. le Conseiller Lorik Hyseni
8. Vœu de Mme la Conseillère Belyse Nahimana



Contents lists available at ScienceDirect

Journal of Cleaner Production

journal homepage: www.elsevier.com/locate/jclepro

Review

The Doughnut framework: From theory to local applications in Switzerland—literature review & practical lessons

Johann Recordon ^{*}, Camille Gilloots, Dunia Brunner, Augustin Fragnière

Competence Centre in Sustainability, University of Lausanne, CH-1015, Lausanne, Switzerland

ARTICLE INFO

Handling Editor: Giovanni Baiocchi

Keywords:

Doughnut framework
Planetary Boundaries
Strong sustainability
Social-ecological transformation
Policy making

ABSTRACT

The Doughnut conceptual framework, originally developed by the economist Kate Raworth, delineates a “safe and just space” for human activities, located between a social foundation and an ecological ceiling. A targeted literature review shows that over the past decade this visually appealing, holistic and scientifically grounded framework has gained attention for its potential to guide socio-ecological transitions globally. At the same time, it has faced various theoretical critiques related to its scientific validity, social justice considerations, and challenges in local adaptations. This article seeks to bring clarity to the critiques often directed at the Doughnut, distinguishing those that refer to the Doughnut framework from those arising when attempting to implement it locally. It does so by drawing on two action research projects conducted in Switzerland using specific approaches for its practical applications at the local level—the Doughnut Unrolled methodology and the Data Portrait quantification. Moreover, it identifies the difficulties in maintaining the integrity of the framework and its strong sustainability principles when applied to regional or municipal scales. This article thus contributes to the discussion on the often-overlooked gap between the global conceptual framework and its practical implementation at the local level, particularly in Global North contexts. To address this and avoid any kind of “Doughnut-washing”, this article proposes six guiding principles for maintaining the framework’s integrity in local implementations. By applying these principles, it argues that the Doughnut framework can retain its transformative potential while remaining scientifically robust and actionable at various governance scales.

1. Introduction

The Doughnut conceptual framework, originally developed by British economist Kate Raworth (2012) then extended into a more holistic economic proposition (Raworth, 2017b)ⁱ, has gained traction in the past eight yearsⁱⁱ. This Doughnut-shaped figure is formed by the space between a social foundation aiming at meeting essential needs for all and an ecological ceiling established by the Planetary Boundaries (Rockström et al., 2009a, 2009b; Steffen et al., 2015b; Richardson et al., 2023). This space intends to represent the *safe and just space* for the

development of human activities and is therefore often used as a visual representation of the normative objective that socio-ecological transitions strive to achieve on a global scale. Quantified analyses of the Doughnut framework have started being published in recent years, shedding light on its relationship with concepts of *strong sustainability* (Dragicevic, 2024), *degrowth* (Durand et al., 2024; Domazet et al., 2023) or *sufficiency* (Schlesier et al., 2024). Other articles have focused on the inclusion of the Doughnut framework’s social and environmental indicators across different macroeconomic models (Van Eynde et al., 2024). However, the growing reputation of this global conceptual

^{*} Corresponding author.

E-mail addresses: johann.recordon@unil.ch (J. Recordon), camille.gilloots@unil.ch (C. Gilloots), dunia.brunner@unil.ch (D. Brunner), augustin.fragniere@unil.ch (A. Fragnière).

ⁱ The present article focuses on the conceptual framework introduced by Raworth as the first proposition of her book *Doughnut Economics: Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist* (2017b), independently of the rest of Raworth’s six other propositions or subsequent modifications. It will hereafter be referred to as the *Doughnut (conceptual) framework*.

ⁱⁱ In 2025, the Doughnut Economics Action Lab (DEAL) reports more than 100 place-based initiatives putting ideas from Doughnut Economics in practice (<https://doughnuteconomics.org/organisations-and-networks>), while dimensions.ai references a +112 % average year-over-year increase in scientific publications on that same topic between 2016 and 2024, with a maximum of 1,084 yearly publications in 2023 (https://app.dimensions.ai/discover/publication?search_mode=content&search_text=%22doughnut%20economics%22&search_type=kws&search_field=full_search).

<https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2025.145440>

Received 6 November 2024; Received in revised form 26 March 2025; Accepted 1 April 2025

Available online 2 April 2025

0959-6526/© 2025 The Authors. Published by Elsevier Ltd. This is an open access article under the CC BY license (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

framework is accompanied by numerous theoretical critiques regarding its relevance, particularly its scientific validity (e.g. Bleby et al., 2021; Brand et al., 2021; Kim and Kotzé, 2021; Biermann and Kim, 2020), its consideration of social justice and representativeness (e.g. Blühdorn, 2022; Drees et al., 2021; Gupta et al., 2021; Pickering and Persson, 2020), as well as regarding its adaptation and downscaling process to different geographical scales (e.g. Ferretto et al., 2022; Turner and Wills, 2022; Bleby et al., 2021; Kim and Kotzé, 2021; Biermann and Kim, 2020; Downing et al., 2019). Despite significant challenges and questions to be considered in the translation process to national, regional or local levels—such as not losing the global meaning of the Planetary Boundaries or the local characteristics of a place, or the difficulty of matching the social foundation's dimensions with the limits of the ecological ceiling—many attempts have been made and documented (e.g. Gomès-Alvarez Diaz et al., 2024; Ferretto et al., 2022; Li et al., 2021). A specific methodology for its practical application at the local level, named *Doughnut Unrolled*—complemented by the *Data Portrait*, a quantified diagnostic of the state of (un)sustainability of a territory—(Fanning et al., 2022b) is increasingly used as a tool to drive socio-economic transformations toward sustainability, guiding the design of local policies (e.g. *Doughnut Economics Action Lab*, 2024; *ShiftingEconomy.Brussels*, 2022; *Circle Economy and the City of Amsterdam*, 2020).

Hence, references to the generic denomination “*Doughnut*” are increasingly widespread and encompass a variety of situations, the distinctions between which are not always clear: the seven propositions of Doughnut Economics as a complete economic vision, the Doughnut conceptual framework as a visual representation of a safe and just space for humanity, and the Doughnut Unrolled as a tool for applying the framework at the local level, to name the main ones. In this context, our contribution seeks to bring some clarity to the critiques often directed at the Doughnut, particularly by distinguishing those that refer to the Doughnut *framework* from the challenges that may arise when attempting to implement it locally. Indeed, one of the particularities—and, as we will argue, strengths—of the Doughnut conceptual framework is its ability to provide an engaging visual representation of a strong sustainability vision. However, it is not always easy to ensure that this key characteristic is preserved when adapting the framework to the local level. To our knowledge, the literature does not address the links between the conceptual framework and its attempts at local application, nor how to avoid the pitfalls of transforming it into yet another weak sustainability tool in local usage, or even into a support for greenwashing if intentionally co-opted in this way (Laruffa, 2024). Based on our experience as an interdisciplinary team of researchers and practitioners, we have had the opportunity to conduct and document processes of local applications in Switzerland using the Doughnut Unrolled methodology and its quantification into Data Portraits. Our contribution builds on this experience and seeks to illustrate the difficulties that may arise when adapting the conceptual framework to the local scale (in a Global North context)—difficulties which we have identified as the third major category of theoretical critiques through a targeted literature review. Based on these first-hand experiences, we propose recommendations to maintain the integrity of the conceptual framework when adapted to the local level, particularly the definition of absolute boundaries, which is one of its unique features.

With this objective in mind, Section 2 describes the methodologies used throughout the article. Subsequently, Section 3 introduces the historical and conceptual origins of the Doughnut conceptual framework to highlight its connection to *strong sustainability* theories, as well as the development of the Doughnut Unrolled tool, commonly used for local applications. Section 4 examines the various critiques of the conceptual framework found in the scientific literature. Without claiming to be exhaustive, this review aims to provide an overview and categorization of its strengths and weaknesses. Section 5 then presents our insights regarding downscaling challenges based on the two case studies we conducted at the local level in Switzerland. It appears that maintaining

the integrity of the conceptual framework when adapting it to regional or municipal territorial scales is challenging and requires particular attention, certain trade-offs, and also depends on normative choices made throughout the process. Hence, in Section 6, we propose six guiding principles for maintaining the integrity of the conceptual framework in its local variations.

2. Methodology

This review article uses three methodological approaches in Sections 3 to 5. In Section 3, a brief historical review, based on a history of ideas and conceptual analysis approach, explores the concepts and propositions that explain the emergence of the Doughnut framework, as well as its relationship with the concept of *strong sustainability*. Although the development of the idea of environmental limits goes back at least to the early 19th century (or even further), we have chosen to focus on the most recent developments of the early 21st century, as we believe they represent a paradigm shift in the way we conceptualize sustainability. It then continues with a description of the *Doughnut Unrolled*, a methodological proposition to adapt the Doughnut framework at local scale, as well as its quantified version, the *Data Portrait*.

After this historical review, Section 4 summarizes the results of a structured non-systematic literature review, which was conducted in June 2023ⁱⁱⁱ to evaluate the theoretical strengths and limitations of the Doughnut framework. The objective was to identify relevant critiques and analyses of the framework, either as a whole or pertaining to one or more of its dimensions. As the Planetary Boundaries constitute the scientific basis for its *ecological ceiling*, we have included them in our searches. Regarding the *social foundation*, as it was not based on any specific theory when the Doughnut framework was created in 2012 (see Sub-section 3.2), nor in its subsequent updates^{iv}, we did not directly target it through specific keywords in our searches. Nevertheless, if articles discussing the social aspects of the Doughnut framework were found based on our methodology, we did include them in our corpus.

The review used two primary search engines, Web of Science and Google Scholar, selected for their complementary scope. Other search platforms, such as Dimensions, were tested to find relevant articles but yielded limited additional results. Moreover, relevant articles suggested by platforms like ScienceDirect during the extraction process were included if their titles aligned with the research objectives. Searches were carried out on titles, abstracts and keywords, using combinations of the following keywords: “*Doughnut model*”, “*Doughnut Economics*”, “*Planetary Boundaries*”, “*critic**”, and “*critique*”. Alternative search strategies were tested, including the use of operators to exclude unrelated results (e.g. references to doughnuts as pastries) when broader search terms were used (“*Doughnut*”), but these yielded minimal additional useful results. The time frame considered was 2009 (first official publication on the Planetary Boundaries) to June 2023 (cut-off date of our review) and only articles in English were included.

In the *Identification* phase (see Fig. 1), initial searches returned 1100 articles, for which titles were screened, and abstracts were skimmed for relevance using the following criteria (1) direct relevance to the Doughnut or Planetary Boundaries frameworks; (2) publication in peer-reviewed journals; and (3) the presence of critical or analytical content, as opposed to mere descriptions of the concepts. Texts from grey literature and interviews of practitioners were not included as the purpose of

ⁱⁱⁱ This cut-off date was chosen to reflect the state of the scientific knowledge base on the Doughnut framework at the time of our practical applications of it. Nevertheless, more recent articles have been included in the introduction and the discussion, in order to reflect recent critiques.

^{iv} Even if its social dimensions have sometimes been compared to the Sustainable Development Goals (developed in 2015) in recent years, including by Raworth herself (Raworth, 2017a), they do differ in number, scope and level of details.

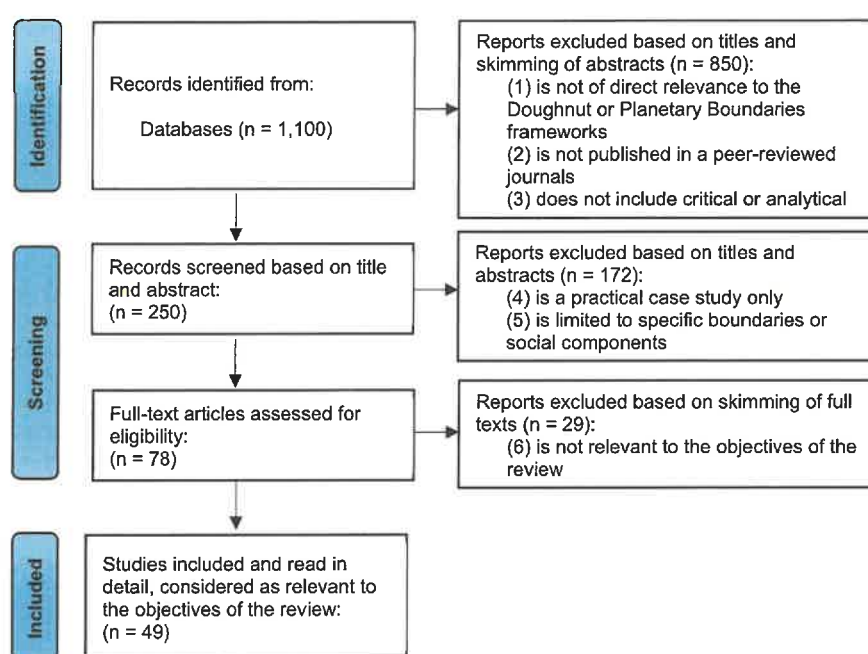


Fig. 1. Flow diagram of the search and selection process of the literature review.

our literature review was to explore the critiques formulated in peer-reviewed journals in order to assess the scientific grounding of the Doughnut framework.

In the *Screening* phase, 250 abstracts were examined in detail. The focus was to identify articles offering theoretical reflections on the Doughnut or Planetary Boundaries frameworks in their entirety. It also excluded: (4) practical case studies or (5) discussions limited to specific boundaries or social components. 78 relevant articles meeting these refined criteria underwent skimming and scanning of the full texts (see Appendix for the detailed list).

Finally, in the *Included* phase, 49 articles were considered as relevant to the objectives of the review and were read in detail. Their contributions (*strengths*, defined as comments on positive, useful or powerful aspects, and *weaknesses*, defined as comments on negative, limiting or biased aspects of the frameworks) were extracted, clustered according to similarities of arguments, and then summarized in Section 4. Additionally, all available articles authored by the creators of the Doughnut framework and Planetary Boundaries frameworks (ten in total, up to June 2023) were examined to provide insights into the theoretical foundations of these frameworks, though these were not directly included in the analysis of strengths and weaknesses (see Appendix for the detailed list).

Section 5 focuses on sharing the main lessons learned through action research projects conducted in Switzerland, thus contributing to the ongoing discussions triggered by the applications of the Doughnut framework on a local scale. In line with the Action Research approach (e.g. Allard-Poesi and Perret, 2003), we have responded to requests from the field and present here the lessons learned from these case studies. While our dual roles as project leaders and researchers could introduce biases in our analysis, we tried to address this risk by focusing on the questions and challenges that arose from our practice and their

reflection of theoretical criticisms, rather than presenting definitive results.

These projects have used the Doughnut Unrolled methodology and the general guidance published by the Doughnut Economics Action Lab (DEAL)^v (Fanning et al., 2020a, 2022b) to create the Data Portraits of two territories and help design their sustainability policies. The first application was conducted in 2021 at the request of the elected representatives of the Greater Geneva urban area, encompassing the city of Geneva and neighbouring Swiss and French territories. The Doughnut framework served as a compass and the Doughnut Unrolled as a tool for the area's ecological transition strategy, informing political discussions and the definition of the ecological transition (Gillioots et al., 2022). This led to a quantified commitment, which was then endorsed by French and Swiss elected representatives in 2022 (GLCT Grand Genève, 2022). Subsequently, local authorities have been working on urban policies aligned with the political objectives inspired by the Data Portrait of the Greater Geneva. While no extensive participatory process was conducted, some consultation with the local population and economic stakeholders took place. Drawing from this initial experience and responding to the Rectorate's request, the authors then used the Doughnut Unrolled to quantify the Data Portrait of the University of Lausanne (UNIL), a mid-size public university in Switzerland (Gillioots et al., 2023)^{vi}. The results were used to facilitate a participatory process for developing UNIL's transition strategy (Assemblée de la transition, 2023). The Doughnut framework and its regularly updated quantified version for UNIL now also serve as general guiding frameworks for tackling ecological challenges at the university (Université de Lausanne, 2024).

^v The Doughnut Economics Action Lab (DEAL) is a Community Interest Company founded in July 2019 by a group of people including Kate Raworth. Its stated objective in its first strategic plan is to "co-create 21st century economies that are regenerative and distributive by design, so that they can meet the needs of all people within the means of the living planet" (DEAL, 2019).

^{vi} Due to its campus size (797,600 m²), the University of Lausanne was considered as a territory. Therefore, the same methodology was applied for both case studies mentioned in this article.

Finally, it should be noted that the practical insights mentioned in this article are based only on the two local projects we conducted and should not be considered as results that can be generalised.

3. The doughnut as a conceptual framework for strong sustainability and its local adaptations

This section aims to present the context in which the concept of the Doughnut framework emerged, to describe how and on what basis it was constructed and to introduce the methodology of the tool we used for its translation at local level, the Doughnut Unrolled.

3.1. Emergence of the concept of environmental limits

The notion of limits, central to contemporary environmental movements, has gradually gained prominence since the 19th century (Kallis, 2019). In the mid-20th century, the notion of strict ecological limits has expanded, primarily through concerns about the alarming growth of the human population and consumption in relation to the planet's finite resources and waste assimilation capacity (Sayre, 2008; Bourg and Fragnière, 2014). In 1972, *The Limits to Growth*, a report commissioned by the Club of Rome, sparked controversy by asserting the existence of environmental limits to economic growth (Meadows et al., 1972). The understanding of environmental limitations was further advanced in the 1990s with the introduction of the well-known *Ecological Footprint* indicator, which compares human consumption and pollution with the Earth's biocapacity (Global Footprint Network, 2024; Wackernagel et al., 2006).

In the early 21st century, this same idea of fixed ecological limits to human endeavours was framed in a new way with the concept of Planetary Boundaries, nine interdependent processes crucial to the Earth system's functioning, each linked to a specific risk threshold. According to this approach, crossing these thresholds heightens the risk of significant and irreversible large-scale environmental changes, leading the planet toward an unstable and unpredictable state. Conversely, remaining within these Planetary Boundaries would “allow Earth to remain in a ‘Holocene-like’ interglacial state”, i.e. the past ten thousand years (Richardson et al., 2023). These boundaries therefore define a safe space for humanity, within which human activities can take place without major risks of destabilizing the Earth system. Their initial definition was proposed in 2009 by Johan Rockström and an international team of 28 scientists (Rockström et al., 2009a, 2009b). Subsequent refinements and improvements, notably through major revisions in 2015 and 2023 (Steffen et al., 2015b; Richardson et al., 2023), have enabled the quantification of limits that were not yet precisely measured in 2009. According to the latest revision, six of the nine Planetary Boundaries are currently transgressed (Richardson et al., 2023).

This transition from a focus on resource depletion to a functional understanding of environmental limits rooted in Earth system sciences is considered by some authors as a genuine paradigm shift—or even a second Copernican revolution (Schellnhuber, 1999). According to this perspective, the concepts of the Anthropocene (Crutzen and Stoermer, 2000; Crutzen, 2002; Steffen et al., 2005, 2011, 2015a) and Planetary Boundaries mark the beginning of a new historical stage, both in the influence of human activities on natural processes and our scientific understanding of it, by allowing us to take a macroscopic view of our planet to understand its global functioning and changes (Steffen et al., 2005, 2011, 2015b; Hamilton and Grinevald, 2015; Hamilton, 2016).

3.2. The doughnut framework as a compass for the socio-ecological transformation

In her original article in 2012, Kate Raworth builds on the first version of the Planetary Boundaries (Rockström et al., 2009a, 2009b) to draw her now famous Doughnut-shaped conceptual framework, and combines it with a social foundation, to define a *safe and just operating*

space for humanity. The framework is visually represented by two concentric circles, where the outer boundary outlines the space within which human activities must operate to avoid destabilizing the Earth system. Meanwhile, the inner circle, representing its social foundation, delineates the minimum social standards necessary for individuals to escape severe deprivation and meet their essential needs. As emphasized by Raworth herself, the inner circle represents only the bare minimum required for the survival and dignified existence of the planet's populations (Raworth, 2012; Raworth et al. 2017b). The aim is to eradicate extreme poverty and deprivation globally, but societies can and must aspire to more, that is enabling their people to thrive (Raworth, 2012). In her 2017 book, Raworth proposes 12 social dimensions, as illustrated in Fig. 2 (Raworth, 2017b). The selection of social dimensions in the original formulation aligns with the human rights tradition and the international political agenda for development. Raworth was working at Oxfam when she first developed the Doughnut Economics theory in the lead-up to the Rio+20 international environmental summit in 2012, drawing inspiration from the *Millennium Development Goals*. The dimensions identified for the original social foundation were based on concerns expressed by various countries in their submissions for the summit. The integration of the Doughnut Economics Theory into the international agenda allowed it to influence the formulation of the *Sustainable Development Goals (SDGs)* and the subsequent *Agenda 2030*; Raworth (2012); Raworth et al., 2017). These are articulated in very general language and their formulation and interpretation may vary across cultures and over time. Therefore, it should be noted that their true meaning requires interpretation at society- or even local-level.

Unlike the ecological ceiling, that appears to be grounded in well-established scientific facts (although there are multiple normative assumptions built into the Planetary Boundaries, see Section 4), the social foundation represents a political consensus. This could be interpreted either as a strength, since the dimensions of the social foundation enjoy a high level of political legitimacy, or as a weakness since it appears to be less grounded in science than the ecological ceiling. However, not only is the social foundation largely supported by various theories of basic human needs in academic literature (Doyal and Gough, 1991; Max-Neef, 1991; Sen, 1999; Nussbaum, 2013), but normativity has also historically played an important role in the development of eco-social policy (Laruffa, 2024) and need not be a problem as long as it is acknowledged.

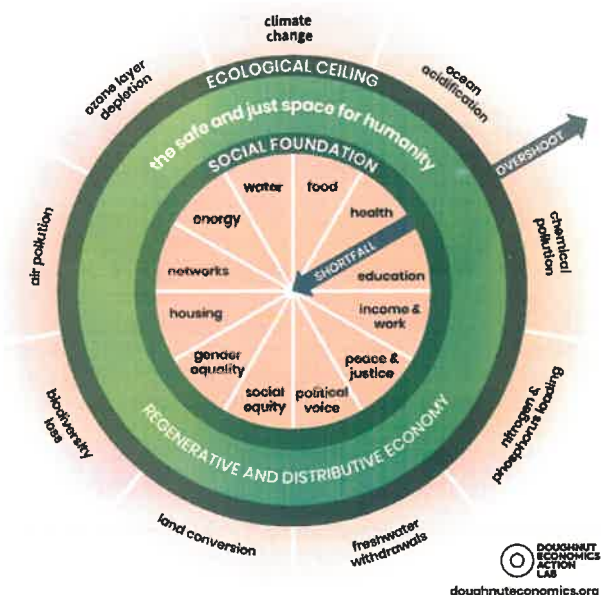


Fig. 2. The Doughnut of social and planetary boundaries (Raworth, 2017b).

With its distinctive shape, the Doughnut framework can be acknowledged as a popular representation of this new understanding of strict limits, coupled with the need to understand the systemic and dynamic nature of Earth systems equilibriums. Moreover, it brings social and ecological goals into a single figure. In this regard, it serves as a compass for the social-ecological transformation, i.e. a normative framework that establishes goals without prescribing the best means of achieving them. Unlike the traditional perspective of sustainable development and its triple bottom line—environmental, social, and economic (World Commission on Environment and Development, 1987)—it assigns a purely instrumental role to the economy. Economic development is no longer an end, but a tool available to societies in the pursuit of social and environmental objectives (Raworth, 2017b). As such, the Doughnut framework remains agnostic about economic growth and seems to avoid some of the internal contradictions that have been identified with respect to the SDGs (Eisenmenger et al., 2020), since its organization around two equally important sets of goals, social and ecological, limits the risk of prioritizing purely economic indicators over social well-being or ecological integrity.

By reaffirming the idea of limits, both environmental and social, the Doughnut framework aligns with theories of *strong sustainability*. Unlike *weak sustainability*, which presupposes an extended substitutability between natural and human-made capital (economic, social or technical), *strong sustainability* requires either that the total sum of natural capital remains constant over time or that at least some important ecological properties remain unaltered (Daly and Cobb, 1989; Hediger, 1999; Neumayer, 2013; Norton, 2005). The Doughnut framework, with its rationale of social foundation and ecological ceiling, clearly falls in the latter category. The processes behind the planetary boundaries cannot be substituted by economic or technical capital since they are the most fundamental regulating processes of the Earth system. Nor can an overshoot of the boundaries be justified by more economic development. Within this framework, both ecological and social objectives need to be achieved jointly. Hence, the very logic of the Doughnut framework—when respected—places it inevitably in a *strong sustainability* perspective (Van Eynde et al., 2024; O'Neill et al., 2018).

3.3. From theory to practical application: unrolling the doughnut framework

In order to put this conceptual framework into practice, the DEAL published a detailed methodological guide, titled *Creating City Portraits* (Fanning et al., 2020a), aimed to facilitate the adaptation of the Doughnut framework at the local scale. This first methodological guide was developed following pilot tests conducted in Amsterdam, Philadelphia and Portland. It provides valuable advice for adapting the global framework to smaller scales, mostly in urban contexts. Central to this guide is the Doughnut Unrolled, a simple matrix of four lenses that combines the ecological ceiling and the social foundation of the Doughnut framework on one side, and the global and the local levels on the other, as illustrated in Fig. 3. This Doughnut Unrolled approach facilitates the alignment of local priorities and aspirations with the broader responsibilities of highly consuming urban centres (Fanning et al., 2020a). Each lens addresses the relevant dimensions of the ecological ceiling (e.g. climate change, biodiversity, etc.) or the social foundation (e.g. health, equity, etc.), both at the local or global scale. Despite their interrelated nature, these four lenses are presented as separate from each other to facilitate the process of adapting the Doughnut framework to the local context. By selecting the most relevant dimensions for each lens in their local context, practitioners are then invited to establish a quantified diagnostic of the chosen territory, called the *Data Portrait*. The guide suggests choosing a few indicators for each dimension of each lens (e.g. greenhouse gas emissions *per year*, nitrogen footprint, modern slavery footprint). Two values must be calculated for each of these selected indicators: the current state and the target, representing either the social foundation or the ecological ceiling, to be



Fig. 3. The 'Doughnut Unrolled' as a matrix of four lenses (derived from DEAL - doughnuteconomics.org, Doughnut Unrolled: Introducing the four lenses, <https://doughnuteconomics.org/tools/142>, Version 1.0 – April 2022).

achieved.

Since its initial publication in 2020, this methodology was updated in 2022 (Fanning et al., 2022b) and has been formally used in over 50 localities across the world, including cities such as Barcelona, Leeds, Brussels, and Grenoble (Doughnut Economics Action Lab, 2024). Most of these entities have created their own Data Portrait and are now, to varying degrees, striving to engage policymakers, the private sector, or civil society in advancing towards the *safe and just space*. Since 2022, the two Swiss cases on which we are basing our practical experiences (the Greater Geneva area and UNIL) can be added to the list.

4. The doughnut as a conceptual framework: strengths and limitations

This section exposes the main theoretical strengths and limitations of the Doughnut framework identified in the scientific literature, as of June 2023. The majority of these are targeted towards the Planetary Boundaries, one of the key components of Doughnut framework. For brevity, the elements below have been summarized and simplified.

4.1. Strengths

Upon categorizing the strengths highlighted in our selected articles, four key arguments emerged.

- 1. Visual simplicity for effective communication:** The visual representation and core messages proves to be sufficiently simple for easy sharing and understanding, transforming the framework into a powerful communication tool (Turner and Wills, 2022; Wahlund and Hansen, 2022; Brand et al., 2021; Bleby et al., 2021; Drees et al., 2021; Pasgaard and Dawson, 2019; Lewis, 2012).
- 2. Incorporating social imperative:** The Doughnut framework, as well as the latest proposition from Rockström et al. (Earth system

boundaries^{vii}) integrate a social imperative. This convergence combines ecological limits with a commitment to social equity, answering previous criticism directed at the Planetary Boundaries and environmental sciences in general (Turner and Wills, 2022; Drees et al., 2021; Kim and Kotzé, 2021; Dearing, 2018).

3. **Holistic perspective based on scientific grounding:** Thanks to the Planetary Boundaries, the Doughnut framework presents a powerful, scientifically grounded perspective. It offers a holistic vision of the issues to be considered when striving to preserve the earth system and its habitability for human beings, thus emphasizing the imperative to live within the planet's limits. This broadens the popular debate around the ecological crisis, extending beyond the sole parameter of climate change and recognizing the existence of absolute limits (Turner and Wills, 2022; Brand et al., 2021; Bleby et al., 2021; Biermann and Kim, 2020; van Vuuren et al., 2016; Schmidt, 2013).
4. **Stimulating debate and increasing scholarly contributions:** The Doughnut framework enriches the ongoing debate over absolute limits, human needs and their interrelatedness, as well as the production of a growing number of scientific articles over the past 15 years (Turner and Wills, 2022; Brand et al., 2021; Pickering and Persson, 2020).

4.2. Limitations

In examining the limitations mentioned in our selected articles about the Doughnut framework, we organized the arguments into nine sub-groups, consolidated under three main categories.

The first category consists of arguments related to the **scientific robustness** of the ecological ceiling of the framework.

1. **Uncertainty in threshold determination:** The determination of thresholds for the Planetary Boundaries presents a significant challenge as achieving scientific certainty is nearly impossible. These thresholds are approximations, at times appearing overly generous or lacking precision (Bleby et al., 2021; Brand et al., 2021; Biermann and Kim, 2020; Hillebrand et al., 2020 in Drees et al., 2021; Nordhaus et al., 2012 and Brook et al., 2013 in van Vuuren et al., 2016).
2. **Oversimplification in framework creation:** The simplification necessary for framework creation tends to oversimplify the intricate nature of planetary processes and their interconnections, occasionally sidelining other crucial limits (Bleby et al., 2021; Brand et al., 2021; Biermann and Kim, 2020; Kim and Kotzé, 2021; Downing et al., 2019; van Vuuren et al., 2016; Lewis, 2012).
3. **Diverse nature of Planetary Boundaries:** Some elements of the ecological ceiling are thresholds that can be surpassed *with consequences* (e.g. phosphates flowing into the oceans, creating algae bloom and oxygen deficit), while others are *fixed limits* (e.g. the total stock of rock phosphate available on Earth). Similarly, some boundaries are truly planetary (e.g. climate change), and others are aggregates of local limits (e.g. nitrogen flow). Finally, some boundaries are considered more crucial (climate change and biosphere integrity) as they alone can drive the Earth system into a new state. Yet all are quantified with numerical values that are put on a similar level. This juxtaposition may lead to confusion and imprecision (Kim

and Kotzé, 2021; Lewis, 2012; Cole et al., 2014; Dao et al., 2015, Priyadarshini and Abhilash, 2020 in Ferretto et al., 2022).

The second category consists of **critiques stemming from social sciences**.

4. **Inadequate attention to equity and social justice:** The Doughnut framework either does not address, or inadequately addresses, issues of equity and social justice. The ecological ceiling, in particular, relies on normative judgments (e.g. risk tolerance in the face of extreme climate events) and entails impacts on human populations that are not thoroughly considered and discussed (Blühdorn, 2022; Bleby et al., 2021; Brand et al., 2021; Drees et al., 2021; Gupta et al., 2021; Biermann and Kim, 2020; Kim and Kotzé, 2021; Pasgaard and Dawson, 2019; van Vuuren et al., 2016; Whyte, 2018 in Brand et al., 2021; Schmidt, 2013).
5. **Limited diversity in framework development:** The ecological ceiling of the Doughnut framework has been crafted by small groups of scientists primarily from the Global North, excluding participation from civil society or politicians. Given the normative assumptions underpinning the boundaries, coupled with the risks associated with an expertocratic/technocratic approach, there is a call for moral and political deliberation (Turner and Wills, 2022; Brand et al., 2021; Biermann and Kim, 2020; Kim and Kotzé, 2021; Pickering and Persson, 2020; Boelens et al., 2018 in Gupta et al., 2021; D'Souza, 2015 in Kim and Kotzé, 2021; Pielke, 2013 and Stirling, 2015 in Pickering and Persson, 2020; Lam and Rousselot, 2024).
6. **Universalist vision and anthropocentrism:** The Doughnut framework is rooted in a universalist vision of the world, assuming a homogeneous humanity. This perspective fails to represent real diversities between and within countries and may potentially be biased in favour of a privileged segment of the global population. Additionally, it appears as fundamentally anthropocentric, prioritizing the preservation of Earth's conditions for human beings, overlooking the broader implications for other species beyond the quantified prism of the biodiversity boundary (Brand et al., 2021; Drees et al., 2021; Kim and Kotzé, 2021; Hulme, 2020 in Gupta et al., 2021; Pasgaard and Dawson, 2019; Schmidt, 2013; Reischl, 2012 and Galaz et al., 2012 in Downing et al., 2019).

Limitations and challenges with local applications represent the third category.

7. **Global perspective vs. local adaptation:** The Doughnut framework is grounded in a global perspective and was not initially designed for local implementation, a crucial need for many stakeholders. This makes it challenging to connect and customize it to local contexts and dynamics (Ferretto et al., 2022; Turner and Wills, 2022; Bleby et al., 2021; Biermann and Kim, 2020; Downing et al., 2019).
8. **Lack of unified methodology for downscaling:** Despite numerous attempts to apply the framework on a local scale, there is currently no standardized methodology for downscaling the ecological ceiling. Literature underscores that this poses challenges for consistent and comparable local applications (Ferretto et al., 2022; Bleby et al., 2021; Kim and Kotzé, 2021; Stockholm Resilience Center, 2018), whereas practitioners tend to see it as an opportunity to capture context-specific opportunities for transformative local action, as discussed in Sections 5 and 6.
9. **Legitimacy and adoption hurdles:** While the Doughnut framework and its components are gaining recognition among scholars, NGOs, and governments (Wahlund and Hansen, 2022; Drees et al., 2021; Bleby et al., 2021), they still face challenges in achieving widespread mainstream legitimacy, making their practical implementation more complex compared to government-led frameworks such as the SDGs (Turner and Wills, 2022; Bleby et al., 2021; Kim and Kotzé, 2021;

^{vii} In 2023, a group of 51 scientists led by Johan Rockström proposed a significant evolution of the Planetary Boundaries framework, renamed *Earth system boundaries*, by incorporating a justice dimension (Rockström et al., 2023). Nevertheless, the original nine Planetary Boundaries remain the reference framework for academic debate, on which the Doughnut framework was built. Therefore, this article does not address this new iteration. It remains to be seen if a combination of the Earth system boundaries and the Doughnut framework will be proposed in the future.

Linnér and Selin, 2013 and Schlosberg, 2016 in [Pickering and Persson, 2020](#); Griggs et al., 2013 in [Li et al., 2021](#)).

Based on these strengths and limitations, three key elements are worth highlighting. First, the Doughnut framework, with its simplified visual representation, emerges as a potent communication tool for sustainability. It serves as an effective starting point for policy formulation, initiating debates, and conducting calculations. It particularly stands out for its unique combination of an ecological ceiling and a social foundation. By linking Planetary Boundaries with social equity, it successfully integrates disparate issues raised by various scientific domains.

Second, the scientific robustness of the Doughnut framework and its dimensions will differ depending on the person conducting the assessment. For scientists highly specialized in Earth System science for example, the ecological ceiling appears as an oversimplification of planetary processes. At the same time, the original Planetary Boundaries framework and its updates have been published in some of the most respected scientific journals (*Science* and *Nature*), establishing it as a solid proposal for most of the scientific community and general public. This aspect speaks to the difficulty in finding a representation that matches every aspect of the current state of knowledge on a subject and underlines the need to continue updating these frameworks in the future, as new understandings come to light.

Third, like all frameworks, the Doughnut framework has inherent limitations. Careful consideration of these limitations is essential, particularly in questioning methodologies for downscaling and drawing conclusions from the results. Key elements must therefore be considered, such as adapting the framework to local contexts (e.g. to counteract the criticism made of its universalist tendency), putting in place democratic processes involving all stakeholders (e.g. to counteract the criticism made of its lack of legitimacy), and addressing aspects of justice, such as historical emissions. Indeed, we might question the appropriateness of adapting the social foundation to a local scale, as it was designed as a combination of multiple universal minimal standards for the global context. Moreover, downscaling and allocating the ecological ceiling to a specific territory is not straightforward and implies important normative decisions that must be taken by practitioners, while lacking democratic legitimacy to do so. In this regard, some authors have modified the original Doughnut framework in order to better reflect local cultural inclinations (such as [Domazet et al., 2023](#) in Hungary), but also to answer an additional line of criticism regarding its structure: as it visually opposes ecological limits and social minima, it might encourage the perception that they are contradictory, and that social aspirations can only be pursued at the cost of environmental depletions ([Domazet et al., 2020](#)). Complementary approaches include focusing on separating what is necessary from what is excessive, in order to define production and consumption corridors ([Bärnthaler, 2024](#); [Bärnthaler and Gough, 2023](#)).

5. The doughnut framework as a public policy tool: practical lessons

Based on two research action cases conducted in Switzerland, the article now dives into what unfolds in practical settings. It explores the capacity of the Doughnut framework to guide local action, thus documenting the third category of critiques identified in the literature review, on the downscaling of the Doughnut framework.

5.1. A powerful heuristic tool

Using the Doughnut framework and its applications to foster ecological action in the Greater Geneva area and at UNIL, we observed three primary strengths, which appear consistent with findings documented in the literature review.

- **Visual simplicity:** The visual clarity of the Doughnut framework proved to be an effective communication tool, easily grasped by elected officials, public service members, students, researchers, etc.
- **Improved acceptability of environmental concerns:** The Doughnut framework facilitated a more comprehensive acceptance of environmental concerns by incorporating human social needs. Consequently, the framework was perceived as more inclusive and complete, although some individuals accustomed to the sustainable development framework questioned its treatment of the economy.
- **Enhanced understanding of ecological challenges:** Building on the Planetary Boundaries, the Doughnut framework fostered a nuanced understanding of ecological issues, transcending the prevalent carbon-centric perspective. Raworth's simplified representation rendered scientific Planetary Boundaries accessible to a wide audience, enabling people to engage with and grasp unfamiliar ecological concepts such as biodiversity loss or the nitrogen cycle. For instance, the inclusion of the *biodiversity footprint* as one of the four indicators chosen for the *global-ecological* lens of the UNIL's Doughnut Unrolled proved instrumental in raising awareness about the environmental impacts of IT and research equipment.

5.2. Methodological challenges

When creating the Data Portrait of a local territory relying on the Doughnut Unrolled (i.e. filling out the four lenses of [Fig. 3](#)), practitioners can expect to face several methodological challenges. Below, we summarize the main ones we encountered in selecting and quantifying the indicators for the Greater Geneva's and UNIL's Data Portraits (summarised in [Fig. 4](#)). To allow for a brief overview, the content of this section is deliberately non-exhaustive and simplified.

5.2.1. Filling the global-ecological lens

- **What is the fair share of the Planetary Boundaries to be used to define the global-ecological targets?** Setting targets for *global-ecological* indicators implies sharing and allocating global ecological boundaries to individuals, territories, and sectors, depending on their perceived past, present, and future responsibilities and rights. It also adds taking into account even more complexity, as well as the specific characteristics and resources of the area. This prominent challenge is increasingly addressed by scientific research (e.g. [Bai et al., 2024](#); [Birgisdottir et al., 2023](#); [Fanning et al., 2022a](#); [Ryberg et al., 2020](#); [Lucas et al., 2020](#); [Häyhä et al., 2016](#)) and has been discussed during international climate negotiations for decades. Among the many existing allocation principles, equality among human beings, right to development, and capability are some of the most commonly used to downscale the Planetary Boundaries to countries and regions (e.g. [European Environment Agency & Federal Office for the Environment, 2020](#); [Dao et al., 2018](#)). However, there is still no allocation rule recommended for downscaling the Doughnut framework to cities and places. A few emerging paths have been discussed, mostly derived from sufficiency-based principles (e.g. [Birgisdottir et al., 2023](#), Chapter *Allocating shares of the global climate change boundary*; [Kromand et al., 2025](#); [Schlesier et al., 2024](#)).
- **How to measure the current ecological footprints of the chosen territory?** Measuring the current impacts on the global-ecological lens requires the production of a robust assessment of the ecological footprints of the territory in question which is scientifically comparable to the few control variables selected by the Planetary Boundaries framework. To date, this step is time consuming and challenging for some Planetary Boundaries such as *Change in biosphere integrity* where existing indicators, databases and calculation methods still require consolidation (e.g. [Gillioots et al., 2023](#)). In addition, measuring an ecological footprint implies defining the perimeter of responsibility to be considered. For the UNIL's Data Portrait, an extensive consumption approach was favoured, in order

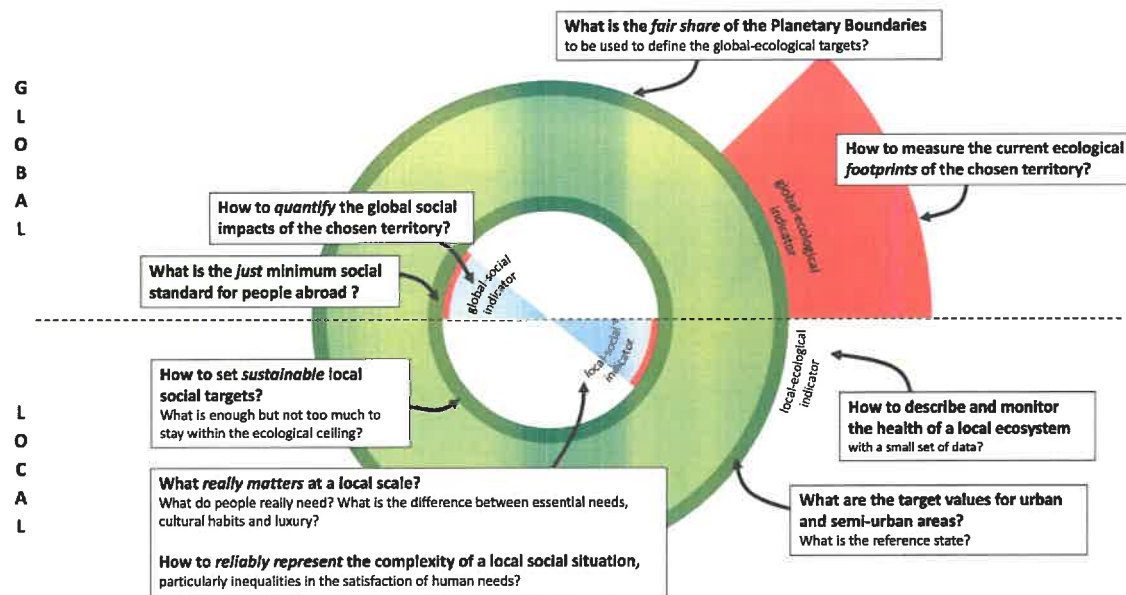


Fig. 4. Main lens-specific challenges encountered to build a Data Portrait, starting from the Doughnut Unrolled and using DEAL's guidance (Fanning et al., 2020a, 2022b).

to account for all impacts generated by the activities of the institution, locally and globally. Though, it proved challenging to determine if certain activities were to be considered within the institution's responsibility, such as the meals sold by private cafeterias on campus, or the food that employees and students bring with them. A solution was found by discriminating between what could be influenced directly (e.g. catering ordered by the faculties for academic events) or only indirectly (e.g. food brought to the campus by employees and students), inspired by Oxford University's work on the biodiversity footprint (Bull et al., 2022).

5.2.2. Filling the local-ecological lens

- **How to describe and monitor the health of a local ecosystem?** The recommendations to use the Doughnut Unrolled are based on the *Ecosystem Services* framework to select some natural processes to monitor in the *local-ecological* lens (Fanning et al., 2020a, 2022b). This approach, and others based on *natural resources*, which have been used for the Greater Geneva's and UNIL's Data Portraits, may lead to selecting indicators inspired by an anthropocentric perspective that can be controversial as it offers a partial view of the complexity of ecosystem health and might perpetuate Western narratives in a utilitarian approach to nature. For example, this issue was met when choosing the indicators and setting a target value to the *Soil* dimension of UNIL's Data Portrait: to the questions "What is healthy soil? What is functional soil?" specialists answered that it depended on what we—as humans—intended to do with the soil. Indeed, the ideal characteristics of soil are not the same if it is considered for food production, construction, or recreation, and none of these usages fully encompass what is required for healthy soil for biodiversity maximisation or ecosystem resilience.
- **What are the target values for urban and semi-urban areas?** Setting a ceiling for an ecosystem requires a desirable reference state: the Holocene period is the reference state for the Planetary Boundaries framework, but does it make sense to target a "Holocene-like" state in cities that have been heavily influenced by human activity for centuries? Is it sufficient to target a "1950s-like" state to maintain the resilience and health of the local ecosystem? What are the respective roles of urban, semi-urban, and rural areas in ensuring the global health of biodiversity? These questions still spark debates

among experts and need to be addressed in this lens. Since 2022, DEAL's recommendations (Fanning et al., 2022b) are based on the Biomimicry approach, which is in favour of a "wildland" as reference habitat (specific to the local ecological biome). While this brings useful pathways to explore in order to answer the two challenges mentioned above, we have not put these new recommendations into practice and cannot yet attest of their operational efficiency when using the Doughnut Unrolled as a compass for local action. Further feedback from practitioners is needed to assess their applicability.

5.2.3. Filling the global-social lens

- **How to quantify the global social impacts of the chosen territory?** The *global-social* lens can prove less intuitive to articulate for local actors, as the individuals indirectly affected by local consumption (i.e. those working abroad to produce the goods imported) are not typically involved in the discussions of local transformative initiatives, making their realities and difficulties more complicated to assess. Different methods have been tested for quantifying the *global-social* lens of cities and regions, such as supply chain modeling (estimating the impacts all along the supply chain, for each activity) in Barcelona (Hanbury Lemos, 2022) and UNIL (Gillouts et al., 2023), or fair trade penetration rate in Brussels (Dethier et al., 2023) but none appear to adequately grasp the complex current and historical social interdependences among scales and territories. Further exploration is therefore still needed to find an adequate solution to this question.
- **What is the just minimum social standard for people abroad?** Who has the authority to establish a universally agreed-upon definition of "modern slavery"? Various perspectives exist, but employing international targets supported by the United Nations or other international agreements appears to be the most common and practical approach, given the perceived legitimacy of these organisations. For example, in the case of the Greater Geneva's Data Portrait, SDG

8.7^{viii} was successfully used to justify a global-social target of zero modern slavery to the project's stakeholders. However, even within these international organisations, the minimum social standard that seems acceptable may change over time and with the social-political context.

5.2.4. Filling the local-social lens

- **What really matters at a local scale?** The social foundation can encompass abstract and complex human needs (such as *health*) or rather practical and tangible material resources which help to meet these abstract human needs in a given place—and time—such as *number of hospital beds per person*. In the case of the Greater Geneva's Data Portrait, workshop participants suggested that the latter be used as the main indicator for the *Health* dimension, while experts raised the concern that the number of hospital beds is only one of many factors (e.g. daily activity level, eating habits, genetics, socio-economic environment) that influence how *healthy* individuals might be. Additionally, indicators and data can be extracted from various sources, with their respective advantages and limitations. Conventional administrative statistics (such as *unemployment rates* or *number of cars per person*) tend to strive towards objectivity and be more easily available but might fail to account for some parts of the problem, as exemplified above. More subjective indicators, such as measuring people's self-reported feelings through survey might lead to less comprehensive statistics but better reflect the state of well-being of a society. In some cases, social surveys might even have been conducted by official institutions, providing government-led subjective data, which shows that the two aforementioned categories are not mutually exclusive. As many different indicators could be used to build the local-social foundation, extra care should be put in the decision process, in order to reflect local priorities, and a set of widely accepted guidelines might be required to facilitate these choices and improve comparability.
- **How to reliably represent the complexity of a local social situation?** The local performance of social indicators could be depicted (relative to the target) through an average or median value, a percentage of inhabitants falling short of a minimum standard^{ix}, or even through a range of values reflecting inequalities. Another option is to address (in)equality as a main dimension of the local social lens. Indeed, authors have reported that aggregate indicators could mask spatial and social inequality even in small jurisdictions (Turner and Wills, 2022). These choices appear particularly important in contexts where basic needs are already well fulfilled on average, such as in industrialized countries. In the case of the Greater Geneva's Data Portrait, this question became central as basic human needs were met on average, but significant cases of local poverty had been documented by the territory's social services. Finally, the way these results are presented will have a large impact on the depiction and understanding of the social situation and must therefore be chosen carefully.
- **How to set sustainable local social targets?** As places and cities choose their own social indicators and minimum targets, there is a risk that locally chosen social target values could inadvertently lead to overshooting Planetary Boundaries, potentially jeopardizing the *safe and just space* of the Doughnut framework in regions accustomed to high living standards (i.e. regarding mobility, housing and

leisure). In the two Swiss case studies, this issue was encountered when considering the *Housing* dimension. Indeed, as the national average floor space *per* inhabitant is particularly high (46.5 m² in 2023^x), choosing it as the target for this dimension would have made it possible to justify accommodations that are two to three times beyond the maximum floor space recommended by scientific literature to remain within Planetary Boundaries (e.g. Schlesier et al., 2024; Millward-Hopkins et al., 2020). While these studies and others (e.g. Gerten et al., 2020) are increasingly improving knowledge on the topic, more work remains to be done in order to have enough comparable data and a shared understanding of what is enough, and what is too much.

Up to 2023, the deliberately wide and flexible guidelines to use the Doughnut Unrolled—designed for the purpose of “*being locally-relevant*” (Fanning et al., 2022b)—have left each territory fairly free to address these challenges in its own way. As they are part of a continuous improvement process, future editions of the DEAL's guidelines might provide more specific guidance, helping territories to address a number of these methodological choices while maintaining the adaptability to places and local contexts.

In addition to the lens-specific challenges outlined above, the (un)availability of local data represents a major methodological issue, albeit one that is common in the field of applied sustainability (Nilashi et al., 2023; Asokan et al., 2020; Bruckmeier and Tovey, 2008). Confronted with a lack of detailed data (e.g. about consumption of goods, social indicators, etc.), two options arise: either immediate data availability is guiding the choice of the indicators, or ideal indicators are developed, even if the data to quantify them is not yet available. The first option offers a fully quantified local Data Portrait that can be immediately used to trigger local action. However, the seemingly complete picture might not accurately represent the complexity of the situation. Authors advocating for alternative indicators suggest that indicators are never neutral and mostly follow dominant norms and values (e.g. Delahais et al., 2023). Thus, building on existing data might increase the risk of perpetuating the current consumerist narratives (e.g. centred around increasingly higher revenues) that urgently need to be reimagined to align with a vision of the Doughnut framework at the global scale (Brown and Vergragt, 2016). The second option leverages the potential of the Doughnut Unrolled to encourage discussions about what matters most to a territory. In this case, indicators that cannot be quantified in a Data Portrait are typically shaded in the drawing, intending to spark curiosity and stimulate the production of new transformative data, i.e. data that did not exist before and that could help shed light on previously overlooked processes. However, creating data requires expertise, resources, and time—a path that may not align with the sense of urgency felt by decision-makers we have collaborated with. As immediate action is generally preferred over further studies, shaded areas of the Data Portrait may remain unaddressed for a while and even be neglected in the production of concrete plans (as it happened in both the Greater Geneva and UNIL cases).

Each methodological choice related to a specific lens, combined with the (un)availability of data require practitioners to make trade-offs in order to build their own Data Portrait, using the Doughnut Unrolled. But choices made regarding these trade-offs are also influenced by the process chosen to build the Data Portrait, depending on its aim and on who is involved in the decision making. The following section explores these additional parameters to consider when using the Doughnut Unrolled to guide public action.

^{viii} “Take immediate and effective measures to eradicate forced labour, end modern slavery and human trafficking and secure the prohibition and elimination of the worst forms of child labour, including recruitment and use of child soldiers, and by 2025 end child labour in all its forms.” More details on https://sdgs.un.org/goals/goal8#targets_and_indicators.

^{ix} Which is the normative approach chosen by Raworth in her global and original framework.

^x See details here: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/en/home/statistics/const-ructon-housing#dwellings/housing-conditions/floor-area-person.html>.

5.3. From the Data Portrait toward public action: governance, process and methodological challenges

Using the Data Portrait as a tool to guide public action towards sustainability raises significant governance issues. Decision-makers commissioning the application of the Doughnut framework to the Greater Geneva and UNIL expressed concerns about the subsequent acceptance and engagement of stakeholders affected by the Doughnut-inspired policies. To address this concern, the determination of who participates in the normative decisions to apply the Doughnut Unrolled (e.g. selecting dimensions, indicators, target values), and how the process unfolds are important. Possible forms of governance range from versions mainly led by scientists, experts or politicians, to versions led by citizens, civil society or at least involving a participatory process (Fanning et al., 2022b; Turner and Wills, 2022).

According to the numerous experiments reported by the DEAL, depending on the purpose of using this tool, the people involved in the process may vary (Doughnut Economics Action Lab, 2024). When using the Doughnut Unrolled as a tool for guiding the development of public policies, the inclusion of social public services and local organisations in the process of creating the Data Portrait seems to be an important success factor of the overall transformation process. However, this hypothesis has not been tested in the Greater Geneva area nor at UNIL. Based on the experience of the Greater Geneva, it appears that the creation of a purely expert-led Data Portrait might heighten the risk of rejection or indifference from the general public towards the findings. Moreover, the selected indicators and target values might have a lasting impact on collective narratives and, therefore, on the effectiveness of the Data Portrait in guiding public action within the Planetary Boundaries framework.

If political backing is provided, the Data Portrait can become a guiding tool for developing strategies, plans and measures as it happened in Amsterdam (Circle Economy and the City of Amsterdam, 2020), Brussels (ShiftingEconomy.Brussels, 2022) and at UNIL (Université de Lausanne, 2024). However, the transition from the Data Portrait to the design of public policies is not without methodological and human challenges, as we have experienced in the case of the Greater Geneva (Gilloots et al., 2022). First, as for any framework advocating for a significant transformation of Western lifestyles, crafting public policies to align with the *safe and just space* might require overcoming entrenched human, organizational, and normative obstacles within our European public institutions, such as siloed policies and responsibilities, strong hierarchies, and varying levels of expertise (Braams et al., 2021; Görg et al., 2017; Frantzeskaki et al., 2012).

Additionally, a translation from the diagnostic to the decision-making tool may be necessary, as the indicators of the Data Portrait can differ from those typically used by decision-makers. The latter often rely on indicators categorized as *Drivers* (e.g. need for urban mobility) and *Responses* (e.g. transportation policy) within the DPSIR (Driver-Pressure-State-Impact-Response) framework (Kristensen, 2004; Ness et al., 2010). In contrast, the indicators selected for the Data Portraits of the Greater Geneva, UNIL and Brussels (Dethier et al., 2023) belong to the categories of *Pressures* (e.g. transport emissions) and *States* (e.g. air quality) of the ecosystem and human well-being. Hence, metrics such as the *kilometers of cycling paths* are more readily monitored and actionable by decision-makers than indicators related to *biodiversity* or *nitrogen footprints*. The relation between *Responses* indicators, such as constructing cycling paths, and *State* indicators—reflecting the status of the local ecosystem for example—is not easily quantifiable, as these causal mechanisms are intricate and fraught with uncertainty. It remains challenging to ascertain if the political *Responses* will adequately mitigate the ecological and social impacts of the *Drivers*. Thus, depending on the type of indicators included into the data Portrait, the Doughnut framework's absolute approach, rooted in the existence of quantified limits, faces the risk of gradually losing its edge as it is implemented in practice.

6. Discussion, recommendations and conclusion

The Doughnut framework is no silver bullet for solving all socio-ecological problems, globally and locally. It has limitations that need to be kept in mind when using it.

First, critiques related to the **scientific robustness** of the Planetary Boundaries—and of the Doughnut framework—highlight the normative assumptions, limitations and oversimplifications of the frameworks. We do not view these factors as shortcomings that fundamentally question their validity or applicability. They should be considered as integral aspects of the thought process when utilizing such frameworks, serving as signposts of the scientific limits that accompany any simplifications. This should also motivate efforts for transparency regarding normative assumptions, hypotheses, controversies, margins of errors, etc., in conceptual frameworks (Lam and Rousselot, 2024).

Second, while the authors of the Planetary Boundaries have taken steps to address some of the **criticisms stemming from social scientists** through the proposals of Earth system boundaries and their associated justice foundations (Rockström et al., 2023; Gupta et al., 2023), we believe a deeper engagement with (local) civil society, greater consideration for social justice, and the inclusion of other-than-human beings in the frameworks are pivotal elements for a more comprehensive and inclusive approach. It might also lessen the problematic perception of a trade-off between social gains and ecological preservation, as it will favour more just visions of the transition. As addressing these aspects at the conceptual level might lead to more complex frameworks, potentially losing part of the current easy-to-grasp visual depiction, a solution could be to address them when operationalizing the Doughnut framework at the local level.

Last, the translation of a conceptual framework into a **tool for local action** poses many methodological challenges and triggers questions related to legitimacy, governance and acceptability. Some of these challenges were documented in the two Swiss practical experiences presented, but we invite other practitioners to supplement and challenge the list of strengths and challenges presented, based on their own local experiences.

That being said, the Doughnut framework has important specific qualities. As a *conceptual framework* it represents a powerful compass and visual synthesis of some crucial parameters to consider when engaging action towards a sustainable and just future for all. It might be argued that other similar propositions have emerged in the past fifty years. However, we find that it serves today as the most concise yet comprehensive and well-accepted depiction available to engage stakeholders at all levels. Having to continuously consider a multiplicity of fundamental ecological and social parameters, while making sure the latter do not lead to an overshoot of the former, is the essential challenge that this framework pushes us to take on. As a *tool for local action*, the Doughnut Unrolled quantified as a Data Portrait can be understood as a diagnostic of the current state of a selected territory, which can be compared to a theoretical *safe and just* state to be reached. This diagnostic can be used in various manners, ranging from a communication and empowerment tool with elected politicians and local stakeholders, to a starting point for creating impact-oriented plans and policies (Doughnut Economics Action Lab, 2024).

All in all, we find the Doughnut framework and its applications as striking a good balance between efficiency, pragmatism, understandability, acceptability and scientific consistency, providing results that can be leveraged by many types of stakeholders. This final quality could be likened to the *“totemic”* function identified for the notion of *climate*, being able to *“break down the barriers that traditionally separate science, the environment, politics and the economy”* (Foyer et al., 2017).

6.1. Six principles for using the doughnut framework as a local tool

When transforming the Doughnut *framework* into an operational local *tool*, such as the Doughnut Unrolled, a balance must be found

between two undesirable extremes: 1) creating a tool that is too complex for practical use by public or private actors, potentially rendering it ineffective; 2) diluting the Doughnut framework into a *weak sustainability* tool, susceptible to being repurposed and distorted to serve policies that fail to meet the challenges of reaching the *safe and just space*. Indeed, if the results of using the Doughnut framework do not preserve the absolute limits of human pressure on the Earth systems as a general boundary, then the whole purpose of setting an ecological *ceiling* becomes meaningless. This concern comes after an unfortunately long history of sustainability frameworks and propositions being weakened and altered. To take a few examples, when *ecodevelopment* gained traction internationally in the 1970s, it was progressively stripped by international agencies and governments of its fundamentally grassroots approach, as it was considered incompatible with the globalization of the economy (Godard, 2015; Vivien, 2007). Then, when *sustainable development* started to succeed at bringing private and public actors around the table in the 1980s, its less ambitious and more procedural version was preferred, leaving much space to compromises and putting aside the more stringent limitations on resource use, short-term profit, etc. (Theys et al., 2010). In its latest iteration as the SDGs, sustainable development continues to fail to adequately consider resource depletion, and risks being used as a greenwashing tool by corporations (Lashitew, 2021; Wackernagel et al., 2017). Similarly, the more recent concept of *circular economy*, while having the capacity to consider socio-economic activities within Planetary Boundaries, is most often used for the positive political framings it offers, such as win-win scenarios, and to keep promoting economic growth in the Global North through the promise of decoupling (Desing et al., 2020; Völker et al., 2020). Therefore, the Doughnut framework could very well be misappropriated in similar manners to justify actions that fail to meet either of its two core targets: the ecological ceiling and the social foundation. Such instances could be referred to as “Doughnut-washing” for they intentionally transgress the principles of the framework.

Hence, we suggest six guiding principles that can contribute to safeguarding the integrity of the *framework*, without hindering its capacity to be put in practice. These principles are designed to guide the use of the Doughnut Unrolled, especially in creating a Data Portrait, but can also feed any process based on the Doughnut framework, whether it serves as a diagnostic tool, a decision-making tool or a communication tool for territories.

1. Acknowledge adaptations to the original framework and limitations

When presenting the Doughnut framework, for example in the context of a participatory process, its theoretical limitations and the critiques should be at least briefly mentioned (critiques on the *scientific robustness*, critiques from *social sciences*, and challenges related to *downscaling*). When presenting a tool derived from the Doughnut framework—whether a Data Portrait or a decision-making tool such as the Cornwall Decision Wheel (Cornwall Council, 2024), it should be clear early on how far from the theoretical *framework* the *tool* might stray, and the justifications for these decisions. Being transparent about the choices made helps to preserve the insights of the original Doughnut framework, while using the iteration. For example, all Planetary Boundaries must be considered to be scientifically rigorous. Though, when it comes to quantifying them for a local territory, doing so might prove too difficult for some of them due to methodological reasons. For instance, a global limit might not yet be identified, as Dao et al. encountered with Atmospheric Aerosol Loading, Freshwater Use and Chemical Pollution at the time of their study (Dao et al., 2018). Justifying the choice of excluding some of them is thus not only a methodological obligation, but it also allows for healthy discussions at all stages of the process, ensuring that no hidden impact has been missed. The lack of unified methodology was stressed as a limitation in the literature (e.g. Ferretto et al., 2022) but the need to develop a methodology tailored to a given territory can also be seen as an advantage, as it requires detailed

consideration of the various components that make up the Doughnut framework, thus preventing the tool from becoming a “black box” and offering the opportunity for transformative thoughts inside the local community.

2. Think in subsequent steps

Using the Doughnut Unrolled as a tool for local policy requires to think in subsequent steps and to avoid jumping straight into brainstorming actions (e.g. assessing and formulating public policies) that could be undertaken but prove insufficient or not adapted to the local context. Ideally, we suggest to: 1) Research and understand the theories and frameworks that underpin the Doughnut framework or that it calls upon (Planetary Boundaries, alternative approach to development, theories of needs, etc.). 2) Identify clearly the practical objectives that the process and associated tool(s) must aim for. 3) Quantify the Data Portrait using the Doughnut Unrolled (with a level of details adapted to the aim of the process), i.e. define the ideal values to be reached (following principles 4 and 5 below) and the current level of (un)sustainability of the territory. 4) Search for the root causes of the level of (un)sustainability of the territory. 5) Formulate policy objectives and context-adapted actions to be taken in order to reach these chosen political objectives. At this stage, policies can be evaluated through an impact-assessment tool inspired by the Doughnut framework, such as the Cornwall Decision Wheel (Cornwall Council, 2024). 6) Acknowledge the distance from these policy objectives to the ideal state to be reached, and communicate on the measures taken within the territory’s legal scope of action and on the necessary contributions of other local stakeholders.

We acknowledge that following this ideal process, which begins with a Data Portrait in order not to lose the absolute approach of the Doughnut framework, requires sufficient time and resources, which might not be aligned with the territory’s financial and political imperatives. In particular, the development of decision-making tools to help produce policies is not straightforward and requires a dedicated methodology. Thus, methodological compromises to meet practical constraints during the above-mentioned stages might be found depending on the short- and mid-term aims of the project, as long as they are properly documented (see principle 1 above).

3. Implement participatory governance for the process

As mentioned by social sciences scholars, any local reinterpretation and adaptation of the Doughnut framework—such as a Data Portrait—should ideally involve citizens, small businesses, associations, etc. in the decision-making process to properly identify the most relevant aspects of the social foundation that need to be considered and to collectively decide “*what is enough ... or too much*” (Ottaviani, 2023). Although the benefits and designs of participatory processes have been debated extensively for more than thirty years (e.g. Sébastien et al., 2017; Webler and Tuler, 2006), our literature review and case studies point to the conclusion that reaching the safe and just space of the Doughnut framework cannot be achieved without including those that are directly impacted by the public policies (e.g. Turner and Wills, 2022). Such involvement may indeed help to construct a shared vision for the future of the territory, informed by science, matching the local context and its social realities.

While participatory governance and scientific expertise might be considered in tension with each other, we find that what matters most is to stick to the strong sustainability principle of the Doughnut framework, rather than choose between a bottom-up and a top-down approach. This is important for at least two reasons. First, because despite the detailed guidelines provided by the DEAL (Fanning et al., 2022b), risks of “Doughnut-washing” still remain, hinting at the potential impossibility to prevent all weak sustainability interpretations through a purely top-down approach. Second, because local initiatives’

creativity might lead to previously unknown methods of applying the Doughnut framework and its principles, while remaining aligned with strong sustainability (see examples in Gibson-Graham et al., 2013, 2020). Hence, we suggest a blend of both approaches, consisting of a set of guiding principles that remain flexible enough to adapt to the local context (in particular when it comes to building the social foundation), coupled with strict limits related to the level of sustainability to be reached.

4. Make sure to produce a *context-specific and sustainable* social foundation for the Data Portrait

As mentioned previously, while the indicators chosen by Raworth (2017b) in the Doughnut framework might be adequate on a global scale and align with existing international standards, they do not match the realities experienced *locally* by individuals in many parts of the world (Perry et al., 2021; Sterling et al., 2020). Additionally, as mentioned in Sub-section 5.1, defining a *sustainable* social foundation—one that does not lead to overshooting the ecological ceiling—is not a straightforward process, especially in the Global North. To counter both of these pitfalls, we advise using one of the *Human Needs* frameworks^{xi} to inspire and adapt the *local-social* lens. In particular, Max-Neef's Fundamental Human Needs theoretical propositions not only aim at capturing what matters most to the people but also differentiate *needs* (e.g. subsistence) from *satisfiers* (i.e. how the needs are satisfied, which vary from one society to the other). Selecting local objectives based on the perceived levels of fulfilment of the *needs* allows, as a second step, to select *satisfiers* based on their impacts on the ecological ceiling and adapt them over time to the changes of technical means. If target values for *satisfiers* are chosen to be included into the Data Portrait, special attention is required to ensure that they do not end up leading to an overshoot of the ecological ceiling. The recent study by Schlesier et al. (2024), as well as organizing workshops focused on the research of *synergic satisfiers* (e.g. Max-Neef, 1991; Brand Correa et al., 2018; Guillen-Royo, 2020) could support that endeavour. In this context, the *provisioning systems* literature can help to understand the link between biophysical resources use and social outcomes. Indeed, developing and choosing better provisioning systems appears as a paramount strategy to improve the satisfaction of human needs while reducing pressure on the environment (see Steinberger et al., 2024; Bärnthaler and Gough, 2023; Vogel et al., 2021; Fanning et al., 2020b; Brand-Correa et al., 2018).

5. Downscale the global Planetary Boundaries to set the ecological ceiling of the Data Portrait

As the Planetary Boundaries framework was designed at *global* level, using it to downscale the ecological ceiling must be done with care to reflect pressures on the local environment, while retaining the global impacts analysis of the footprint approach. 1) From the nine current Planetary Boundaries, we recommend selecting those that are the most relevant and/or critical for the territory being studied, permitting a more in-depth and rigorous downscaling process. This selection should be made with local scientific experts and/or based on relevant scientific literature. As climate change and biosphere integrity are identified as “core boundaries” in the academic literature (Richardson et al., 2023) and politically, they should always remain included in the downscaled Doughnut framework. 2) Following the DEAL's methodology (Fanning et al., 2022b), define ideal values for the *global-ecological* lens with an

allocation key (e.g. how much of the remaining global carbon budget can be allocated to the territory being studied, considering its size, current and past emissions, population, etc.), ideally with the sufficiency approach of Kromand et al. (2025), making sure the decision and thought process is scrupulously documented and transparent. Indeed, these choices are some of the most influential on the conclusions that might be drawn from the downscaled Planetary Boundaries. Additionally, the allocation key could be set through a participative process with local stakeholders to reach the objectives mentioned in principle 3, as long as experts are involved (Pickering and Persson, 2020; Turner and Wills, 2022) and as principle 6 below is followed.

6. Distinguish clearly between scientifically based objectives and policy goals

The local adaptation of the Doughnut framework implicitly entails a decision on the level of sustainability and justice that is to be targeted. To build a Data Portrait, we recommend choosing absolute ecological limits that constrain social targets to a fair and equal level for all (in line with principle 5), regardless of present wealth or privileges. This will allow the interpretation of the Doughnut framework to yield results that align with a *strong sustainability* approach but will require tackling the hard questions, at the potential risk of losing support from part of the project's stakeholders. For example, in industrialized countries, quantifying a Data Portrait shows that most of the work must be dedicated to a radical reduction of the ecological impacts and a redistribution of wealth (Rammelt et al., 2022). When opting for a flexible approach, where political targets dictate the levels of the ecological ceiling, and social goals are chosen regardless of their impacts on Planetary Boundaries, the Doughnut tool might serve as a diplomatic and educational tool, bringing almost anyone to the table to discuss both ecological and social challenges. Nevertheless, the inconvenient consequence is that the results may align with a weak sustainability approach, at the additional risk of being co-opted for even less rigorous endeavours (Laruffa, 2024). We therefore advocate for a clear distinction between *ecological limits*, which are aligned with the Doughnut framework and are pursuing scientific validity, and *policy goals*, which are the result of a political process and are pursuing democratic legitimacy.

The former is advised for defining the ecological ceiling of the Data Portrait, while the latter might be better suited to build highly operational and short-term decision-making tools. Indeed, as discussed at the end of Section 5, the case of the Greater Geneva area showed us that the Data Portrait might not be the most efficient instrument to help decision-making with elected officials. Complementary tools based on *Responses* indicators and intermediate policy goals, perhaps not taking the shape of the Doughnut framework but retaining its core proposition (combination of an ecological ceiling and a social foundation), might become necessary. These various Doughnut-inspired tools are therefore more complementary than equivalent or interchangeable. Thinking in subsequent steps (see principle 2) helps to distinguish which is best suited and when.

6.2. Limitations and research perspectives

Even if some of the lessons we formulated are shared, at least to some extent, by other practitioners in Brussels and Grenoble (Dethier et al., 2023; Dissaux et al., 2021; Ville de Grenoble, 2022), we want to stress that the practical insights mentioned in this article are based on just two local experiences. While they provide interesting points of vigilance for other territories, they cannot be considered as generalizable conclusions at this stage. Similar experimentations with the framework made in Eastern Europe (Domazet et al., 2020, 2023), for example, should be explored to contrast with the findings formulated in the present article. Likewise, it would be particularly useful if other practitioners would put these principles to the test and report on their validity in different settings than those encountered here in Switzerland.

^{xi} Two of them developed by Doyal and Gough (1991) and Max-Neef (1991) are increasingly used in sustainable consumption approaches (Guillen-Royo, 2020) and seem particularly adapted to sustainability considerations (Boulangier 2011 in Gough, 2015), but some other theories exist such as the capabilities approach by Sen (1999) and Nussbaum (2013), as well as Di Giulio's Protected Needs (Di Giulio and Defila, 2019).

Then, while this article was designed to take a broad approach to the topic, multiples elements could be developed further, in terms of scope and depth of analysis. Three limitations warrant mention, while representing interesting research perspectives. First, the literature review of the critiques of the Doughnut framework could be extended to include not only scientific articles but also texts from the grey literature, as well as interviews of practitioners and researchers currently working on the topic. Similarly, while critiques of the social foundation have been mentioned in this article, no specific search was conducted on this half of the Doughnut framework. Therefore, it is likely that multiple blind spots remain and a literature review on the various theories that underpin the social foundation would be particularly fruitful. Second, while this article has briefly mentioned existing concepts on which the Doughnut framework builds, examining more concepts related to finite environmental limits, social well-being, as well as the analyses of their critiques during the past fifty years might provide insight on why some previous frameworks may have proven insufficient, and anticipate potential pitfalls to avoid in the further development of the Doughnut framework. One example is Theys' *substantive* approach to sustainable development (Theys et al., 2010; 2019), which he likens to strong sustainability, versus its *procedural* interpretation that he analyses as having been dominant since the publication of the Brundtland Report (World Commission on Environment and Development, 1987), leading to a general failure at meeting the challenges that the concept was set to tackle. Third, given that the Doughnut framework does not provide a roadmap for societal transformation, many critical questions remain regarding *how* to transform societies to operate within Planetary Boundaries while ensuring a decent life for all. An analysis of necessary actions, as well as the extent to which the Doughnut framework might contribute (or not) would be a useful research avenue to explore.

6.3. Conclusion

Constructed on the scientific basis of the Earth System sciences approach to global environmental issues and combining ecological and social concerns in a visually appealing fashion, the Doughnut framework and its local applications can serve to inform and design public policies anchored in a strong sustainability approach. Overall, despite the lack of conceptual clarity around the extensive references to the Doughnut, we find it as striking a good balance between efficiency, pragmatism, understandability, acceptability and scientific consistency, providing results that can be leveraged by many types of stakeholders.

The Doughnut framework is however not without caveats and nuances. For example, it is essential to recognize the underlying normative assumptions of the Planetary Boundaries framework, as well as to emphasize that the choice of the inner dimensions of the Doughnut framework can be extensively debated. This article examined these different critiques and discussions, first from a theoretical perspective concerning the framework at the global level, and then from a practical perspective. In this regard, one of the main challenges lies in fostering local applicability while maintaining both its scientific integrity and the strong sustainability component that contributes to the framework's novelty and originality. We believe that the six guiding principles suggested in this article can be helpful in that matter, serving as safeguards against "Doughnut-washing."

CRedit authorship contribution statement

Johann Recordon: Writing – review & editing, Writing – original draft, Validation, Methodology, Conceptualization. **Camille Gilloots:** Writing – original draft, Methodology, Investigation, Conceptualization. **Dunia Brunner:** Writing – review & editing, Validation, Methodology, Conceptualization. **Augustin Fragnière:** Writing – review & editing, Writing – original draft, Validation, Supervision, Methodology, Conceptualization.

Declaration of competing interest

The authors declare the following financial interests/personal relationships which may be considered as potential competing interests: Camille Gilloots reports a relationship with Doughnut Economics Action Lab (DEAL) that includes: consulting or advisory. If there are other authors, they declare that they have no known competing financial interests or personal relationships that could have appeared to influence the work reported in this paper.

Acknowledgments

The authors would like to thank Andrew Fanning, Estefania Amer, Nelly Niwa and the anonymous reviewers for their invaluable comments on the various versions of this article, as well as Nicola Banwell, Adrienne Pittet and Lena Granieri for their proofreading all along the process.

Appendix A. Supplementary data

Supplementary data to this article can be found online at <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2025.145440>.

Data availability

We have shared our data as Appendix at the Attach file step.

References

- Allard-Poesi, F., Perret, V., 2003. La recherche-action. In: Giordano, Y. (Ed.), *Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative*, pp. 85–132. EMS. <https://hal.science/hal-01490609>.
- Asokan, V.A., Yarime, M., Onuki, M., 2020. A review of data-intensive approaches for sustainability: methodology, epistemology, normativity, and ontology. *Sustain. Sci.* 15 (3), 955–974. <https://doi.org/10.1007/s11625-019-00759-9>.
- Assemblée de la transition, 2023. Assemblée de la transition, Rapport final. <https://wp.unil.ch/assemblee-transition/le-rapport/>.
- Bai, X., Hasan, S., Andersen, L.S., Bjørn, A., Kilkis, Ş., Ospina, D., Liu, J., Cornell, S.E., Sabag Muñoz, O., De Bremond, A., Crona, B., DeClerck, F., Gupta, J., Hoff, H., Nakicenovic, N., Obura, D., Whiteman, G., Broadgate, W., Lade, S.J., et al., 2024. Translating Earth system boundaries for cities and businesses. *Nat. Sustain.* 7 (2), 108–119. <https://doi.org/10.1038/s41893-023-01255-w>.
- Bärnthaler, R., 2024. When enough is enough: Introducing sufficiency corridors to put techno-economism in its place. *Ambio* 53 (7), 960–969. <https://doi.org/10.1007/s13280-024-02027-2>.
- Bärnthaler, R., Gough, I., 2023. Provisioning for sufficiency: envisaging production corridors. *Sustain. Sci. Pract. Pol.* 19 (1), 2218690. <https://doi.org/10.1080/15487733.2023.2218690>.
- Biermann, F., Kim, R.E., 2020. The boundaries of the planetary boundary framework: a critical appraisal of approaches to define a "safe operating space" for humanity. *Annu. Rev. Environ. Resour.* 45 (1), 497–521. <https://doi.org/10.1146/annurev-environ-012320-080337>.
- Birgisdottir, H., Bjørn, A., Branny, A., Clausen, C., Fanning, A., Fetzer, I., Francart, N., Grcheva, L., Heide, M., Lassen, E., Leonardsen, J., Moberg, F., Nørgaard, R., Pham, D., Kjørup Rasmussen, K., Raworth, K., Ryberg, M., Hill-Hansen, D., Guldager Jensen, K., 2023. The Doughnut for Urban Development: Manual, Appendix and Database. The Danish Architectural Press. <https://www.home.earth/doughnut>.
- Bleby, A., Holley, C., Milligan, B., 2021. Exploring the planetary boundaries and environmental law: historical development, interactions and synergies. In: French, D., Kotzé, L.J. (Eds.), *Research Handbook on Law, Governance and Planetary Boundaries*. Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781789902747.00009>.
- Blühdorn, I., 2022. Planetary boundaries, societal boundaries, and collective self-limitation: moving beyond the post-Marxist comfort zone. *Sustain. Sci. Pract. Pol.* 18 (1), 576–589. <https://doi.org/10.1080/15487733.2022.2099124>.
- Bourg, D., Fragnière, A., 2014. *La Pensee Ecologique : Une Anthologie*. Presses Universitaires de France.
- Braams, R.B., Wesseling, J.H., Meijer, A.J., Hekkert, M.P., 2021. Legitimizing transformative government: aligning essential government tasks from transition literature with normative arguments about legitimacy from Public Administration traditions. *Environ. Innov. Soc. Transit.* 39, 191–205. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2021.04.004>.
- Brand, U., Muraca, B., Pineault, É., Sahakian, M., Schaffartzik, A., Novy, A., Streissler, C., Haberl, H., Asara, V., Dietz, K., Lang, M., Kothari, A., Smith, T., Spash, C., Brad, A., Pichler, M., Plank, C., Velegrakis, G., Jahn, T., et al., 2021. From planetary to societal boundaries: an argument for collectively defined self-limitation. *Sustain. Sci. Pract. Pol.* 17 (1), 264–291. <https://doi.org/10.1080/15487733.2021.1940754>.

- Brand-Correa, L.I., Martin-Ortega, J., Steinberger, J.K., 2018. Human scale energy services: untangling a 'golden thread'. *Energy Res. Social Sci.* 38, 178–187. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2018.01.008>.
- Brown, H.S., Vergragt, P.J., 2016. From consumerism to wellbeing: toward a cultural transition? *J. Clean. Prod.* 132, 308–317. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2015.04.107>.
- Bruckmeier, K., Tovey, H., 2008. Knowledge in sustainable rural development: from forms of knowledge to knowledge processes. *Sociol. Rural.* 48 (3), 313–329. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9523.2008.00466.x>.
- Bull, J.W., Taylor, I., Biggs, E., Grub, H.M.J., Yearley, T., Waters, H., Milner-Gulland, E. J., 2022. Analysis: the biodiversity footprint of the university of Oxford. *Nature* 604 (7906), 420–424. <https://doi.org/10.1038/d41586-022-01034-1>.
- Circle Economy and the City of Amsterdam, 2020. In: Amsterdam Circular 2020-2025 Strategy. City of Amsterdam. <https://assets.amsterdam.nl/publish/pages/1043702/amsterdam-circular-2020-2025-strategy.pdf>.
- Cornwall Council, 2024. The Cornwall development and decision Wheel – a new approach to decision-making. <https://www.cornwall.gov.uk/media/suwrvcg/the-cornwall-development-and-decision-wheel-a-new-approach-to-decision-making.pdf>.
- Crutzen, P.J., 2002. Geology of mankind. *Nature* 415 (6867), 23–23. <https://www.nature.com/articles/415023a.pdf>.
- Crutzen, P.J., Stoermer, E.F., 2000. The 'Anthropocene'. *Glob. Change Newsl.* 41, 17–18. https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-030-82202-6_2.
- Daly, H.E., Cobb, J.B., 1989. For the common good. In: Redirecting the Economy toward Community, the Environment, and a Sustainable Future. Beacon Pr.
- Dao, H., Peduzzi, P., Priot, D., 2018. National environmental limits and footprints based on the Planetary Boundaries framework: the case of Switzerland. *Glob. Environ. Change* 52, 49–57. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2018.06.005>.
- DEAL, 2019. DEAL's strategic plan 2019–2023. <https://doughnuteconomics.org/DEAL/%20Strategic%20Plan%202019%20-%202023.pdf>.
- Dearing, J., 2018. Limits and Thresholds. Setting global, local and regional safe operating spaces. In: Schreckenberg, K., Mace, G.M., Poudyal, M. (Eds.), *Ecosystem Services and Poverty Alleviation: Trade-Offs and Governance*. Routledge, Taylor & Francis Group, pp. 55–73.
- Delahais, T., Ottaviani, F., Berthaud, A., Clot, H., 2023. Bridging the gap between wellbeing and evaluation: lessons from IBEST, a French experience. *Eval. Progr. Plann.* 97, 102237. <https://doi.org/10.1016/j.evalproplan.2023.102237>.
- Desing, H., Brunner, D., Takacs, F., Nahrath, S., Frankenberger, K., Hischer, R., 2020. A circular economy within the planetary boundaries: towards a resource-based, systemic approach. *Resour. Conserv. Recycl.* 155, 104673. <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2019.104673>.
- Dethier, F., Goffin, B., Roman, P., Thiry, G., Vanderstraeten, P., 2023. *Le Portrait Donut de La Région de Bruxelles Capitale. Rapport Final Du Projet Brussels Donut—Partie II - Volet "Indicateurs"*. ABSL Confluences, ICHCE Brussels Management School. <https://acr-obat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:e6705fd2-27c2-4fd1-8d65-601d4701dce1>.
- Di Giulio, A., Defila, R., 2019. The 'good life' and Protected Needs. In: *Routledge Handbook of Global Sustainability Governance*. Routledge. <https://www.taylorfrancis.com/chapters/edit/10.4324/9781315170237-9/good-life-protected-need-s-antonietta-di-giulio-rico-defila>.
- Dissaux, T., De Lestré, T., Malchair, L., Nalpas, D., Nevens, L., Roman, P., Thiry, G., Valero Infante, L.F., 2021. *Les Outils Méthodologiques Pour Mettre Le Donut En Action* (Cahier 3/Brussels Donut). Confluences. https://donut.brussels/wp-content/uploads/2021/05/Cahier3_FR.pdf.
- Domazet, M., Fischer, M., Köves, A., 2023. Doughnuts for strategies: a tool for an emerging sustainable welfare paradigm. *Eur. J. Soc. Secur.* 25 (4), 367–387. <https://doi.org/10.1177/13882627231206246>.
- Domazet, M., Riločić, A., Antić, B., Andersen, B., Richardson, L., Brajdić Vuković, M., Pungas, L., Medak, T., 2020. Mental models of sustainability: the degrowth doughnut model. In: Goldstein, M.I., DellaSala, D.A. (Eds.), *Encyclopedia of the World's Biomes*. Elsevier, pp. 276–286. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-409548-9.12143-8>.
- Doughnut Economics Action Lab, 2024. *Cities & Regions: let's Get Strated. Pathways for local and regional governments to engage with Doughnut Economics as a tool for transformative action* (Version 2). Doughnut Economics Action Lab (DEAL). <https://doughnuteconomics.org/tools/cities-regions-let-s-get-started>.
- Downing, A.S., Bhowmik, A., Collste, D., Cornell, S.E., Donges, J., Fetzer, I., Hähä, T., Hinton, J., Lade, S., Mooij, W.M., 2019. Matching scope, purpose and uses of planetary boundaries science. *Environ. Res. Lett.* 14 (7), 073005. <https://doi.org/10.1088/1748-9326/ab22c9>.
- Doyal, L., Gough, I., 1991. *A Theory of Human Need*. The Guilford Press.
- Dragicevic, A.Z., 2024. Deconstructing the doughnut. *Curr. Opin. Environ. Sustain.* 68, 101451. <https://doi.org/10.1016/j.cousust.2024.101451>.
- Drees, L., Luetkemeier, R., Kerber, H., 2021. Necessary or oversimplification? On the strengths and limitations of current assessments to integrate social dimensions in planetary boundaries. *Ecol. Indic.* 129, 108009. <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2021.108009>.
- Durand, C., Hofferberth, E., Schmelzer, M., 2024. Planning beyond growth: the case for economic democracy within ecological limits. *J. Clean. Prod.* 437, 140351. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2023.140351>.
- Eisenmenger, N., Pichler, M., Krenmayr, N., Noll, D., Plank, B., Schalmann, E., Wandl, M.-T., Gingrich, S., 2020. The Sustainable Development Goals prioritize economic growth over sustainable resource use: a critical reflection on the SDGs from a socio-ecological perspective. *Sustain. Sci.* 15 (4), 1101–1110. <https://doi.org/10.1007/s11625-020-00813-x>.
- European Environment Agency & Federal Office for the Environment, 2020. Is Europe living within the limits of our planet? An Assessment of Europe's Environmental Footprints in Relation to Planetary Boundaries. Publications Office. <https://data.europa.eu/doi/10.2800/890673>.
- Fanning, A., Krestyaninova, O., Raworth, K., Dwyer, J., Hagerman Miller, N., Eriksson, F., 2020a. Creating city Portraits, A methodological guide from the thriving cities initiative. Doughnut Economics Action Lab (DEAL). <https://doughnuteconomics.org/Creating-City-Portraits-Methodology.pdf>.
- Fanning, A., O'Neill, D., Büchs, M., 2020b. Provisioning systems for a good life within planetary boundaries. *Glob. Environ. Change* 64, 102135. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2020.102135>.
- Fanning, A.L., O'Neill, D.W., Hickel, J., Roux, N., 2022a. The social shortfall and ecological overshoot of nations. *Nat. Sustain.* 5 (1). <https://doi.org/10.1038/s41893-021-00799-z>. Article 1.
- Fanning, A., Raworth, K., Krestyaninova, O., Eriksson, F., 2022b. *Doughnut unrolled: data Portrait of place*, v2.2. Doughnut economics action Lab (DEAL). <https://doughnuteconomics.org/tools/doughnut-unrolled-data-portrait-of-place>.
- Ferretto, A., Matthews, R., Brooker, R., Smith, P., 2022. Planetary Boundaries and the Doughnut frameworks: a review of their local operability. *Anthropocene* 39, 100347. <https://doi.org/10.1016/j.ancene.2022.100347>.
- Foyer, J., Aykut, S.C., Morena, E., 2017. Introduction: COP21 and the "climatisation" of global debates. In: *Globalising the Climate*. Routledge. <https://www.taylorfrancis.com/chapters/edit/10.4324/9781315560595-1/introduction-cop21-climatisation-global-debates-jean-foyer-stefan-aykut-edouard-morena>.
- Frantzeskaki, N., Loorbach, D., Meadowcroft, J., 2012. Governing societal transitions to sustainability. *Int. J. Sustain. Dev.* 15 (1–2), 19–36. <https://doi.org/10.1504/IJSD.2012.044032>.
- Gerten, D., Heck, V., Jägermeyr, J., Bodirsky, B.L., Fetzer, I., Jalava, M., Kumm, M., Lucht, W., Rockström, J., Schaphoff, S., Schellnhuber, H.J., 2020. Feeding ten billion people is possible within four terrestrial planetary boundaries. *Nat. Sustain.* 3 (3). Article 3. <https://doi.org/10.1038/s41893-019-0465-1>.
- Gibson-Graham, J.K., Cameron, J., Healy, S., 2013. *Take Back the Economy: an Ethical Guide for Transforming Our Communities*. University of Minnesota Press.
- Gibson-Graham, J.K., Dombroski, K. (Eds.), 2020. *The Handbook of Diverse Economies*. Edward Elgar Publishing. Edward Elgar Publishing.
- Gillioots, C., Matasci, C., Dupoirier, S., Recordon, J., Meillard, J., 2023. Le Donut de l'UNIL - Un outil de navigation pour la transition écologique et sociale. Université de Lausanne (UNIL). <https://api.unil.ch/newsunil/v1/api-newsunil/resources/documenet/1701097318209.D170117908431072023-11-28T13:45:27.756Z>.
- Gillioots, C., Rey, V., Recordon, J., Fragnière, A., Gonzalez Holguera, J., Niwa, N., 2022. Le Donut du Grand Genève, une boussole pour la stratégie de transition écologique du territoire. Méthode et résultats. Centre de Compétences en Durabilité, Université de Lausanne. https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB_6F729FDA3FA.
- GLCT Grand Genève, 2022. Charte Grand Genève en Transition. https://www.grand-genève.org/wp-content/uploads/Charte_Grand_Geneve_en_Transition_2023.pdf.
- Global Footprint Network, 2024. Earth overshoot day. Earth Overshoot Day. <https://overshoot.footprintnetwork.org/>.
- Godard, O., 2015. L'adieu au développement durable ? In *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective*. Éditions Quae 131–136. <https://doi.org/10.3917/quae.barre.2015.01.0131>.
- Gómez-Alvarez Díaz, M.R., Pérez León, V.E., Fuentes Sagar, P., 2024. How close are European countries to the doughnut-shaped safe and just space? Evidence from 26 EU countries. *Ecol. Econ.* 221, 108189. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2024.108189>.
- Görg, C., Brand, U., Haberl, H., Hummel, D., Jahn, T., Liehr, S., 2017. Challenges for social-ecological transformations: contributions from social and political ecology. *Sustainability* 9 (7). <https://doi.org/10.3390/su9071045>. Article 7.
- Gough, I., 2015. Climate change and sustainable welfare: the centrality of human needs. *Camb. J. Econ.* 39 (5), 1191–1214. <https://doi.org/10.1093/cje/bev039>.
- Guillen-Royo, M., 2020. Applying the fundamental human needs approach to sustainable consumption corridors: participatory workshops involving information and communication technologies. *Sustain. Sci. Pract. Pol.* 16 (1), 114–127. <https://doi.org/10.1080/15487733.2020.1787311>.
- Gupta, J., Liverman, D., Bai, X., Gordon, C., Hurlbert, M., Inoue, C.Y.A., Jacobson, L., Kanie, N., Lenton, T.M., Obura, D., Otto, I.M., Okereke, C., Pereira, L., Prodani, K., Rammelt, C., Scholtens, J., Tàbara, J.D., Verburg, P.H., Gifford, L., Ciobanu, D., 2021. Reconciling safe planetary targets and planetary justice: why should social scientists engage with planetary targets? *Earth System Governance* 10, 100122. <https://doi.org/10.1016/j.esg.2021.100122>.
- Gupta, J., Prodani, K., Bai, X., Gifford, L., Lenton, T.M., Otto, I., Pereira, L., Rammelt, C., Scholtens, J., Tàbara, J.D., 2023. Earth system boundaries and Earth system justice: sharing the ecospace. *Environ. Polit.* 1–21. <https://doi.org/10.1080/09644016.2023.2234794>.
- Hamilton, C., 2016. The Anthropocene as rupture. *The Anthropocene Review* 3 (2), 93–106. <https://doi.org/10.1177/2053019615587056>.
- Hamilton, C., Grinevald, J., 2015. Was the Anthropocene anticipated? *The Anthropocene Review* 2 (1), 59–72. <https://doi.org/10.1177/2053019614567155>.
- Hanbury Lemos, M.M., 2022. *Decoloniality and the global Social lens of the doughnut economy* [autonomous university of Barcelona]. https://drive.google.com/file/d/1ewSjzIdR1HpwL456fCFP5a1wmTkgR8y5/view?usp=embed_facebook.
- Häyhä, T., Lucas, P.L., Van Vuuren, D.P., Cornell, S.E., Hoff, H., 2016. From Planetary Boundaries to national fair shares of the global safe operating space—how can the scales be bridged? *Glob. Environ. Change* 40, 60–72. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2016.06.008>.
- Hediger, W., 1999. Reconciling "weak" and "strong" sustainability. *Int. J. Soc. Econ.* 26 (7/8/9), 1120–1144. <https://doi.org/10.1108/03068299910245859>.
- Kallis, G., 2019. *Limits: Why Malthus Was Wrong and Why Environmentalists Should Care*. Stanford Briefs.

- Kim, R.E., Kotzé, L.J., 2021. Planetary boundaries at the intersection of Earth system law, science and governance: a state-of-the-art review. *Review of European, Comparative & International Environmental Law* 30 (1), 3–15. <https://doi.org/10.1111/reel.12383>.
- Kristensen, P., 2004. The DPSIR framework. National Environmental Research Institute. <https://greenresistance.files.wordpress.com/2008/10/dpsir-1.pdf>.
- Kromand, J.B., Tilsted, J.P., Bjørn, A., 2025. Developing sufficiency-based sharing principles for absolute environmental sustainability assessment using decent living standards and planetary boundaries. *Sustain. Prod. Consum.* <https://doi.org/10.1016/j.spc.2025.01.008>.
- Lam, V., Rousselot, Y., 2024. Anthropocene, planetary boundaries and tipping points: interdisciplinarity and values in Earth system science. *European Journal for Philosophy of Science* 14 (2), 18. <https://doi.org/10.1007/s13194-024-00579-4>.
- Laruffa, F., 2024. Eco-social policies, capitalism and the horizon of emancipatory politics. *Crit. Soc. Policy*, 02610183241262733. <https://doi.org/10.1177/02610183241262733>.
- Lashitew, A.A., 2021. Corporate uptake of the Sustainable Development Goals: mere greenwashing or an advent of institutional change? *Journal of International Business Policy* 4 (1), 184–200. <https://doi.org/10.1057/s42214-020-00092-4>.
- Lewis, S.L., 2012. We must set planetary boundaries wisely. *Nature* 485 (7399). <https://doi.org/10.1038/485417a>, 417–417.
- Li, M., Wiedmann, T., Fang, K., Hadjikakou, M., 2021. The role of planetary boundaries in assessing absolute environmental sustainability across scales. *Environ. Int.* 152, 106475. <https://doi.org/10.1016/j.envint.2021.106475>.
- Lucas, P.L., Wiling, H.C., Hof, A.F., van Vuuren, D.P., 2020. Allocating planetary boundaries to large economies: distributional consequences of alternative perspectives on distributive fairness. *Glob. Environ. Change* 60, 102017. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2019.102017>.
- Max-Neef, M., 1991. *Human Scale Development*. Apex Press.
- Meadows, D., Meadows, D., Randers, J., Behrens, W.W., 1972. *The Limits to Growth*. Millward-Hopkins, J., Steinberger, J.K., Rao, N.D., Oswald, Y., 2020. Providing decent living with minimum energy: a global scenario. *Glob. Environ. Change* 65, 102168. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2020.102168>.
- Ness, B., Anderberg, S., Olsson, L., 2010. Structuring problems in sustainability science: the multi-level DPSIR framework. *Geoforum* 41 (3), 479–488. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2009.12.005>.
- Neumayer, E., 2013. *Weak versus Strong Sustainability: Exploring the Limits of Two Opposing Paradigms*, fourth ed. Edward Elgar.
- Nilashi, M., Boon, O.K., Tan, G., Lin, B., Abumalloh, R., 2023. Critical data challenges in measuring the performance of sustainable development goals: solutions and the role of big-data analytics. *Harvard Data Science Review* 5 (3). <https://doi.org/10.1162/99608f92.545db2cf>.
- Norton, B.G., 2005. Sustainability and our obligations to future generations. In: *Sustainability: A Philosophy of Adaptive Ecosystem Management*. The University of Chicago Press, pp. 306–316.
- Nussbaum, M.C., 2013. *Creating Capabilities: the Human Development Approach*, Reprint edition. Belknap Press: An imprint of Harvard University Press.
- O'Neill, D.W., Fanning, A.L., Lamb, W.F., Steinberger, J.K., 2018. A good life for all within planetary boundaries. *Nat. Sustain.* 1 (2), 88–95. <https://doi.org/10.1038/s41893-018-0021-4>.
- Ottaviani, F., 2023. Doughnut: what's enough... or too much? Resilience. <https://www.resilience.org/stories/2023-10-10/doughnut-whats-enough-or-too-much/>.
- Pasgaard, M., Dawson, N., 2019. Looking beyond justice as universal basic needs is essential to progress towards 'safe and just operating spaces'. *Earth System Governance* 2, 100030. <https://doi.org/10.1016/j.esg.2019.100030>.
- Perry, B., Diprose, K., Taylor Buck, N., Simon, D., 2021. Localizing the SDGs in England: challenges and value propositions for local government. *Frontiers in Sustainable Cities* 3. <https://doi.org/10.3389/frsc.2021.746337>.
- Pickering, J., Persson, Å., 2020. Democratizing planetary boundaries: experts, social values and deliberative risk evaluation in Earth system governance. *J. Environ. Pol. Plann.* 22 (1), 59–71. <https://doi.org/10.1080/1523908X.2019.1661233>.
- Rammelt, C.F., Gupta, J., Liverman, D., Scholtens, J., Ciobanu, D., Abrams, J.F., Bai, X., Gifford, L., Gordon, C., Hurlbert, M., Inoue, C.Y.A., Jacobson, L., Lade, S.J., Lenton, T.M., McKay, D.I.A., Nakicenovic, N., Okereke, C., Otto, I.M., Pereira, L.M., et al., 2022. Impacts of meeting minimum access on critical earth systems amidst the Great Inequality. *Nat. Sustain.* 6 (2), 212–221. <https://doi.org/10.1038/s41893-022-00995-5>.
- Raworth, K., 2012. *A Safe and Just Space for Humanity. Can we live within the Doughnut?* https://doi.org/10.1163/2210-7975_HRD-9824-0069 [Oxfam Discussion Paper]. Oxfam.
- Raworth, K., 2017a. A Doughnut for the Anthropocene: humanity's compass in the 21st century. *Lancet Planet. Health* 1 (2), e48–e49. [https://doi.org/10.1016/S2542-5196\(17\)30028-1](https://doi.org/10.1016/S2542-5196(17)30028-1).
- Raworth, K., 2017b. *Doughnut Economics: Seven Ways to Think like a 21st-Century Economist*. Chelsea Green Publishing.
- Richardson, K., Steffen, W., Lucht, W., Bendtsen, J., Cornell, S.E., Donges, J.F., Dribe, M., Fetzer, I., Bala, G., von Bloh, W., Feulner, G., Fiedler, S., Gerten, D., Gleeson, T., Hofmann, M., Huiskamp, W., Kummer, M., Mohan, C., Nogués-Bravo, D., et al., 2023. Earth beyond six of nine planetary boundaries. *Sci. Adv.* 9 (37), eadh2458. <https://doi.org/10.1126/sciadv.adh2458>.
- Rockström, J., Gupta, J., Qin, D., Lade, S.J., Abrams, J.F., Andersen, L.S., Armstrong McKay, D.L., Bai, X., Bala, G., Bunn, S.E., Ciobanu, D., DeClerck, F., Ebi, K., Gifford, L., Gordon, C., Hasan, S., Kanie, N., Lenton, T.M., Loriani, S., et al., 2023. Safe and just Earth system boundaries. *Nature*. <https://doi.org/10.1038/s41586-023-06083-8>.
- Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, Å., Chapin, F.S., Lambin, E.F., Lenton, T.M., Scheffer, M., Folke, C., Schellnhuber, H.J., Nykvist, B., de Wit, C.A., Hughes, T., van der Leeuw, S., Rodhe, H., Sörlin, S., Snyder, P.K., Costanza, R., Svedin, U., et al., 2009a. A safe operating space for humanity. *Nature* 461 (7263). <https://doi.org/10.1038/461472a>, Article 7263.
- Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, Å., Chapin, F.S., Lambin, E., Lenton, T.M., Scheffer, M., Folke, C., Schellnhuber, H.J., Nykvist, B., de Wit, C.A., Hughes, T., van der Leeuw, S., Rodhe, H., Sörlin, S., Snyder, P.K., Costanza, R., Svedin, U., et al., 2009b. Planetary boundaries: exploring the safe operating space for humanity. *Ecol. Soc.* 14 (2). <https://www.jstor.org/stable/26268316>.
- Ryberg, M.W., Andersen, M.M., Owsianiak, M., Hauschild, M.Z., 2020. Downscaling the planetary boundaries in absolute environmental sustainability assessments – a review. *J. Clean. Prod.* 276, 123287. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2020.123287>.
- Sayre, N.F., 2008. The genesis, history, and limits of carrying capacity. *Ann. Assoc. Am. Geogr.* 98 (1), 120–134. <https://doi.org/10.1080/00045600701734356>.
- Schellnhuber, H.J., 1999. 'Earth system' analysis and the second Copernican revolution. *Nature* 402, C19–C23. <https://www.nature.com/articles/35011515>.
- Schlesier, H., Schäfer, M., Desing, H., 2024. Measuring the Doughnut: a good life for all is possible within planetary boundaries. *J. Clean. Prod.* 448, 141447. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2024.141447>.
- Schmidt, F., 2013. Governing planetary boundaries: limiting or enabling conditions for transitions towards sustainability? In: Meuleman, L. (Ed.), *Transgovernance*. Springer Berlin Heidelberg, pp. 215–234. https://doi.org/10.1007/978-3-642-28009-2_5.
- Sébastien, L., Lehtonen, M., Bauler, T., 2017. Introduction. Les indicateurs participatifs tiennent-ils leurs promesses. *Participations* 18 (2), 9–38. <https://doi.org/10.3917/parti.018.0009>.
- Sen, A., 1999. *Development as Freedom*. Alfred Knopf.
- ShiftingEconomy.Brussels, 2022. *Stratégie Régionale de Transition Economique 2022-2030*. https://shiftingeconomy.brussels/wp-content/uploads/2022/09/ShiftingEconomy-Brochure-FR_092022.pdf.
- Steffen, W., Broadgate, W., Deutsch, L., Gaffney, O., Ludwig, C., 2015a. The trajectory of the Anthropocene: the great acceleration. *The Anthropocene Review* 2 (1), 81–98. <https://doi.org/10.1177/2053019614564785>.
- Steffen, W., Grinevald, J., Crutzen, P., McNeill, J., 2011. The Anthropocene: conceptual and historical perspectives. *Phil. Trans. Math. Phys. Eng. Sci.* 369, 842–867. <https://doi.org/10.1038/461472a>, 1938.
- Steffen, W., Richardson, K., Rockstrom, J., Cornell, S.E., Fetzer, I., Bennett, E.M., Biggs, R., Carpenter, S.R., Vries, W., Wit, C.A., Folke, C., Gerten, D., Heinke, J., Mace, G.M., Persson, L.M., Ramanathan, V., Rayers, B., Sorlin, S., 2015b. Planetary boundaries: guiding human development on a changing planet. *Science* 347 (6223). <https://doi.org/10.1126/science.1259855>, 1259855–1259855.
- Steffen, W., Sanderson, A., Tyson, P.D., Jäger, J., Matson, P.A., Moore, I., Oldfield, F., Richardson, K., Schellnhuber, H.J., Turner, I., Wasson, R.J., 2005. *Global Change and the Earth System: A Planet under Pressure*. Springer.
- Steinberger, J., Guerin, G., Hofferberth, E., Pirgmaier, E., 2024. Democratizing provisioning systems: a prerequisite for living well within limits. *Sustain. Sci. Pract. Pol.* 20 (1), 2401186. <https://doi.org/10.1080/15487733.2024.2401186>.
- Sterling, E.J., Pascua, P., Sigouin, A., Gazit, N., Mandle, L., Betley, E., Aini, J., Albert, S., Caillon, S., Caselle, J.E., Cheng, S.H., Claudet, J., Dacks, R., Darling, E.S., Filardi, C., Jupiter, S.D., Mawyer, A., Mejia, M., Morishige, K., et al., 2020. Creating a space for place and multidimensional well-being: lessons learned from localizing the SDGs. *Sustain. Sci.* 15 (4), 1129–1147. <https://doi.org/10.1007/s11625-020-00822-w>.
- Stockholm Resilience Center, 2018. Operationalizing the concept of a safe operating space at the EU level – first steps and explorations [Technical report]. <https://www.stockholmresilience.org/publications/publications/2018-07-03-operationalizing-the-concept-of-a-safe-operating-space-at-the-eu-level-first-steps-and-exploration-s.html>.
- Théys, J., Guimont, C., 2019. Nous n'avons jamais été "soutenables": Pourquoi revisiter aujourd'hui la notion de durabilité forte. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* 10. <https://doi.org/10.4000/dveloppementdurable.13589> n°1, Article Vol. 10, n°1.
- Théys, J., Tertre, C.D., Rauschmayer, F., Zuindeau, B., 2010. *Le Développement durable, la seconde ère*. Éditions de l'Aube.
- Turner, R.A., Wills, J., 2022. Downscaling doughnut economics for sustainability governance. *Curr. Opin. Environ. Sustain.* 56, 101180. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2022.101180>.
- Université de Lausanne, 2024. *CAP2037*. CAP2037. <https://wp.unil.ch/cap2037/diagnostic/>.
- Van Eynde, R., Horen Greenford, D., O'Neill, D.W., Demaria, F., 2024. Modelling what matters: how do current models handle environmental limits and social outcomes? *J. Clean. Prod.* 476, 143777. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2024.143777>.
- van Vuuren, D.P., Lucas, P.L., Häyhä, T., Cornell, S.E., Stafford-Smith, M., 2016. Horses for courses: analytical tools to explore planetary boundaries. *Earth System Dynamics* 7 (1), 267–279. <https://doi.org/10.5194/esd-7-267-2016>.
- Ville de Grenoble, 2022. *Préfiguration du Portrait Donut de Grenoble* (Panorama 2022). Grenoble En Transition. <https://www.calameo.com/read/00419037659b8559111a>.
- Vivien, F.-D., 2007. I. Le développement soutenable : Au moins trente ans de débat. *La Découverte*, pp. 7–30. <https://shs.cairn.info/le-developpement-soutenable-9782707139023-page-7?lang=fr>.
- Vogel, J., Steinberger, J.K., O'Neill, D.W., Lamb, W.F., Krishnakumar, J., 2021. Socio-economic conditions for satisfying human needs at low energy use: an international analysis of social provisioning. *Glob. Environ. Change* 69, 102287. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2021.102287>.

- Völker, T., Kovacic, Zora, Strand, R., 2020. Indicator development as a site of collective imagination? The case of European Commission policies on the circular economy. *Cult. Organ.* 26 (2), 103–120. <https://doi.org/10.1080/14759551.2019.1699092>.
- Wackernagel, M., Hanscom, L., Lin, D., 2017. Making the sustainable development goals consistent with sustainability. *Front. Energy Res.* 5. <https://doi.org/10.3389/fenrg.2017.00018>.
- Wackernagel, M., Kitzes, J., Moran, D., Goldfinger, S., Thomas, M., 2006. The Ecological Footprint of cities and regions: comparing resource availability with resource demand. *Environ. Urbanization* 18 (1), 103–112. <https://doi.org/10.1177/0956247806063978>.
- Wahlund, M., Hansen, T., 2022. Exploring alternative economic pathways: a comparison of foundational economy and Doughnut economics. *Sustain. Sci. Pract. Pol.* 18 (1), 171–186. <https://doi.org/10.1080/15487733.2022.2030280>.
- Webler, T., Tuler, S., 2006. Four perspectives on public participation process in environmental assessment and decision making: combined results from 10 case studies. *Policy Stud. J.* 34 (4), 699–722. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.2006.00198.x>.
- World Commission on Environment and Development, 1987. Report of the world commission on environment and development. 'Our Common Future'. <https://digitalibrary.un.org/record/139811>.



Type :

☐

Postulat

☐

Motion

☐

Amendement

☒

Autre (préciser) : Interpellation

Racisme structurel au sein de la police: Comment évaluer les risques de dérapage et sécuriser la population cible d'Ecublens?

Introduction

L'interpellation fait suite à la mort du jeune Marvin, 17 ans, survenue à Lausanne dans la nuit du 23 au 24 août dernier puis aux révélations accablantes de la Municipalité de Lausanne le 25 août, jetant la lumière sur l'existence d'un racisme structurel au sein de la police lausannoise. Les deux groupes whatsapp "Pirates F." et "Les Cavaliers" échangeaient des blagues de très mauvais goût depuis 2016. Fort heureusement, il existe encore des agentes et agents de police qui font leur métier avec bravoure et diligence. Ils ont toute mon admiration.

Néanmoins, ce qui a été révélé au grand jour notamment les conversations whats'app à caractère raciste, sexiste, antisémite, homophobe et chargées de discrimination, témoigne d'un aveuglement éthique qui gagne de plus en plus les rangs de certaines institutions étatiques, **comme la Police, qui au départ avait le rôle de veiller à l'ordre et à la sécurité publique. Par ailleurs, elle détient une force coercitive qui lui permet d'agir fortement en cas de nécessité, ce qui peut conduire à des drames.** Or, les malheureux événements entre la police et les personnes racisées se multiplient et créent un sentiment d'insécurité et de grande peur au sein de la population migrante, notamment africaine. Pour rappel, entre 2017 et 2025 sept personnes d'origine africaine ont perdu la vie suite à une intervention policière. Aucune d'elles n'avait 40 ans¹. **Les familles endeuillées ont peu de moyens d'agir contre le pouvoir du système politique** qui, comme l'a dit l'ancien conseiller fédéral Alain Berset, agit "aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire".

En termes d'actions, la confédération a publié un *Rapport sur le monitoring de la discrimination raciale et de l'antisémitisme*² en Suisse le 27 août dernier. Il met en **évidence les limites des stratégies actuelles dans la lutte contre le racisme** tout en établissant un bon nombre de recommandations à mettre en place pour améliorer la prise en charge des victimes. Nous saluons l'arrivée en 2026 **d'une première stratégie nationale** de lutte contre toute forme de discrimination raciale.

¹ [Poubelles en feu et tirs de mortiers: émeutes à Lausanne après la mort d'un jeune scooteriste](#)

² https://www.frb.admin.ch/dam/fr/sd-web/riQdByao31nw/Bericht_Monitoring_Rass_Antisemit_f.pdf

La police municipale de Lausanne a annoncé une réorganisation et des réformes à venir plus particulièrement l'**organe indépendant doté d'un pouvoir judiciaire**.

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité d'Ecublens:

1. Après les révélations qui ont secoué la population lausannoise et la Suisse entière, est-ce que la Municipalité a engagé une action particulière pour savoir si des pratiques similaires existent au sein de la PoOuest? Nous avons appris qu'un agent de la POL est impliqué dans l'affaire dévoilée le 28 août dernier. Pouvons-nous savoir si l'enquête administrative à son sujet est terminée? Si oui, quelles sont les conclusions?
2. Nous savons que les policiers travaillent parfois dans des situations pénibles sous stress, pouvant déboucher à des débordements. L'incompréhension est souvent réciproque entre les forces de l'ordre et les personnes issues de la diversité. Quel est le soutien qui est donné aux agents pour leurs efforts dans la lutte contre le racisme au sein de leur institution et dans l'accomplissement du devoir? Comment la Municipalité d'Ecublens envisage-t-elle de restaurer la confiance de la population d'Ecublens vis -à-vis de la police?
3. Le canton de Genève avait sauté le pas en 2007 en introduisant un organe autonome Inspection générale des services (IGS), placé sous les ordres du procureur général pour traiter efficacement les plaintes internes des collaboratrices et collaborateurs de la police. Est-ce quelque chose de ce type est envisageable dans le canton de Vaud ? Quelle est la position de la Municipalité sur un contrôle de la POL? Insiste-t-elle pour mettre un tel système en place ?
4. Si un incident comme celui qui s'est passé à Lausanne venait à se produire Ecublens ou dans le district, quelles seraient les compétences de la Municipalité et quel serait son plan d'action, si ce cas venait à se produire?; Sachant que notre commune n'a pas de police municipale, mais que nous avons un Municipal chargé de la sécurité publique.
5. En réponse au postulat intitulé « Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations », la Municipalité nous a communiqué prévoir une formation obligatoire pour les collaborateurs de la commune d'Ecublens. Est-ce que la formation a déjà démarré? Est-ce que les agents et les agentes de la Police sont concernés par ces formations? A quelles institutions sont-elles dispensées?

Nom, prénom : Nahimana Belyse

Signature :

Interpellation

Jonction d'Écublens – un projet isolé et dépassé, une vision à redéfinir

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

En 2018, lors de la mise à l'enquête du projet de travaux d'aménagement du réseau autoroutier dans l'Ouest lausannois, le Conseil communal d'Écublens avait pris position de manière critique. Il avait exprimé des réserves face à la planification proposée par l'Office fédéral des routes (OFROU), et c'est sur la base de ce consensus que la Municipalité avait posé une condition ferme : la mise en service simultanée des jonctions d'Écublens et de Chavannes-près-Renens.

Aujourd'hui, cette condition n'est plus remplie. Chavannes s'est retirée du projet, et le Canton laisse entendre qu'une jonction isolée à Écublens pourrait être réalisée. La Municipalité a rappelé que les charges accompagnant la Décision d'approbation des plans (DAP) liaient encore juridiquement les deux jonctions, tout en admettant qu'une décision du DETEC pourrait supprimer cette exigence. Elle a également évoqué les risques de saturation du réseau local en cas de non-réalisation de la jonction de Chavannes. Il convient toutefois de préciser que l'enjeu n'est pas d'opposer Écublens à Chavannes, mais bien de considérer qu'en renonçant à la réalisation des deux jonctions, on maintient le *statu quo* et l'on évite ainsi d'introduire un nouvel incitatif au transport individuel motorisé.

Car au-delà de ces considérations techniques, une autre question se pose : **en voulons-nous vraiment, de ces jonctions ? Est-ce la vision urbanistique que nous voulons porter, en cohérence avec nos engagements climatiques ?**

Les faits sont connus :

- Le transfert modal fonctionne : les projections de trafic ont été surestimées et les comptages récents montrent une baisse réelle du trafic sur le réseau local.
- Les projets autoroutiers ne répondent plus aux impératifs de durabilité, ni aux objectifs fédéraux et cantonaux de transfert modal, ni à notre Plan climat communal ; ils vont à l'encontre de la volonté populaire exprimée par le rejet de l'initiative sur les extensions autoroutières et par l'entremise d'associations citoyennes.
- Dans un rapport technique de la DGMR de novembre 2024 sur l'étude préliminaire de requalification des voies d'accès à la jonction d'Écublens, on ne considère que le coût des aménagements à proximité immédiate de la jonction, qui s'élèverait à plusieurs dizaines de millions. Or, cette estimation ne tient pas compte des aménagements supplémentaires qui deviendront pourtant indispensables : chemin de la Motte, chemin du Dévent, route Neuve, rue du Villars et son giratoire... Le coût global pour la Commune demeure donc incertain, mais il devrait avoir un impact considérable sur nos finances.
- En outre, nous pouvons nous attendre à une diminution de nos recettes fiscales suite au résultat d'une votation populaire récente. À défaut d'augmenter les revenus, il faudra faire des choix. Le Canton prévoit aussi assainir ses finances en ponctionnant 46 millions de francs au détriment des communes dans le budget de 2026. Ainsi, est-il raisonnable de consacrer nos finances à l'adaptation de nos routes pour accueillir toujours plus de voitures, considérant les investissements conséquents que nous devons faire ailleurs (les infrastructures du Pontet, par exemple)?
- Chaque nouvelle infrastructure routière péjore la qualité de l'air que nous respirons, notre tranquillité et notre qualité de vie – tout cela pour favoriser les déplacements motorisés individuels. C'est un enjeu de santé publique, mais cela a également un impact sur la sécurité des trajets pour les écoliers, les personnes âgées, les coureurs, les cyclistes, etc.

La Municipalité affirme que nous ne pouvons rien faire sur le plan légal. Mais sur le plan politique, nous avons un rôle à jouer. Nous pouvons affirmer que ces projets appartiennent au passé. Nous pouvons défendre un autre avenir : un avenir où les infrastructures servent d'abord à celles et ceux qui en ont vraiment besoin (véhicules d'urgence, professionnels), et où nos investissements soutiennent la mobilité active et les transports publics, en cohérence avec nos engagements climatiques et pour le bénéfice de toute la population.

La Municipalité peut-elle dès lors préciser :

1. Quelle est sa position de fond sur la pertinence même de la réalisation de nouvelles jonctions, indépendamment des contraintes légales, au vu des derniers chiffres sur la baisse du trafic local?
2. Comment elle entend articuler ses choix budgétaires dans un contexte de recettes fiscales sous pression : priorisera-t-elle les aménagements routiers liés aux projets de l'OFROU, ou au contraire les investissements dans la mobilité active, les transports publics et nos écoles? Proposera-t-elle une augmentation de nos impôts?
3. Est-elle est prête à affirmer publiquement que l'avenir de notre commune passe par une mobilité durable, la mise en œuvre effective de notre Plan climat, et une meilleure qualité de vie, plutôt que par la poursuite de projets autoroutiers dépassés?

Je serais reconnaissante à la Municipalité de bien vouloir me répondre par écrit. Je vous remercie de votre attention.

Interpellation

Jonction d'Écublens – un projet isolé et dépassé, une vision à redéfinir

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

En 2018, lors de la mise à l'enquête du projet de travaux d'aménagement du réseau autoroutier dans l'Ouest lausannois, le Conseil communal d'Écublens avait pris position de manière critique. Il avait exprimé des réserves face à la planification proposée par l'Office fédéral des routes (OFROU), et c'est sur la base de ce consensus que la Municipalité avait posé une condition ferme : la mise en service simultanée des jonctions d'Écublens et de Chavannes-près-Renens.

Aujourd'hui, cette condition n'est plus remplie. Chavannes s'est retirée du projet, et le Canton laisse entendre qu'une jonction isolée à Écublens pourrait être réalisée. La Municipalité a rappelé que les charges accompagnant la Décision d'approbation des plans (DAP) liaient encore juridiquement les deux jonctions, tout en admettant qu'une décision du DETEC pourrait supprimer cette exigence. Elle a également évoqué les risques de saturation du réseau local en cas de non-réalisation de la jonction de Chavannes. Il convient toutefois de préciser que l'enjeu n'est pas d'opposer Écublens à Chavannes, mais bien de considérer qu'en renonçant à la réalisation des deux jonctions, on maintient le *statu quo* et l'on évite ainsi d'introduire un nouvel incitatif au transport individuel motorisé.

Car au-delà de ces considérations techniques, une autre question se pose : **en voulons-nous vraiment, de ces jonctions ? Est-ce la vision urbanistique que nous voulons porter, en cohérence avec nos engagements climatiques ?**

Les faits sont connus :

- Le transfert modal fonctionne : les projections de trafic ont été surestimées et les comptages récents montrent une baisse réelle du trafic sur le réseau local.
- Les projets autoroutiers ne répondent plus aux impératifs de durabilité, ni aux objectifs fédéraux et cantonaux de transfert modal, ni à notre Plan climat communal ; ils vont à l'encontre de la volonté populaire exprimée par le rejet de l'initiative sur les extensions autoroutières et par l'entremise d'associations citoyennes.
- Dans un rapport technique de la DGMR de novembre 2024 sur l'étude préliminaire de requalification des voies d'accès à la jonction d'Écublens, on ne considère que le coût des aménagements à proximité immédiate de la jonction, qui s'élèverait à plusieurs dizaines de millions. Or, cette estimation ne tient pas compte des aménagements supplémentaires qui deviendront pourtant indispensables : chemin de la Motte, chemin du Dévent, route Neuve, rue du Villars et son giratoire... Le coût global pour la Commune demeure donc incertain, mais il devrait avoir un impact considérable sur nos finances.
- En outre, nous pouvons nous attendre à une diminution de nos recettes fiscales suite au résultat d'une votation populaire récente. À défaut d'augmenter les revenus, il faudra faire des choix. Le Canton prévoit aussi assainir ses finances en ponctionnant 46 millions de francs au détriment des communes dans le budget de 2026. Ainsi, est-il raisonnable de consacrer nos finances à l'adaptation de nos routes pour accueillir toujours plus de voitures, considérant les investissements conséquents que nous devons faire ailleurs (les infrastructures du Pontet, par exemple)?
- Chaque nouvelle infrastructure routière péjore la qualité de l'air que nous respirons, notre tranquillité et notre qualité de vie – tout cela pour favoriser les déplacements motorisés individuels. C'est un enjeu de santé publique, mais cela a également un impact sur la sécurité des trajets pour les écoliers, les personnes âgées, les coureurs, les cyclistes, etc.

La Municipalité affirme que nous ne pouvons rien faire sur le plan légal. Mais sur le plan politique, nous avons un rôle à jouer. Nous pouvons affirmer que ces projets appartiennent au passé. Nous pouvons défendre un autre avenir : un avenir où les infrastructures servent d'abord à celles et ceux qui en ont vraiment besoin (véhicules d'urgence, professionnels), et où nos investissements soutiennent la mobilité active et les transports publics, en cohérence avec nos engagements climatiques et pour le bénéfice de toute la population.

La Municipalité peut-elle dès lors préciser :

1. Quelle est sa position de fond sur la pertinence même de la réalisation de nouvelles jonctions, indépendamment des contraintes légales, au vu des derniers chiffres sur la baisse du trafic local?
2. Comment elle entend articuler ses choix budgétaires dans un contexte de recettes fiscales sous pression : priorisera-t-elle les aménagements routiers liés aux projets de l'OFROU, ou au contraire les investissements dans la mobilité active, les transports publics et nos écoles? Proposera-t-elle une augmentation de nos impôts?
3. Est-elle est prête à affirmer publiquement que l'avenir de notre commune passe par une mobilité durable, la mise en œuvre effective de notre Plan climat, et une meilleure qualité de vie, plutôt que par la poursuite de projets autoroutiers dépassés?

Je serais reconnaissante à la Municipalité de bien vouloir me répondre par écrit. Je vous remercie de votre attention.



Interpellation de Frédérique Landry-Reeb

Ecublens compte bientôt 15'000 habitants – Que fait la police ?



Conseil communal
Ecublens VD

DROIT D'INITIATIVE



Images basées sur situations réelles, améliorées IA
E-trottinettes*



Circulation



Squats

Ecublens, le 13.11.25. - Frédérique Landry-Reeb

Alors qu'Ecublens compte presque chaque jour de nouveaux habitants et que nous compterons bientôt 15'000 habitants, nous pouvons imaginer que tant les incivilités et que les activités de PolOuest sont en hausse.

En un très court laps de temps, j'ai pu moi-même constater :

- Qu'un nouveau squat (occupation illégale de propriété d'autrui) s'est installé juste à côté de chez nous, au Chemin de la Cocarde 8 ;
- Que des e-trottinettes conduites par des enfants, de très jeunes ados ou d'adultes se trouvent régulièrement et subrepticement derrière des personnes, parfois âgées, sur les trottoirs (notamment à la Route du Bois ou le long de la Route du Tir-Fédéral) et derrière des sportifs et spectateurs autour du stade du Croset (qui est interdit aux 2 roues) ;
- Que des poids-lourds se permettent de passer dangereusement, en sens inverse, dans le rond-point entre la Route Neuve et la Rue du Villars afin de gagner du temps - fait confirmé par des voisins qui voient également des véhicules de sécurité ou de santé procéder de la même manière ;
- Que d'autres poids-lourds obstruent régulièrement le trottoir situé en face du quai de déchargement du Centre commercial du Croset (entre le carrefour Rue du Croset-Rte du Bois et l'arrêt de bus Croset Ch. du Croset) ...

Je demande donc à la Municipalité de nous donner les informations suivantes concernant les incivilités et leur évolution à Ecublens et les activités de PolOuest sur la Commune :

De manière générale :

- La Municipalité d'Ecublens voit-elle les incivilités et atteintes au code de la route augmenter à Ecublens alors que sa population augmente ? Comment explique-t-elle l'augmentation s'il y en a une ?
- La Municipalité juge-t-elle suffisantes les activités de PolOuest en lien avec ces incivilités ou enfreintes au code de la route ?

Concernant l'occupation illégale de propriété d'autrui – squats - :

- Combien y a-t-il de squats à Ecublens – état actuel octobre 2025 et comparaison avec 2024 ?
- Comment la Municipalité voit-elle l'évolution du nombre de squats ces dernières années sur la Commune ? Estime-t-elle que le nombre de plaintes et d'interventions concernant des squats est en augmentation ?
- Estime-t-elle que les moyens de répression à disposition en lien avec les squats adéquats et suffisants pour décourager les squatters et diminuer les nuisances pour le voisinage ?
- À quelles autres mesures la Municipalité pense-t-elle recourir le cas échéant ?
- La Municipalité est-elle au courant d'accords entre propriétaires et squatters qui auraient pu se conclure favorablement et est-ce fréquent ?

Concernant les e-trottinettes :

- Alors que POLOuest et la Commune effectuent des campagnes de sensibilisation auprès des conducteurs d'e-trottinettes, la Municipalité juge-t-elle ces mesures de prévention suffisantes ? La municipalité se satisfait-elle des mesures de prévention et des éventuelles verbalisations en lien avec la circulation d'e-trottinettes sur les trottoirs de la Commune ?
- Mêmes questions concernant la pratique d'e-trottinettes sur le périmètre du Stade du Croset. Les campagnes de sensibilisation sont-elles jugées suffisantes ? La Municipalité se satisfait-elle de la prévention et des éventuelles verbalisations en lien avec la pratique d'e-trottinettes sur le périmètre du Stade du Croset ?

Concernant les camions :

- La Municipalité d'Ecublens est-elle satisfaite des contrôles effectués dans le rond-point entre la Route Neuve et la Route du Villars en particulier pour veiller à ce que les véhicules encombrants de type *camion et utilitaires* ne « coupent » pas le rond-point dans le sens inverse que celui autorisé (mettant par là-même la sécurité des piétons et des autres usagers en péril) ?
- La Municipalité juge-t-elle suffisantes les mesures mises en place pour s'assurer que le trottoir en face du Centre commercial du Croset reste accessible aux piétons (et que les camions ne s'y garent pas en attendant que le quai de déchargement du Centre commercial soit libre) ?

Concernant la surveillance du trafic sur les axes routiers d'Ecublens

et en lien avec les discussions actuelles en Ecublens, Chavannes-près-Renens, le Canton de Vaud et la Confédération :

- Le système de surveillance automatique du trafic de PoLOuest, utilisé en matière de prévention et verbalisation des contrevenants à la LCR, permet-il ou pourrait-il permettre de mesurer l'évolution du trafic sur les axes routiers d'Ecublens régulièrement bouchonnés et encombrés, tels que l'Avenue de Tir-Fédéral ou la Rue du Villars ?

Ecublens, le 22.10.25., Frédérique Landry-Reeb

Soutenue par

Nom/Prénom

Signature

Tony Damien
Alongi Giuseppe
Cambria Julie
Alexia Rizzo
Basile Breda
Cédric Sandoz
D. Reeb



PROJET DE REGLEMENT

Modifiant l'art. 40, al. 1 du règlement du Conseil communal d'Ecublens afin que la nouvelle loi électorale ne crée pas de Conseillers « orphelins »

Le 26 septembre 2025, le peuple vaudois a accepté de changer la règle du quorum dès les élections communales de 2026.

Jusqu'à présent, chaque liste devait atteindre le quorum de 5% pour avoir des élu-e-s. Avec un Conseil à 75 membres, ceci rendait quasi-impossible qu'une liste obtienne moins de 5 élu-e-s.

Dorénavant, et en cas d'apparementement, le quorum s'appliquera à la somme des suffrages recueillis par des listes apparementées. Par exemple une liste faisant 3% obtiendra probablement 2 à 3 conseillers si elle est apparementée à une ou plusieurs autres listes et qu'elles font ensemble plus de 5%.

Or l'article 40, al. 1 actuel dit : « *Forment un groupe politique cinq conseillers communaux au minimum, issus de la même liste électorale lors des élections générales.* ». Ces 2 ou 3 élu-e-s de l'exemple ci-dessus ne pourraient ainsi ni former un propre groupe politique, ni intégrer un groupe existant, et resteraient donc en quelque sorte « orphelins » tout au long de la législature.

Afin d'éviter cette situation, le soussigné propose d'élargir la provenance des membres d'un groupe politique aux listes apparementées.

L'article 40, al.1 de notre règlement deviendrait ainsi :

Art. 40, al.1 : *Forment un groupe politique cinq conseillers communaux au minimum, issus de la même liste électorale **ou du même apparementement de listes** lors des élections générales.*

Afin de gagner du temps, le soussigné désire renvoyer ce projet d'amendement directement à la Municipalité pour qu'elle rédige sans tarder un préavis, en l'accompagnant éventuellement d'un contre-projet, selon l'art. 71, al.1c de notre règlement.



Fait à Ecublens, le 12.11.2025

Jean-Paul Dudt



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 13 nov. 2025

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Question			
Le 1er novembre 2025, vers 8h30, alors que je me rendais sur le campus de l'UNIL, le métro m1 s'est arrêté brusquement juste avant d'arriver à la station d'Épenex. Peu après, des employés des Transports Lausannois (TL) sont descendus sur les rails. Au départ, les passagers n'avaient aucune visibilité sur la situation. Après quelques minutes, une employée restée dans la rame a fait avancer le convoi, révélant la présence d'un homme âgé allongé au sol sur le quai, visiblement blessé au visage mais conscient. À ses côtés se trouvait un jeune homme, la chemise tachée de sang, qui semblait lui avoir porté secours avant l'arrivée des secours. À proximité de la victime se trouvait également une chaise roulante électrique. Il est à noter qu'à cet arrêt, une barrière métallique sépare le quai de l'entrée dans le quartier d'Epenex, élément qui a peut-être — ou non — contribué à l'accident. Des informations qui m'ont été rapportée, la Police est notamment rapidement arrivé sur les lieux. La Municipalité a-t-elle été informée de cet incident et, le cas échéant, une analyse, une enquête ou un suivi particulier sont-ils prévus ? Quelles sont les informations que vous pouvez nous apporter à ce sujet ? J'aimerais savoir si cet événement pourrait être lié à un problème d'accessibilité ou de sécurité de la station, à une défaillance technique de l'appareil, ou simplement à une perte de maîtrise du véhicule. Je comprends naturellement que certaines informations peuvent rester confidentielles, mais mon objectif est de m'assurer qu'une réflexion préventive soit menée afin d'éviter qu'un tel accident ne se reproduise, en particulier pour les personnes à mobilité réduite ou même pour les vélos / poussettes. Je tenais particulièrement à remercier ce jeune homme qui est rapidement intervenu, mais aussi aux employés TL par leur réactivité sur le moment.			
Nom, prénom : Hyseni Lorik			
Signature :			



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 13 nov. 2025

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Question			
La Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) dispose que les arrêts de transports publics soient rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, ma question est la suivante : Combien d'arrêts de bus et de métro situés sur le territoire de la commune d'Écublens sont actuellement conformes à ces normes ? Je souhaite que la Municipalité distingue et précise dans sa réponse : 1. Le nombre total d'arrêt que la commune possède. 2. Le nombre total d'arrêt conforme ou en travaux de conformité à la LHand. 3. Le nombre d'arrêts pouvant être directement mis en conformité, c'est-à-dire susceptibles d'être mis sous travaux sans dépendre d'autres projets. 4. Le nombre d'arrêts devant attendre d'autres aménagements ou chantiers afin d'éviter des coûts supplémentaires pour la commune avant d'être mis en conformité.			
Nom, prénom : Hyseni Lorik			
Signature :			

